

# ETUDE PRÉLIMINAIRE À LA RÉALISATION D'UN PLAN DE PAYSAGE DANS LA MOYENNE VALLÉE D'AURE Parc national des Pyrénées - Hautes Pyrénées



- Juin 2014 -

Étude réalisée, entre février et juin 2014, dans le cadre d'un partenariat entre le Parc national des Pyrénées et le CEPAGE (Centre de recherche sur l'histoire et la culture du paysage), équipe de recherche de l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux (ensapBx) et équipe interne à l'UMR 5185 ADESS-CNRS/ Université de Bordeaux

Réalisation :

Perrine ROY, paysagiste DPLG, assistante de recherche au CEPAGE

Suivi de l'étude :

Bernard DAVASSE, maître-assistant, CEPAGE-ADESS UMR 5185 CNRS/ENSAPBx

Pierre LAPENU, chargé de mission « Systèmes d'Information Géographique et Paysage », Parc national des Pyrénées

En outre, a été mis en place un comité de suivi composé des personnes suivantes :

Audrey BUTTIFANT, chargée de mission « Charte du Territoire », Parc national des Pyrénées

Olivier JUPILLE, chargé de mission « Espaces, Milieux et Habitats Naturels », Parc national des Pyrénées

Jean-Jacques LAGASQUIE, professeur honoraire à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, membre du Conseil scientifique du Parc national des Pyrénées

Jean-Paul MÉTAILIÉ, directeur de recherche, GEODE-UMR 5602 CNRS/Université de Toulouse-Le Mirail, président du Conseil scientifique du Parc national des Pyrénées

Jean-Pierre TIHAY, maître de conférence honoraire à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, vice-président du conseil scientifique du Parc national des Pyrénées

Ce comité de suivi s'est réuni à trois reprises

# REMERCIEMENTS

Ces remerciements s'adressent aux personnes qui ont apporté leur aide et qui ont contribué à mener à bien cette mission.

Je tiens à remercier en premier lieu Bernard DAVASSE, pour son encadrement et ses conseils, qui ont été précieux, ainsi que Pierre LAPENU pour l'accueil qu'il a mis en place au sein du Parc national et sa disponibilité.

Mes remerciements vont également à chacun des membres du comité de pilotage : Audrey BUTTIFANT, Olivier JUPILLE, Jean-Jacques LAGASQUIE, Jean-Paul MÉTAILIÉ et Jean-Pierre TIHAY pour l'intérêt qu'ils ont porté au travail mené et le temps qu'ils ont bien voulu y consacrer.

Je remercie enfin toutes les personnes que j'ai rencontrées en vallée d'Aure durant ces quelques mois, en entretien ou à la maison du Parc de Saint-Lary-Soulan, pour m'avoir accueillie et guidée à la rencontre de « leur » paysage.

# SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| <b>AVERTISSEMENT</b>  | <b>7</b>  |
| <b>INTRODUCTION</b>   | <b>8</b>  |
| <b>I. QU'EST-CE QU'UN PLAN DE PAYSAGE ?</b>   | <b>11</b> |
| <b>I.1. LA DÉMARCHE DE PLAN DE PAYSAGE. FONDEMENTS ET MÉTHODES</b>  | <b>12</b> |
| <b>I.2. LA DÉMARCHE PRÉFIGURATIVE MISE EN OEUVRE</b>  | <b>14</b> |
| <b>I.2.a/ L'approche de terrain</b>   | <b>15</b> |
| <b>I.2.b/ La recherche documentaire</b>   | <b>15</b> |
| <b>I.2.c/ Les entretiens réalisés : une co-construction de la connaissance</b>  | <b>16</b> |
| <b>II. LES PAYSAGES ET ENJEUX PAYSAGERS DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VÉZIAUX D'AURE</b>                         | <b>19</b> |
| <b>INTRODUCTION DE PARTIE : UNE VALLÉE MONTAGNARDE AUX PAYSAGES CONTRASTÉS</b>  | <b>20</b> |
| <b>II.1. UN FOND DE VALLÉE HABITÉ ET AGRICOLE ENCADRÉ DE VERSANTS ENFORESTÉS</b>                                      | <b>25</b> |
| <b>II.1.a/ La séquence de Bazus-Aure : une trame villageoise éclatée insérée dans un espace herbager</b>              | <b>27</b> |
| <b>II.1.b/ La séquence d'Ancizan et Guchen : deux «Véziaux» au tissu urbain lâche, aujourd'hui paysages traversés</b> | <b>32</b> |
| <b>II.2. D'UN PATRIMOINE AGRICOLE EN DÉPRISE AUX HORIZONS D'ESTIVE</b>  | <b>44</b> |
| <b>II.2.a/ Le val d'Ancizan : sur le chemin de l'estive</b>   | <b>45</b> |
| <b>II.2.b/ La Hourquette d'Ancizan : une estive accessible</b>  | <b>50</b> |
| <b>II.3. ENTRE VALLON MONTAGNARD ET PAYSAGES PASTORAUX D'ALTITUDE</b>   | <b>54</b> |
| <b>II.3.a/ Le vallon du Lavedan : entre sapinière jardinée et soulane enfrichée</b>                                   | <b>55</b> |
| <b>II.3.b/ La séquence d'Aulon et Lurgues : vivre en altitude</b>   | <b>58</b> |
| <b>II.3.c/ L'estive d'Aulon : cas particulier de la Réserve Naturelle Régionale</b>                                   | <b>65</b> |
| <b>II.4. ENTRE PROJETS ET ATTENTES, LES ENJEUX DU PLAN DE PAYSAGE</b>   | <b>70</b> |

|   |            |
|---|------------|
| <b>III. STRATÉGIE ET PROGRAMME D' ACTIONS</b>   | <b>73</b>  |
| <b>III.1. PROPOSITIONS D' ORIENTATIONS</b>  | <b>74</b>  |
| <b>III.2. ACTIONS LOCALISÉES</b>  | <b>76</b>  |
| Fiche-action n°1/ Gérer les lisières basses des boisements des versants<br>aux abords des bourgs      | 78         |
| Fiche-action n°2/ Restaurer et valoriser le patrimoine paysager<br>délaissé des vergers               | 80         |
| Fiche-action n°3/ Réouvrir les pelouses en soulane dans le vallon du<br>Lavedan                       | 82         |
| Fiche-action n°4/ Maintenir la trame bocagère récente qui rythme<br>les paysages du fond de vallée    | 84         |
| Fiche-action n°5/ S'appuyer sur les trames paysagères dans les<br>projets de développement des bourgs | 86         |
| <b>IV. QUELS ENSEIGNEMENTS : PROPOSITIONS POUR<br/>LA MISE EN OEUVRE D' UN PLAN DE PAYSAGE</b>        | <b>89</b>  |
| <b>IV.1. LE DÉROULEMENT D' UNE DÉMARCHE DE PLAN DE PAYSAGE</b>  | <b>90</b>  |
| IV.1.a/ Lancement de la démarche de Plan de Paysage   | 90         |
| IV.1.b/ Définition du cahier des charges  | 90         |
| IV.1.c/ Choix du maître d' oeuvre   | 91         |
| <b>IV.2. LES MOYENS À METTRE EN OEUVRE POUR RÉALISER UN PLAN<br/>DE PAYSAGE</b>                       | <b>92</b>  |
| <b>IV.3. TROUVER DES FINANCEMENTS : EXEMPLE DE RÉPONSE À L' APPEL À<br/>PROJETS DU MINISTÈRE</b>      | <b>94</b>  |
| <b>CONCLUSION</b>   | <b>96</b>  |
| <b>BIBLIOGRAPHIE</b>  | <b>98</b>  |
| <b>ANNEXES</b>  | <b>101</b> |
| a/ Personnes ressources   | 102        |
| b/ Planning des rencontres  | 103        |
| c/ Guide d' entretiens  | 104        |



# AVERTISSEMENT

Le document présenté ici a pour objet l'expérimentation d'une démarche de Plan de Paysage. Réalisée sur un temps court (quelques mois), cette étude préliminaire ne doit pas être appréhendée comme une étude définitive et exhaustive, mais bien comme une ébauche du diagnostic paysager, des possibilités offertes par la mise en place d'une démarche participative et de la variété des actions qui peuvent être envisagées sur un territoire donné. Ce travail a pour objectif d'évaluer l'intérêt pour le Parc National des Pyrénées et le territoire concerné de l'approche paysagère et de la mise en place d'un Plan de Paysage.

Ainsi, le diagnostic présenté dans ce rapport reste incomplet, et certaines situations paysagères méritent d'être plus approfondies. De même, la mise en place d'une démarche participative aboutie demande du temps. Dans le cadre de cette mission, certains choix, qui relèvent dans l'idéal d'un consensus entre les acteurs et les populations, ont été faits à titre d'expert. Enfin, les propositions d'actions formulées n'ont pas été validées par les élus, ni discutées dans le détail avec les acteurs concernés. Elles sont une illustration des possibilités qui peuvent être envisagées sur le territoire au travers de la démarche de Plan de Paysage.

Cette démarche de Plan de Paysage est une démarche inscrite dans le contexte à la fois temporel et social du territoire étudié. Elle est fondée sur les évolutions des paysages, mais aussi sur les perceptions qu'en ont les populations, ainsi que sur leurs projets et leurs visions d'avenir. Pour illustrer l'importance des ces perceptions et la place que peuvent tenir les discours de ces populations, des paroles extraites des entretiens avec les personnes rencontrées sont retranscrites au fil du rapport. Ces citations se distinguent du corps de texte par une écriture en italique.

Ces paroles ainsi que d'autres éléments apparaissent dans des encadrés de couleurs. On distinguera en jaune les paroles ayant aidé à l'élaboration du diagnostic paysager, en rouge les actions menées sur le territoire, en magenta les projets envisagés et en orange les attentes formulées vis à vis de la démarche de plan de Paysage.

Ces extraits ne reflètent qu'une partie des éléments récoltés, mobilisés ponctuellement pour argumenter et compléter le discours tenu dans ce rapport.

# INTRODUCTION

Le travail exposé dans ce rapport est le fruit d'une collaboration entre le Parc national des Pyrénées et le CEPAGE (Centre de recherches sur l'histoire et la culture du paysage), équipe de recherche de l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage rattachée à l'UMR 5185 ADESS du CNRS. Le Parc national des Pyrénées, dont les missions premières sont la connaissance, la préservation et la gestion conservatoire des patrimoines naturel, culturel et paysager, tout en y assurant l'accueil du public, s'inscrit dans une dynamique visant à mieux connaître ses paysages et à mieux prendre en compte la question paysagère dans les actions qu'il mène au quotidien. Cette volonté a été affirmée notamment à travers la Charte du territoire, élaborée en 2012 à l'échelle du Parc national des Pyrénées (zone cœur et aire optimale d'adhésion). Ce territoire est également un terrain de recherches privilégié du CEPAGE, qui mène depuis plusieurs années des travaux dans le domaine du paysage et de l'action paysagère dans les six vallées concernées. C'est dans ce contexte qu'est né le présent partenariat entre l'équipe de recherches et l'établissement public.

En 2013, le Parc a répondu à un appel à projets émanant du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie pour inciter les collectivités à élaborer et partager un projet de territoire autour d'une démarche de Plan de Paysage (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Appel-a-Projets-2013-Plans-de.html>). Cette première proposition du Parc n'a pas été retenue, mais l'établissement a souhaité tout de même expérimenter une démarche de plan de paysage afin, d'une part, de se préparer à répondre à un nouvel appel à projets prévu en 2015 et, d'autre part, de mieux connaître l'approche paysagère et les réponses qu'elle peut lui apporter concernant la protection, la gestion et l'aménagement du territoire. La problématique globale du travail s'inscrit donc dans une réflexion partagée sur les politiques à mettre en oeuvre afin de gérer et aménager les territoires pyrénéens de manière durable, tout en tenant compte de la qualité et de la diversité des paysages.

La moyenne vallée d'Aure, située dans le département des Hautes-Pyrénées, a été identifiée comme paysage remarquable lors de l'élaboration de la Charte du Parc. Il s'agit également d'un terrain d'études du CEPAGE. Le secteur retenu pour cette mission correspond aux territoires communaux d'Ancizan, Aulon, Bazus-Aure et Guchen, quatre municipalités appartenant à la Communauté de Communes des Véziaux d'Aure. Toutes les quatre ont adhéré à la Charte de territoire du Parc.

La démarche Plan de Paysage est avant tout prospective, c'est à dire qu'elle vise à se préparer aujourd'hui, sur la base des données disponibles et du recueil des aspirations sociales, aux évolutions futures des paysages. Ici, les paysages sont marqués à la fois par un patrimoine écologique remarquable et considérés comme un cadre de vie des populations montagnardes. L'objectif est de s'interroger sur ce qui fait la qualité des paysages de ce secteur du Parc national des Pyrénées et d'anticiper leur devenir en gérant et accompagnant les évolutions. Cette prospective s'inscrit dans



une démarche de projet et a pour finalité de proposer, localement, des moyens d'action aux acteurs du paysage. Ces derniers sont associés à la démarche, qui se veut participative en associant les partenaires locaux et les habitants, en accord avec la Convention Européenne du Paysage.

Ainsi, l'analyse des paysages et de leurs dynamiques doit tenir compte des pratiques socio-spatiales et des valeurs symboliques que les populations accordent aux paysages. Cette dimension culturelle a été abordée par le biais d'une enquête auprès de certains acteurs locaux, qui a permis de récolter et d'interpréter leurs témoignages.

Un plan d'actions est ensuite élaboré. Il est constitué d'un ensemble de réponses visant à proposer des modalités d'action répondant aux enjeux soulevés dans le diagnostic. Une stratégie globale, concernant l'ensemble des quatre communes, est déclinée en fiches-actions qui détaillent les formes que peut prendre localement cette stratégie.

Enfin, d'une manière plus générale, s'est posée la question du rôle de préfiguration que pourrait revêtir le travail réalisé, et du caractère innovant et reproductible de la démarche engagée.

Ainsi, cette étude répond à une double ambition. D'une part, il s'agit d'interpeller et de sensibiliser les acteurs locaux sur le devenir de leurs paysages, et de leur proposer un outil de connaissance et des modalités d'action qui leur permettent de prendre position sur la construction des paysages de demain. D'autre part, le caractère expérimental de la démarche offre au Parc un exemple permettant d'aborder les enjeux paysagers sur son territoire en relation avec les acteurs locaux.

Ce rapport retrace la démarche suivie durant les cinq mois de l'étude et formule les premiers résultats obtenus. Il s'organise en quatre grandes parties. La première partie retrace la méthode employée pour mener la démarche de plan de paysage, combinant l'analyse paysagère, à la fois spatiale et temporelle, et l'approche sociale. La seconde partie s'articule autour du diagnostic paysager, mené à différentes échelles depuis le contexte valléen jusqu'aux situations paysagères particulières. L'état des lieux caractérise les paysages du territoire, en même temps qu'il met au jour les évolutions paysagères passées et actuelles, ainsi que les tendances d'avenir. Il est également confronté aux visions des acteurs locaux rencontrés pour aboutir à la définition d'enjeux paysagers. La troisième partie expose un plan d'action global, détaillé en une série d'interventions concrètes localisées formulées à titre d'exemples. Cette liste d'actions n'a pas pour vocation d'être exhaustive, mais de permettre d'appréhender la diversité des propositions possibles. Enfin, la dernière partie revient sur les enseignements que l'on peut tirer de ce travail, et propose un cahier des charges pour prolonger la démarche.



# I. QU'EST-CE QU'UN PLAN DE PAYSAGE ?

L'objet de la mission qui est retranscrite ici est d'expérimenter une démarche de Plan de Paysage sur un territoire de l'aire d'adhésion du Parc national des Pyrénées. Cette première partie a pour objet de définir et de comprendre cette démarche, pour replacer le travail effectué dans ce contexte méthodologique.

# 1. LA DÉMARCHE DE PLAN DE PAYSAGE FONDEMENTS ET MÉTHODES

La démarche de Plan de Paysage a été généralisée dans les années 1990, sous l'impulsion de la loi Paysage de 1993 et de la circulaire du 21 mars 1995 du ministère de l'environnement qui crée officiellement les « Plans de paysage ». Cette démarche, innovante à l'époque, répondait alors à une prise de conscience grandissante d'une demande sociale de qualité du cadre de vie, d'une part, et de l'impossibilité de « mettre sous cloche » les paysages du quotidien, d'autre part. En effet, les politiques nationales du paysage concernaient jusque là presque exclusivement les paysages remarquables, avec des actions souvent orientées vers des mesures réglementaires de protection et de préservation, dans le but de les conserver dans un état le plus proche possible de l'existant. Au contraire, le plan de paysage veut s'inscrire dans une vision dynamique des paysages et proposer une politique de gestion de tous les territoires en dépassant le seul cadre juridique et administratif.

Les paysages remarquables ou exceptionnels ne concernent qu'une portion restreinte du territoire français. La notion de paysage du quotidien, ou « paysage vernaculaire », apparaît à cette époque, autour d'une volonté de mieux prendre en compte le cadre de vie des habitants-citoyens. La loi Paysage du 8 janvier 1993 vient formuler cette ambition de « mieux prendre en compte les paysages, qu'ils soient naturels, urbains, ruraux, banals ou exceptionnels », et la Convention Européenne du Paysage ( 20 octobre 2000 ) vient renouveler cet engagement en faveur de la protection, de la gestion et de l'aménagement de tous les paysages à l'échelle européenne.

Les politiques de protection des paysages remarquables ont démontré l'importance de la prise en compte de la dimension temporelle, qui exclu et rend inefficaces les mesures de protection intégrale sans projet de gestion de l'espace. En effet, les paysages sont le fruit d'interactions entre une multitude de facteurs, qu'ils soient naturels (érosion, développement d'un couvert végétal par exemple) ou liés aux activités humaines (implantation d'un centre de vie, tracé d'une route, défrichement et mise en culture de nouveaux espaces). Cette évolutivité est d'autant plus vraie dans le cas des paysages ordinaires contemporains, qui sont soumis à une multitude d'acteurs et de projets et subissent des transformations multiples qui s'accumulent, souvent sans réflexion globale sur les effets qu'elle induisent à court, moyen ou long terme.

La démarche de Plan de Paysage replace la dimension temporelle au cœur de l'approche paysagère, avec une double ambition : d'une part de construire une vision dynamique des paysages étudiés, fondée sur la connaissance des évolutions historiques, récentes et en cours, et d'autre part d'anticiper ces évolutions dans un projet qui a pour vocation d'accompagner le devenir de ces paysages.

L'implication des populations dans la démarche de projet de territoire est également une priorité politique affirmée dans la Convention Européenne du Paysage. Les actions envisagées qui touchent au cadre de vie doivent dès lors faire l'objet d'un processus participatif, impliquant les habitants tout autant que les

acteurs des paysages. Ces partenaires locaux peuvent participer à la construction de la connaissance du territoire, à l'élaboration des propositions d'actions et à l'animation d'un projet qui se veut partagé. Le projet de paysage prend une dimension sociale, qui doit être abordée par la mise en place de la médiation paysagère.

Ainsi, la démarche de Plan de Paysage présente un double enjeu. Elle est à la fois rétro-prospective, c'est à dire qu'elle vise à se préparer aux évolutions à venir au vu des évolutions et dynamiques antérieures, et participative puisqu'elle doit prendre en compte les aspirations des populations locales.

Une démarche de Plan de Paysage se déroule généralement en quatre étapes :

1. La première correspond à l'élaboration du diagnostic paysager. Il s'agit d'identifier les caractéristiques des paysages, qui relèvent de connaissances « objectives » (géographique, historique, patrimoniale, écologique, ...) et de connaissances « subjectives » (terrain, rencontres, représentations, opinions, ...) et leur logique d'organisation dans les structures paysagères. Cet état des lieux des paysages actuels doit faire apparaître les potentiels et faiblesses, ainsi que les dynamiques d'évolution à l'oeuvre.

2. La deuxième phase est celle de la formulation d'un projet d'avenir pour le territoire, fondé sur le diagnostic paysager partagé élaboré précédemment. Des orientations stratégiques sont formulées en réponse aux enjeux soulevés, et des pistes et/ou des sites d'actions sont définis.

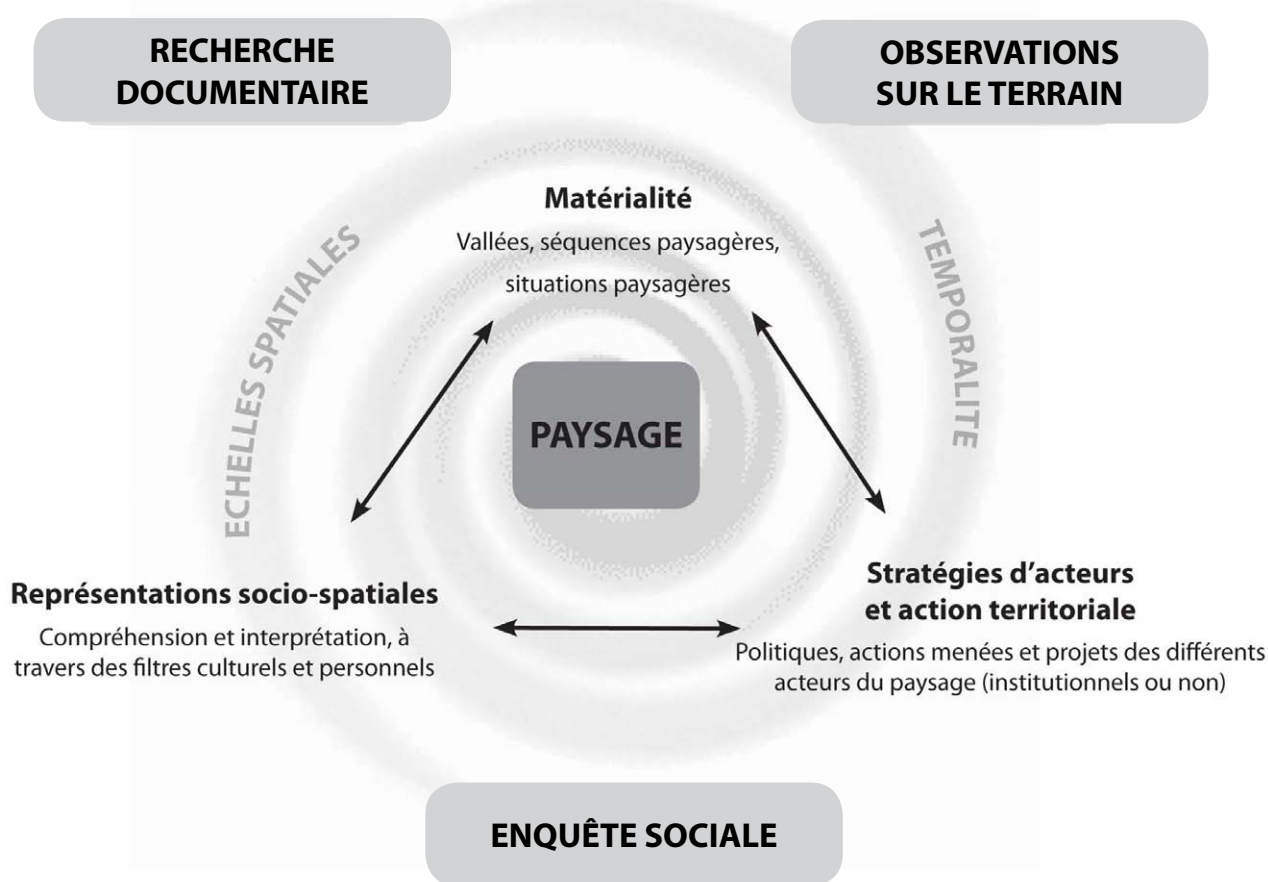
3. Suit alors une phase de définition du programme d'actions, qui décline les orientations globales localement. Ces propositions d'actions ont pour objectif de basculer de la connaissance vers l'opérationnel. Elles détaillent pour chaque thème ou chaque site les actions d'aménagement, de protection, de gestion ou d'animation à mettre en oeuvre, ainsi que les outils et partenaires à mobiliser pour mener à bien leur réalisation. Ces propositions d'actions sont également hiérarchisées, selon leur caractère urgent, exemplaire, ou si une opportunité se présente (propriétaire intéressé, parcellaire disponible, ...).

4. Enfin, la mise en oeuvre du Plan de Paysage et son suivi constituent la dernière, mais pas la moindre, des phases de la démarche. Elle comprend la réalisation des actions proposées, toujours en lien étroit avec les partenaires concernés, c'est à dire la réalisation de projets d'aménagement, mais aussi la traduction réglementaire du Plan de Paysage (modification des règlements d'urbanisme par exemple), la mise en place de chartes paysagères et contrats de territoire (contrats rivière, contrats de Pays, ...), et les actions de communication et d'animation (ateliers pédagogiques, opérations de sensibilisation, ...).

Présentées ici de manière linéaire pour plus de lisibilité, ces phases ne sont dans la réalité pas cloisonnées. La démarche est itérative, et de nombreux allers-retours sont possibles - et même essentiels - entre élaboration de la connaissance, orientations globales et actions localisées. De même, la phase de suivi du Plan de paysage n'a pas pour seul objectif l'étude de son efficacité, mais elle offre aussi la possibilité de prolonger la démarche, de la réévaluer et de l'adapter en continu.

## 2. LA DÉMARCHE PRÉFIGURATIVE MISE EN ŒUVRE

La mission dont on rend compte ici avait pour objectif de préfigurer une démarche de Plan de Paysage dans la moyenne vallée d'Aure. Le travail mené correspond ainsi à une démarche préliminaire, dont les résultats ne peuvent pas être considérés comme exhaustifs. La réflexion en est à ses débuts. L'objectif a été de proposer des éléments méthodologiques reproductibles et d'illustrer des réponses possibles en matière d'action. Le travail a été conduit selon trois orientations méthodologiques, qui ont été appréhendées de manière complémentaire et mises en œuvre de façon itérative.



Dans un premier temps, un travail de terrain a été réalisé. L'objectif a été d'identifier et de caractériser les différents paysages, d'en saisir les dynamiques actuelles et de faire apparaître, sur ces bases, les valeurs paysagères et les enjeux rencontrés. Cette analyse se décline à différentes échelles, depuis l'ensemble de la moyenne vallée d'Aure jusqu'à des situations paysagères localisées représentatives d'enjeux spécifiques. Une recherche documentaire est venue compléter et préciser les données empiriques récoltées *in situ*, afin notamment de mettre les formes observées sur le terrain en rapport avec leurs déterminants socio-économiques et naturels et de cerner les évolutions historiques.

Ces deux approches ont été accompagnées d'une mise en relation des paysages avec les regards dont ils font l'objet. La mise en place d'une méthode d'enquête sociale auprès de ceux qui le pratiquent et/ou l'administrent a en particulier permis de faire émerger les enjeux socio-spatiaux que l'on rencontre sur le territoire d'étude, ainsi que les attentes des acteurs vis à vis d'une démarche de Plan de Paysage. Sur ces bases, une stratégie paysagère a été formulée et déclinée en quelques propositions d'actions, qui se veulent illustratives de ce qu'il est possible d'obtenir grâce à une démarche de Plan de Paysage.

## **a/ L'approche de terrain**

La connaissance des paysages passe en premier lieu par un travail de terrain. En effet, le paysage se situe à l'interface entre des matérialités territoriales et les perceptions sensibles qu'il offre au regard (définition de la Convention Européenne du Paysage).

La lecture des paysages menée sur le terrain est fondée sur un travail d'observation qui permet de repérer et de caractériser les situations paysagères actuelles, et de formuler des hypothèses concernant les dynamiques à l'œuvre. Cette vision d'ensemble des paysages et de leur organisation spécifique, directement observables, compose une référence, point de départ de la reconstitution de leurs évolutions.

Trois sessions de terrain, de deux à quatre jours, ont été organisées dès le mois de mars. Préparées en amont par des recherches cartographiques qui ont permis de repérer les grands traits géographiques du territoire d'étude, l'objectif de ces premières journées était de découvrir les paysages de la vallée d'Aure dans son ensemble, et du secteur d'étude plus précisément.

Un premier itinéraire de découverte a été élaboré, traversant la vallée de part en part pour appréhender les paysages valléens dans leur globalité, et la place particulière du secteur d'étude dans cet ensemble. Des « point d'observation », placés dans des secteurs stratégiques (espace agricole du fond de vallée, points hauts depuis la route de la Hourquette et les sommets des Pouys, coeurs des bourgs dans la vallée principale, village d'Aulon dans le vallon secondaire du Lavedan), ont constitué des entrées privilégiés pour un arpentage du territoire. Appareil photo et carnet de notes en main, cette découverte à pied a permis de recueillir une multitude d'information. Au fil des marches, d'autres points de vue, d'autres éléments marquants du paysage sont apparus et sont devenus le point de départ des marches suivantes.

L'arpentage s'est ainsi construit au fil des jours, des découvertes et des rencontres qui l'ont guidé, avec comme ligne de conduite une volonté de découvrir et de s'imprégner des paysages, de saisir les formes directrices autant que les nuances et les détail qui les composent et de se questionner sur les logiques d'organisation de ces éléments.

## **b/ La recherche documentaire**

L'approche de terrain a fait émerger des questionnements quant aux dynamiques et événements qui ont conduit aux paysages actuels. Les recherches documentaires qui ont suivi se sont donc orientées autour d'hypothèses d'évolution des paysages formulées sur la base des éléments rencontrés sur le terrain.

Des ouvrages généraux sur les Pyrénées et la vallée d'Aure ont permis d'appréhender le contexte géohistorique valléen et les dynamiques sociales locales qui sont des éléments de compréhension de l'évolution des paysages. Un ensemble de données, récoltées lors de travaux antérieurs et mis à disposition par le Parc national, a été consulté ainsi que des documents plus spécifiques sur des thématiques et des particularités locales. Ainsi, un corpus particulièrement riche de photographies anciennes et récentes, de reconductions, a été récolté sur le territoire du Parc national, et notamment sur le secteur d'étude. Ces photocomparaisons ont permis d'illustrer les transformations des paysages. La consultation de l'ensemble de ces ressources documentaires a éclairé la compréhension des formes paysagères actuelles et des dynamiques qui ont abouti à leur mise en place.

La Carte des Unités Élémentaires de Paysages, est un document important à prendre en compte dans les études paysagères menées sur le territoire du Parc national. En effet, c'est un document fondateur de la connaissance des paysages, de leurs évolutions passées et de leur état actuel dans le Parc national des Pyrénées.

### **c/ Les entretiens réalisés : une co-construction de la connaissance**

Le paysage se trouve à l'interface entre un territoire et des personnes qui l'habitent ou le fréquentent, qui y projettent des sentiments d'appartenance de nature différente. Il est ainsi constitué d'éléments immatériels traduisant la façon dont chacun appréhende les composantes paysagères et leurs dynamiques. Aussi, les regards et pratiques des habitants, usagers et acteurs des paysages doivent-ils être pris en compte. Ils l'ont été ici à travers une enquête sociale qui a été menée auprès de quelques acteurs du territoire d'étude. Les méthodes et les outils à la disposition du paysagiste sont variés, de la prise de vue effectuée par les habitants (Eva Bigando) aux enquêtes contextualisées pendant les activités des agriculteurs (Dominique Henry), en passant par la co-réalisation de croquis ou schémas paysagers (Yves Michelin). Les catégories de personnes impliquées dans la démarche doivent être représentatives de la diversité des populations concernées par le projet de paysage : habitants, agriculteurs, acteurs institutionnels, ... et ces partenaires locaux peuvent participer à toutes les étapes du Plan de Paysage : construction de la connaissance, élaboration des objectifs, propositions d'actions et animation du projet.

Dans le cadre de ce travail, le temps limité n'a pas permis de rencontrer toutes les catégories de populations concernées par une démarche de Plan de Paysage, ni de mettre en place une démarche participative complète et aboutie. La méthode qui a été choisie est centrée sur des entretiens semi-directifs avec des acteurs ayant un rôle dans la prise de décisions ou les projets menés à différentes échelles du territoire d'étude. L'objectif de cette enquête est double : d'une part, saisir quelles sont les connaissances des acteurs sur les évolutions paysagères à l'œuvre dans leur territoire d'action et, d'autre part, connaître les projets qui sont menés ou envisagés ainsi que les attentes qu'ils peuvent formuler vis-à-vis de la démarche de Plan de Paysage. Des citations extraites des entretiens réalisés sont mobilisées au fil de ce travail, afin d'illustrer la place que peuvent prendre les discours récoltés dans le déroulement de l'étude.

Un panel représentatif de personnes-ressources a été constitué. À noter que le contexte des élections municipales a orienté le choix et influencé le calendrier des rencontres. Suite à une première prise de contact téléphonique, les maires des quatre communes (sortants et nouveaux élus) ont été rencontrés en parallèle des sessions de terrain, dès le début du mois de mars. Une seconde série de rencontres a eu lieu fin mai, auprès d'acteurs ayant un rôle dans la gestion ou l'aide à la décision dans les projets d'aménagement, autour de thématiques plus ciblées (la gestion des espaces forestiers, des estives, ou de la Réserve Naturelle Régionale d'Aulon). Un guide d'entretiens a été élaboré, qui recense un ensemble de thématiques à aborder lors de la rencontre (en annexe du rapport). Ce fil de discussion reste très ouvert et s'adapte au cas par cas au cours de l'entretien pour prendre en compte la pensée et les propos de la personne interviewée. De cette façon, la liberté de discours est optimale et les modes de pensée originaux peuvent trouver leur place. L'enregistrement des entretiens à l'aide d'un dictaphone limite la prise de notes et laisse l'enquêteur plus disponible pour la discussion. Une carte IGN permet de spatialiser les discours avec l'acteur. Des photographies anciennes et actuelles fournissent une référence pour l'observation des évolutions paysagères. Les acteurs ainsi sollicités en plus de décrire leurs actions, projets et attentes, participent à la construction de la connaissance des paysages du secteur d'étude.



Neuf entretiens ont pu être réalisés, pour une douzaine de personnes rencontrées.

- Emile RIBATET, maire sortant d'Ancizan
- Jean Claude TREY, maire d'Ancizan, accompagné de Thierry VIDAL, son premier adjoint. Un conseiller municipal prénommé Philippe nous a rejoint en cours de discussion.
- Jean-Bertrand DUBARRY, maire d'Aulon
- Hélène MALÈRE, maire de Bazus-Aure
- Michel FORT, maire sortant de Guchen
- Monsieur DUBERNARD, maire de Guchen
- Julie PITCHELU, technicienne à la Communauté de Communes des Véziaux d'Aure
- Thomas VIALLET et Jean-Marie QUILÈS, agents de secteur de l'Office National des Forêts, respectivement sur le territoire communal d'Ancizan (secteur d'Arreau), et sur les communes d'Aulon, Bazus-Aure et Guchen (secteur Haute Vallée d'Aure)
- Maurice DUBARRY, président de l'association La Frênette, qui gère la Réserve Naturelle Régionale d'Aulon

Des représentants d'institutions ayant un rôle de conseil dans les projets d'aménagement ont été contactés, mais sans que les contraintes de temps ne permettent d'organiser des rencontres (Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement et Groupement d'Intérêt Public - Centre de Ressources pour le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace des Hautes Pyrénées).

Enfin, les agents du Parc national du secteur de la vallée d'Aure, ainsi que des chargés de missions, ont été rencontrés de manière informelle, consultés ponctuellement à propos de thématiques précises : les espèces sensibles du secteur d'étude, les milieux et habitats naturels, et la gestion des estives (planning des rencontres et contacts en annexe).

Il est important de rappeler ici que la démarche de médiation paysagère, au-delà de la mise en place d'un partenariat avec les élus, doit également impliquer les acteurs non institutionnels (agriculteurs notamment), et les populations « habitantes ». Le panel représenté ici reste limité et ne reflète pas l'ensemble des personnes qui doivent être rencontrées et mobilisées dans une démarche complète de Plan de Paysage.



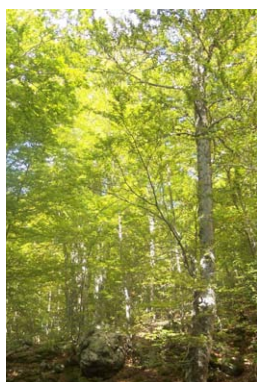
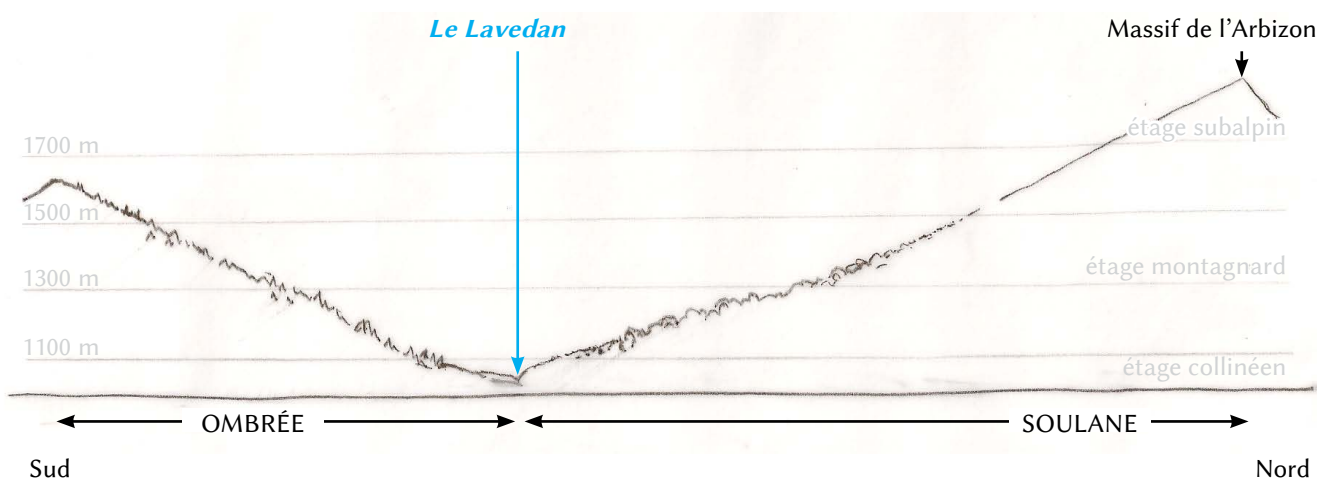
## II. LES PAYSAGES ET ENJEUX PAYSAGERS DU SECTEUR D'ÉTUDE

# INTRODUCTION : UNE VALLÉE MONTAGNARDE AUX PAYSAGES CONTRASTÉS

Connaître et comprendre le contexte paysager constitue une première étape. Le secteur étudié est situé dans la vallée d'Aure, en limite orientale du Parc national des Pyrénées.

En amont, la vallée est délimitée par les hauts sommets sur lesquels court la frontière franco-espagnole. Elle suit ensuite un axe sud-nord, jusqu'au piémont pyrénéen. Elle est drainée par la Neste d'Aure. Au niveau du secteur d'étude, le versant est assez régulier en rive droite. On n'y trouve que des vallons secondaires peu profonds et peu marqués. La ligne de crête est pratiquement parallèle à l'axe de la vallée, et le relief redescend aussitôt vers la vallée du Louron. En rive gauche, au contraire, des vallées profondes s'ouvrent vers l'ouest. Elles sont dominées par des massifs situés en avant de la zone axiale, ceux du Néouvielle, de l'Arbizon et du Pic du Midi de Bigorre. Cette dissymétrie valléenne crée des profils variés, qui participent de la diversité des paysages.

Le secteur d'étude s'étend donc du fond de la vallée d'Aure, à environ 700 m d'altitude, jusqu'aux crêtes de l'Arbizon, soit un peu plus de 2800 m. Le vallon de la rive gauche situé le plus au sud, où se trouve le village d'Aulon, suit quant à lui un axe ouest-est, avec une soulane exposée au sud, et une ombrée exposée plein nord. Cette différence d'ensoleillement, combinée au phénomène de l'étagement (voir encadré), influence largement sur la répartition des structures paysagères et sur les formations végétales que l'on y rencontre.

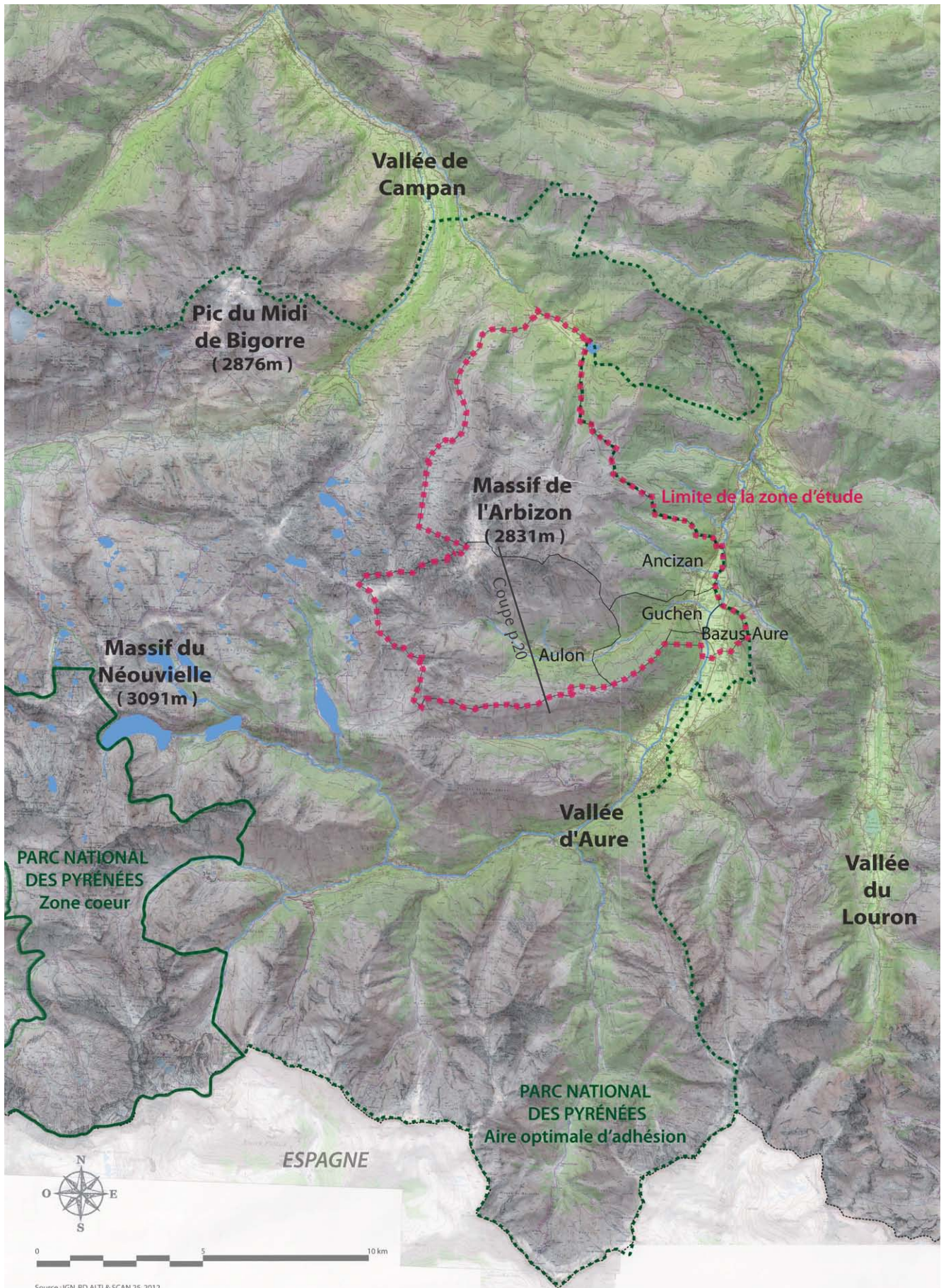


Le sapin pectiné est l'espèce qui domine dans les forêts de l'ombrée.

La soulane est occupée par les hêtraies sèches

Les rhododendrons poussent en lisière forestière

Coupe de principe de l'opposition entre ombrée et soulane dans le vallon d'Aulon



Morphologie du territoire

Sur l'ensemble de la zone d'étude, les situations paysagères relèvent de formes d'exploitation et de manières de vivre le territoire différentes. Depuis le large fond de vallée composé aujourd'hui de prairies vouées à l'élevage jusqu'aux grands espaces pastoraux d'altitude, en passant par les versants enforestés ou enrichis, les interactions sociétés-nature sont à l'origine des évolutions paysagères.



Près d'altitude dans la Réserve Naturelle Régionale d'Aulon



Hêtraie en lisière haute de la forêt



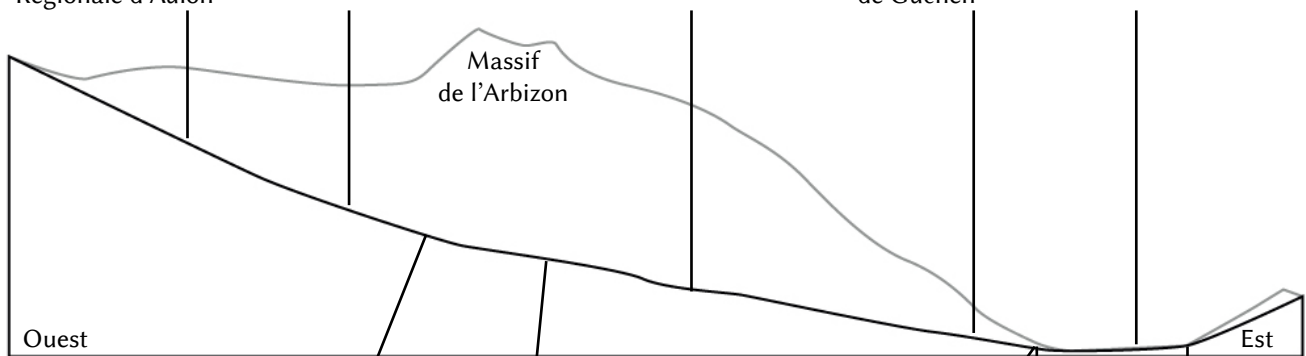
Sapin pectiné sur l'ombrée



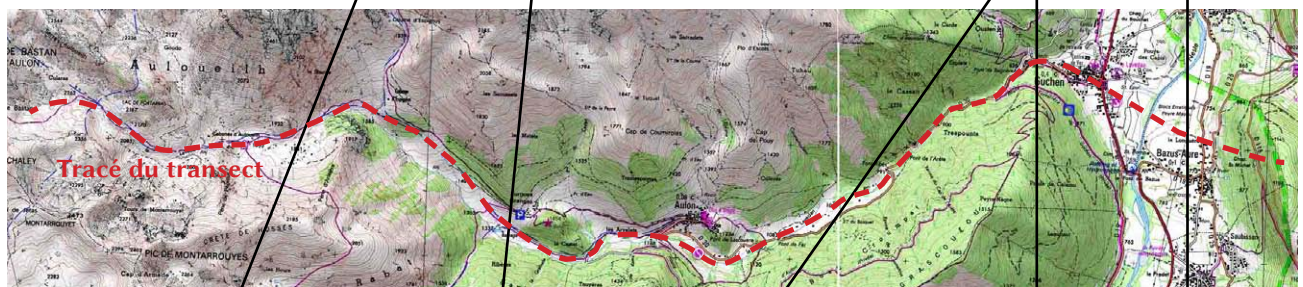
Bas-versant enrichi en lisière du village de Guchen



Vastes prairies du fond de vallée



Transect du secteur d'étude suivant le fond du vallon secondaire du Lavedan



Hameau de granges de Lurgues



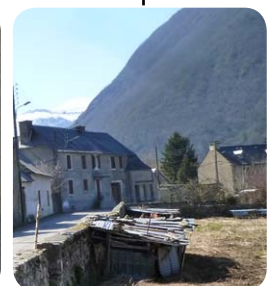
Village d'altitude d'Aulon



Maisons mitoyennes dans le bourg de Guchen



Ruelle étroite à Ancizan



Habitations le long de la route à Bazus-Aure

L'approche paysagère sur le terrain a ainsi permis de faire émerger des ensembles de formes et de motifs paysagers, assemblés suivant des logiques qui leur sont propres. Ces ensembles sont abordés comme des séquences de paysages. Elles se différencient par des caractéristiques propres, une organisation spatiale et des évolutions spécifiques. Chacune des séquences possède également une ambiance particulière. Leurs limites sont parfois franches. Il peut s'agir d'une ligne de crête ou du tracé d'un vallon. Elles peuvent être plus progressives, correspondant à un basculement d'ambiance, un changement dans le mode d'occupation de l'espace ou à une nuance dans les dynamiques d'évolution. Cette approche découpant le territoire étudié en séquence paysagère distinctes permet de définir la composition des paysages, d'en distinguer les nuances et les similitudes, ce qui est primordial pour l'action, car chacune des unités ainsi individualisée correspond à un système environnemental et socio-économique inscrit dans la durée dont il faut comprendre et respecter (ou retrouver) la cohérence pour assurer l'avenir d'un territoire.

Sept séquences paysagères ont été proposées sur le territoire d'étude (voir carte page suivante). Les deux premières (1.a et 1.b) s'étendent sur l'espace du fond de la vallée principale et les versants qui l'encadrent, avec une différenciation entre l'amont, où le regard est cadré par des versants assez rapprochés et l'habitat implanté en rive droite, et l'aval, où le fond de vallée légèrement plus large offre des vues plus lointaines et où l'habitat est installé en rive gauche. Les deux séquences suivantes (2.a et 2.b) forment l'ensemble du Val et de la Hourquette d'Ancizan, ce qui correspond à un vallon secondaire et à l'estive qui le surplombe et s'ouvre sur la vallée voisine de Campan. Enfin, les trois dernières séquences (3.a, 3.b et 3.c) recouvrent le vallon secondaire du ruisseau du Lavedan. La première est composée d'une gorge étroite s'ouvrant sur un fond de vallon plat suspendu. La suivante recouvre les secteurs habités du bourg perché de Aulon et du quartier de granges de Lurgues. La partie terminale du vallon correspond à la dernière séquence et aux estives où l'on trouve la Réserve naturelle régionale d'Aulon.

Ces séquences paysagères sont présentées ci-dessous. On s'est attaché à expliquer ce qui caractérise les paysages que l'on y rencontre et ce qui fait les qualités de chacun d'entre eux. Sont détaillées également les évolutions historiques et les dynamiques actuelles qu'elles portent. Il s'agit notamment de porter un regard critique sur les transformations récentes et en cours, qui sont susceptibles d'altérer la qualité des paysages. Des enjeux paysagers sont formulés, qui sont abordés dans une vision multiscalaire et évolutive. Il est question ici, à travers ces séquences paysagères, de mentionner les principales problématiques auxquelles les acteurs du paysage sont susceptibles d'être quotidiennement confrontés.

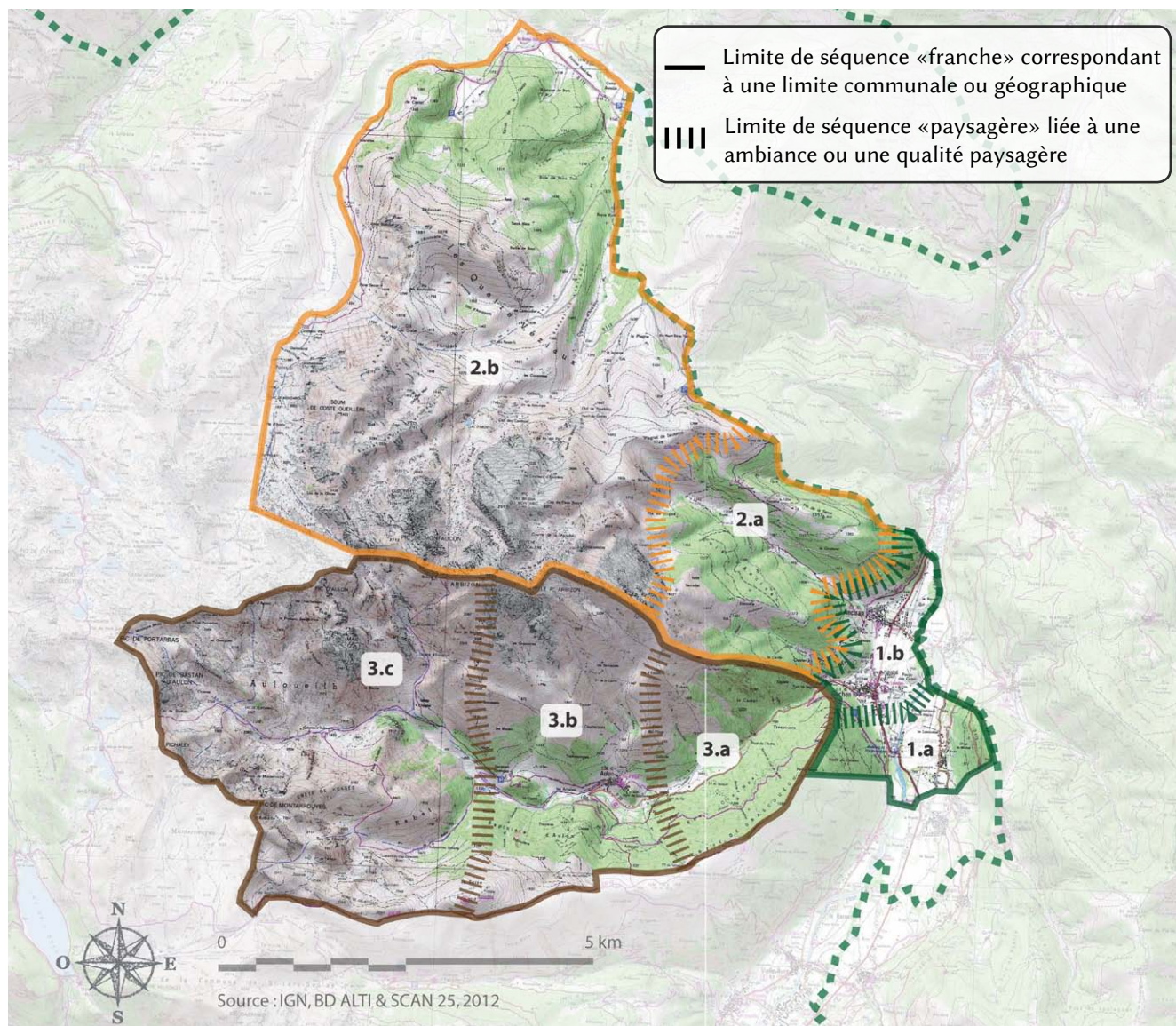
*Pour trouver un fil rouge entre les quatre villages, c'est complexe. Aulon c'est un village d'altitude, avec des problématiques particulières liées à cette situation. Guchen c'est un village traversé, et Ancizan aussi, par la route principale, avec des commerces. Et Bazus-Aure c'est encore différent, le village est plus excentré ...*

### Quelques termes de lecture paysagère

**Motif paysager** : un élément végétal, une construction... les motifs paysagers sont des éléments simples, qui une fois associés composent les paysages.

**Forme paysagère** : un relief particulier, un ensemble de motifs... les formes paysagères permettent de caractériser les paysages.

**Séquence paysagère** : un ensemble de motifs et de formes qui composent un paysage cohérent, qui diffère des ensembles de motifs et de formes alentour.



### 1. UN FOND DE VALLÉE HABITÉ ET AGRICOLE ENCADRÉ DE VERSANTS ENFORESTÉS

- 1.a/ La séquence de Bazus-Aure : une trame villageoise éclatée insérée dans un espace pastoral
- 1.b/ La séquence d'Ancizan et Guchen : deux «Véziaux» au tissu urbain lâche, aujourd'hui paysages traversés

### 2. D'UN PATRIMOINE AGRICOLE EN DÉPRISE AUX HORIZONS D'ESTIVE

- 2.a/ Le val d'Ancizan : sur le chemin de la transhumance
- 2.b/ La Hourquette d'Ancizan : une estive accessible

### 3. ENTRE VALLON INTIME ET PAYSAGES PASTORAUX D'ALTITUDE

- 3.a/ Le vallon du Lavedan : entre sapinière jardinée et soulane enrichie
- 3.b/ La séquence d'Aulon et Lurgues : vivre en altitude
- 3.c/ L'estive d'Aulon : cas particulier de la Réserve Naturelle Régionale



# 1. UN FOND DE VALLÉE HABITÉ ET AGRICOLE ENCADRÉ DE VERSANTS ENFORESTÉS

Les deux premières séquences présentent des paysages très proches, correspondant au fond plat de la vallée principale et aux versants qui l'encadrent. Toutefois, deux ensembles paysagers se différencient : en amont, le village de Bazus-Aure s'est implanté en rive droite, sur une terrasse dominant le fond de vallée, tandis qu'en aval, les villages d'Ancizan et Guchen sont installés en rive gauche, dans la pente formée par les cônes de déjection des vallons secondaires.

Le paysage de ce fond de vallée est une mosaïque large de prés et pâtures hivernale ou de demi-saison, dédiés à un élevage principalement ovin. Les clôtures permettant de contenir les troupeaux. Les chemins vicinaux, ainsi qu'un réseau bocager composé de haies, bosquets et pierres dressées, animent ce paysage. Une végétation riveraine accompagne le cours de la Neste d'Aure et de ses affluents. Il s'agit le plus souvent d'un simple alignement arboré. On rencontre à certains endroits une ripisylve plus large. Les versants recouverts de boisements encadrent les espaces ouverts du fond de vallée.



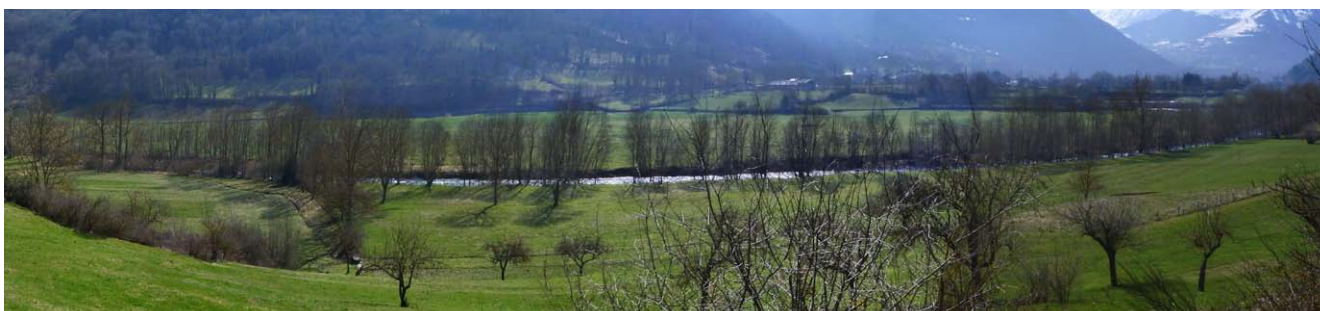
Les versants forestiers encadrent les vastes prairies du fond de vallée.



Des haies clairsemées et peu entretenues signalent ponctuellement les bords des chemins et des parcelles.

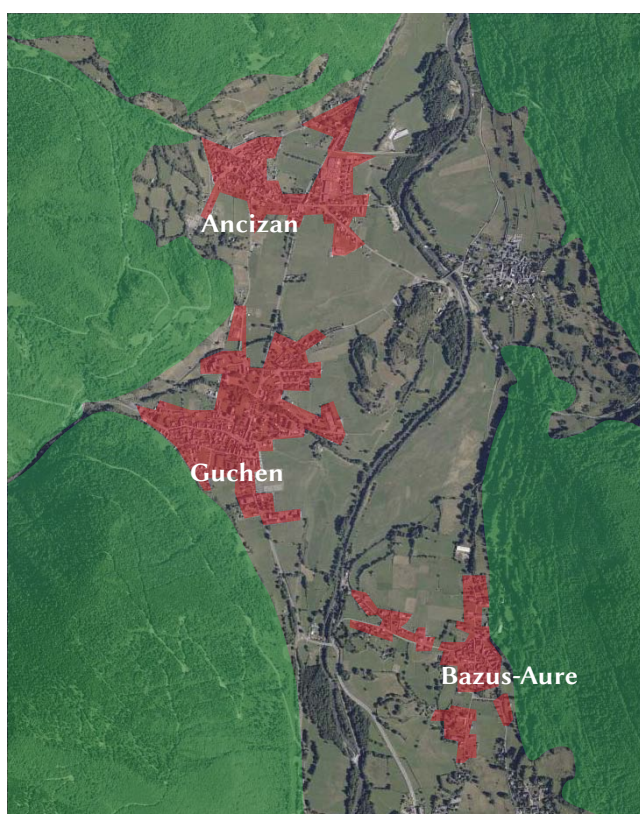
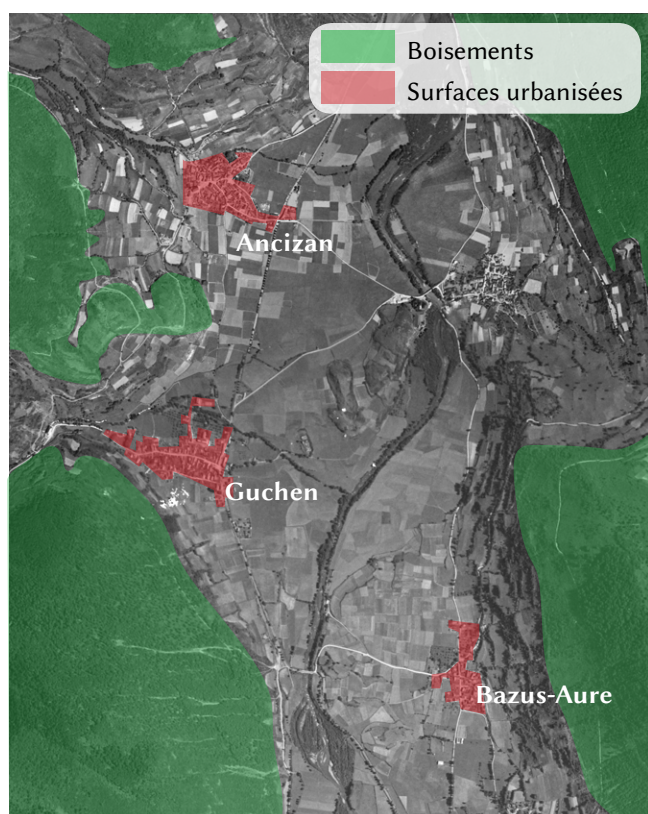


Le bocage de pierres dressées : un motif paysager propre aux régions granitiques.



Prendre de la hauteur permet d'apercevoir la Neste d'Aure accompagnée de sa ripisylve, qui restent discrètes dans le paysage

Cette vallée, comme les autres vallées pyrénéennes, a connu tout au long du XXème siècle de profondes transformations paysagères sous l'effet d'un exode rural et d'une mutation du système socio-économique montagnard de grande ampleur. La mécanisation, la spécialisation et l'industrialisation des modes de productions agricoles ont profondément bouleversé le mode de vie local, qui était organisé autour d'une polyculture-élevage complétée par l'exploitation de la forêt (système agro-sylvo-pastoral). Les champs en terrasse des soulanes ont disparu, transformés en simple pâture, plus ou moins enrichis ou entièrement recolonisés par la forêt. Les parcelles herbagères les plus pentues et éloignées des centres de vie ont été progressivement abandonnées au profit des terrains plats et facilement mécanisables. C'est ce que montrent les photos-comparaisons.



Comparaison de deux prises de vue aériennes :  
 Photographie aérienne - 1951 - Source : IGN  
 Orthophotographie - 2012 - Source : IGN

Les champs à proximité des bourgs, autrefois utilisés pour les cultures de céréales, légumes et fruits, sont aujourd'hui délaissés. La plupart ont été gagnés par un enrichissement qui s'est développé durant un demi-siècle et est aujourd'hui à un stade avancé d'enforestement. D'autres parcelles, plus faciles d'accès, ont été transformées en pâtures de mi-saison et prairies de fauche, dans la dynamique globale d'une spécialisation agricole vers l'élevage ovin ou bovin.

Dans le même temps, les surfaces urbanisées se sont étendues sur les terrains plats et facilement constructibles du fond de vallée, tout particulièrement le long des axes de circulation. Le développement du tourisme de montagne et des stations de sports d'hiver proches de Piau Engaly et du Pla d'Adet ont accentué la demande de logements, principal ou secondaire. Cela a contribué à l'extension des bourgs et des villages situés à proximité et facilement accessibles.

## a/ La séquence de Bazus-Aure : une trame villageoise éclatée insérée dans un espace herbager

Le village de Bazus-Aure est implanté en rive droite de la Neste, sur des dépôts morainiques accumulés au pied du versant est, tout près des terres cultivables qui assuraient aux habitants des ressources indispensables. C'est un village qui compte encore aujourd'hui six exploitations agricoles, dont quatre importantes, représentant un cheptel d'environ 1000 ovins et de plusieurs centaines de bovins (données INSEE - décembre 2010). Cette forte activité se lit très clairement dans les paysages de cette séquence. Elle détermine l'aménagement du bourg et des espaces situés aux alentours.

*Ici (à Bazus-Aure) on a pas beaucoup de problèmes par rapport à la déprise agricole, contrairement à d'autres villages, puisqu'on a encore beaucoup d'éleveurs.*

Les parcelles du fond de vallée, proches du village, sont utilisées pour le pâturage hivernal et de demi-saison, puis dédiées à la culture fourragère à la fin du printemps et pendant la période estivale. La commune possède en indivision avec le village voisin de Guchan les montagnes de Saux et de La Géla, situées en amont de la vallée, près du tunnel d'Aragnouet-Bielsa, où les troupeaux sont conduits de la mi-mai au mois de septembre (estivage).



Localisation des estives de Bazus-Aure

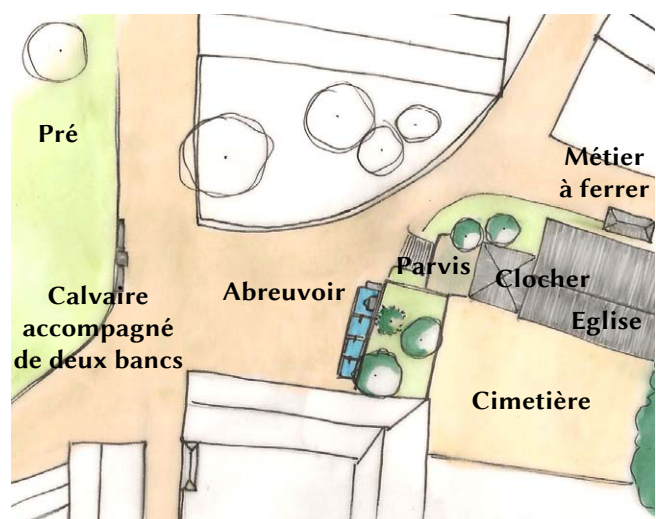


Sur les hauteurs du versant est, la chapelle Saint Michel, classée au titre des Monuments Historiques, est accessible depuis le village par un sentier qui court sur le versant enforesté. La vue panoramique qui s'ouvre sur le versant opposé et sur le fond de vallée est spectaculaire. Elle permet d'appréhender le territoire dans son ensemble.

Panorama sur la vallée depuis la chapelle : les prairies du fond de vallée étendent leur tapis vert ponctué de haies et d'habitations au pied des versants.



L'aménagement des espaces publics du village est fortement marqué par des pratiques anciennes liées à l'activité pastorale. En particulier, la place de l'église, située au cœur du bourg ancien, est organisée autour d'une grande fontaine, composée de plusieurs bacs successifs. Ce point d'eau a été un lieu de passage obligé des troupeaux pour s'abreuver. Chaque jour, en plus des riverains qui venaient puiser leur eau, les éleveurs amenaient ici leurs bêtes à tour de rôle, ce qui faisait de cet endroit un lieu central dans la vie des villageois.



La place de l'église à Bazus-Aure : schéma d'organisation de l'espace public



Vue d'ensemble de l'église et la fontaine-abreuvoir

La trame bâtie, peu dense, est, elle aussi, liée à une manière d'habiter qui renvoie aux anciennes pratiques agricoles. La structure traditionnelle est appelée dans les Pyrénées « système à maison ». La « maison » correspond à l'unité agricole dans son ensemble. Elle comprend l'habitation, les bâtiments annexe tels que la grange, le fenil et l'étable, ainsi que le jardin et les terres agricoles, qui s'organisent le plus souvent autour d'une cour centrale plane et fermée desservant les différentes fonctions.



La mairie de Bazus-Aure : une ancienne « maison » dont l'organisation est encore lisible

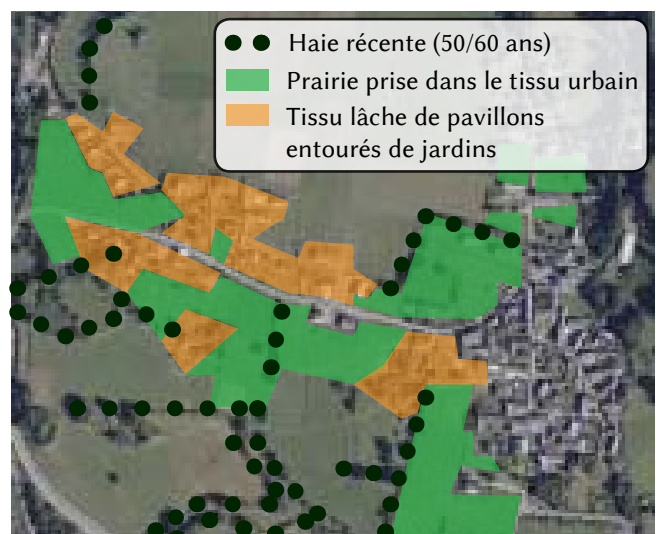
### Le « système à maison » et l'habitat pyrénéen

La « maison » pyrénéenne correspond à une organisation sociale héritée de l'Empire romain, qui s'est développé particulièrement au Moyen-Age et sous l'Ancien Régime. La « maison » regroupe à la fois un groupement de bâtiments d'habitation et d'exploitation, les terres agricoles et la famille qui les possède. L'héritage se transmettait à l'aîné de la fratrie, qui héritait de l'intégralité des biens matériels, des terres et du pouvoir de décision. Les frères et soeurs de l'aîné qui souhaitaient fonder une famille devaient quitter la maison, et ceux qui restaient renonçaient à toute descendance. Ce système d'organisation sociale permettait d'éviter la fragmentation de fermes aux dimensions souvent réduites, installées sur des terroirs aux ressources variées, mais maigres.

Les grands-parents, parents, l'aîné, son conjoint et sa descendance cohabitent dans les bâtiments d'habitation. La maison d'habitation et les bâtiments agricoles sont regroupés et organisés autour d'une cour centrale, qui dessert les différentes fonctions. Les constructions évoluent donc au fil des générations, et des dépendances apparaissent pour accueillir les cadets sans mariage, qui sont la main d'œuvre du maître de maison.

La trame bâtie héritée de ce schéma reste aujourd'hui encore bien lisible dans certains villages, où les bâtiments sont organisés autour d'espaces non construits, correspondant aux anciennes cours, composant une trame villageoise peu dense.

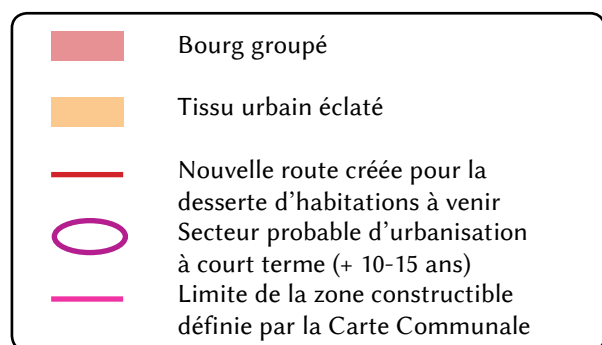
A Bazus-Aure, durant la seconde moitié du XXème siècle, le bâti s'est développé le long des voies d'accès au bourg, souvent sous la forme de pavillons isolés implantés au milieu de parcelles de grande taille. Malgré le fait que ce mode d'implantation ne correspond pas au schéma traditionnel, la faible densité et la conservation d'espaces non construits (jardins, prairies) à l'intérieur de la trame bâtie crée une mosaïque paysagère intéressante. Cette juxtaposition d'espaces prairiaux ouverts, de haies arborées en cours de développement et de jardins entretenus offre également une multitude d'habitats écologiques. L'ensemble forme un paysage récent de qualité, aussi bien sur le plan écologique qu'en matière de cadre de vie, que l'on peut désigner du terme de « bocage habité ».



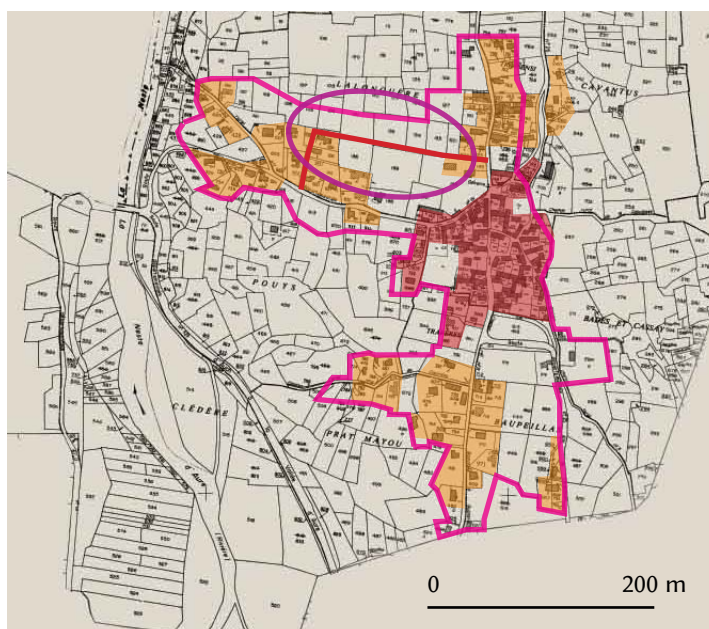
Bazus-Aure de 1951 à 2012 : le développement des constructions le long de la «route du pont» (D19) a occasionné un morcellement des prairies et l'apparition de jardins, enrichissant la mosaïque de prairies préexistante.

L'étalement des constructions a modifié la trame urbaine : d'un bourg groupé, le tissu a évolué vers une trame plus éclatée et discontinue, avec ces nouveaux quartiers d'habitation déconnectés du centre bourg. La municipalité, sous l'impulsion des orientations politiques actuelles en faveur d'une densification des espaces construits (loi SRU du 13 décembre 2000 et loi ALUR du 24 mars 2014), a récemment ouvert une route de desserte en vue de densifier le quartier situé à l'ouest, le long de la « route du pont ». Le but est de favoriser l'implantation de nouveaux bâtiments dans ce secteur de la commune, et de recréer un ensemble bâti plus groupé à l'échelle du village.

Cependant, aucun projet global du quartier à venir n'a été défini, laissant le champ libre aux stratégies individuelles. Le devenir de cet espace dans sa globalité reste donc flou, susceptible de fragiliser la qualité actuelle et de perturber une structure paysagère présentant un intérêt écologique certain.



Trame bâtie actuelle et évolutions possibles



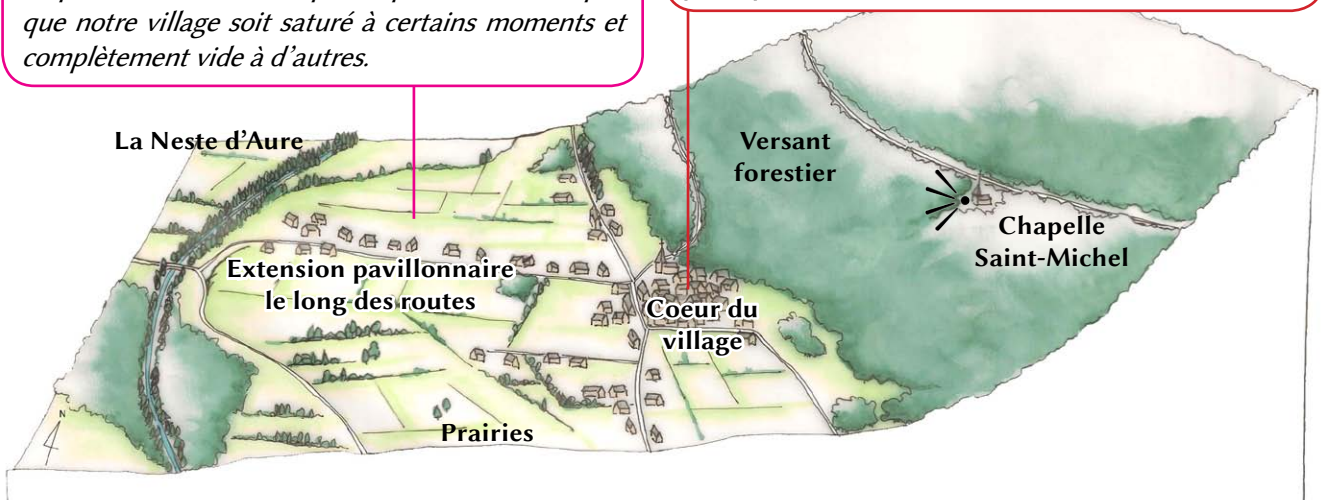
L'urbanisation de la commune est soumise à une Carte Communale. La Carte communale est un document d'urbanisme qui délimite sur un plan cadastral les secteurs où les permis peuvent être délivrés. Contrairement au PLU, aucun règlement n'est prévu pour définir des critères qualitatifs ou quantitatifs auxquelles seraient soumises ces nouvelles constructions. À noter que la commune de Bazus-Aure, tout comme les autres communes du secteur d'étude, fait partie du périmètre du SCoT du Pays des Nestes, qui devrait proposer à moyen terme des orientations concernant le développement urbain dans la vallée.

La récente loi ALUR (Loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) tend vers une généralisation des PLU intercommunaux. Jusqu'à maintenant, la mise en œuvre de ce document d'urbanisme était trop lourde pour des petites communes comme Bazus-Aure. L'élaboration d'un PLU intercommunal devrait permettre à l'avenir de mieux anticiper l'extension urbaine des villages situés en fond de vallée.

Toutefois, les orientations politiques nationales actuelles, qui vont dans le sens d'une densification des trames urbaines, doivent être nuancées et adaptées aux formes locales dans les projets de développement urbain. En effet, certains villages comme Bazus-Aure présentent une trame historiquement peu dense. Proposer des formes urbaines assez peu denses, proches des formes traditionnelles, peut être plus approprié dans ce cas. Ainsi, les constructions à venir pourront être intégrées dans la trame villageoise existante en permettant de maintenir la qualité paysagère locale, objectif qui est également introduit dans la loi ALUR en cohérence avec la Convention européenne du paysage.

*L'idée c'est d'épaissir ce quartier, de façon à créer une cohérence par rapport au bourg historique. On a eu une ou deux demandes de promoteurs, mais on a refusé pour différentes raisons. Pour l'aspect architectural, et parce qu'on ne voulait pas que notre village soit saturé à certains moments et complètement vide à d'autres.*

*On a également travaillé avec le CAUE sur l'aménagement des espaces publics et du cimetière. On a créé une voie nouvelle, et on va enterrer tous les réseaux, électrique et téléphonique, dans la rue principale.*



*Avec zéro pesticides, on utilise plus du tout de produits phytosanitaires. On recrée également des espaces herbeux, qui demandent moins d'entretien.*

Zéro pesticides, soutenu par le Parc national des Pyrénées, privilégie des moyens alternatifs de désherbage, sans produits phytosanitaires, favorisant la biodiversité. Ce projet a un impact paysager sur les espaces enherbés et fleuris de la commune, qui tendent vers un aspect plus « naturel » et champêtre.

Un Atlas de la Biodiversité Communale est actuellement en cours. Il est réalisé par le Parc national des Pyrénées et ses partenaires. L'objectif est de connaître la biodiversité locale et ses relations avec les milieux et habitats existants, afin de proposer à la commune des solutions pour mieux la préserver.

## SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC PAYSAGER DE LA SÉQUENCE

### VALEURS PAYSAGÈRES :

- Le cœur agricole composé de prairies larges ponctuées de haies et bosquets offre un cadre rural d'une grande qualité paysagère au village de Bazus-Aure.
- Les versants boisés qui encadrent le fond de vallée et les vues ouvertes sur les hauts sommets participent au caractère montagnard de la séquence.

### ENJEUX :

- Le développement des haies depuis le milieu du XX<sup>ème</sup> siècle a créé un maillage bocager qui encadre les vues et rythme le paysage. Ce bocage présente également des atouts du point de vue environnemental.
- L'implantation des constructions à venir est à réfléchir dans le respect de la trame existante, qui présente des formes caractéristiques des villages pyrénéens.

## b/ La séquence d'Ancizan et Guchen : deux « Véziaux » au tissu urbain lâche, aujourd'hui paysages traversés

Les bourgs d'Ancizan et Guchen sont implantés en rive gauche de la Neste d'Aure, sur des cônes de déjection, au débouché de vallons secondaires. Cette implantation dans la pente, entre fond de vallée et bas-versants, crée des situations paysagères très différentes entre le haut et le bas des villages.

À Guchen, des perspectives s'ouvrent de part et d'autre du village, suivant les axes des rues et encadrant les versants et les prairies. Le cadre montagnard et pastoral, omniprésent, est remarquable.



Ouverture sur un pré depuis la place de la mairie



Vue sur l'Arbizon encadrée de maisons dans une rue  
Perspectives paysagères dans les rues de Guchen



Le Pouy des Capis en fond de scène dans un quartier pavillonnaire

À Ancizan, la pente légèrement plus marquée offre des points de vue plongeants vers le fond de vallée et les sommets lointains. Les pentes du massif de l'Arbizon dominent l'ensemble.



Inscription du village d'Ancizan dans la pente.  
Les maisons sont toutes orientées perpendiculairement aux courbes de niveau.

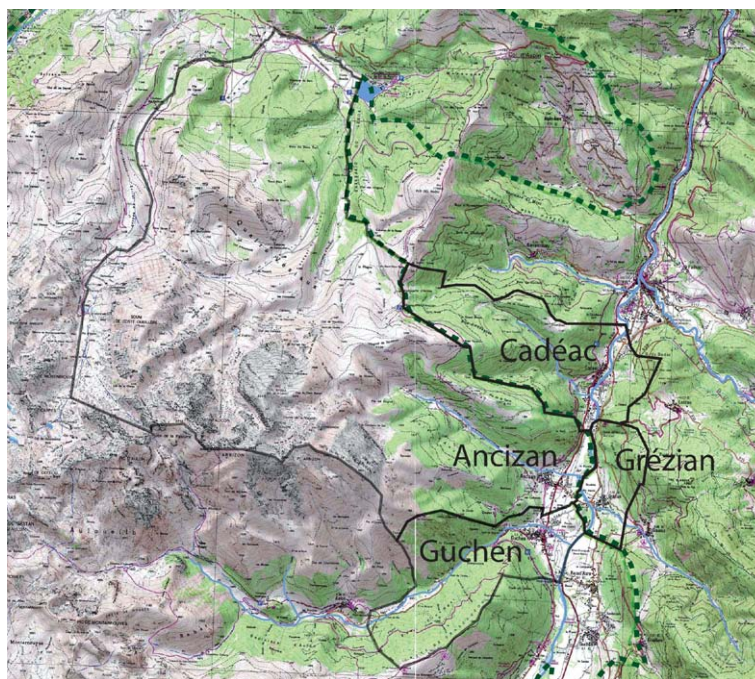


Les ruelles étroites serpentent entre les habitations



Ancizan et Guchen forment, avec les villages voisins de Cadéac et Grézian, les IV Véziaux d'Aure.

Ces quatre communes ont au cours de l'histoire mis en commun des ressources, pastorales et forestières notamment, afin de profiter d'une complémentarité qui est liée à l'étagement. Ainsi, les communes de Guchen, Cadéac et Grézian, qui ne comprennent que peu d'espaces pastoraux d'altitude, profitent des vastes estives d'Ancizan.



Limites communales des IV Véziaux d'Aure

*On fait partie des IV Véziaux. Grâce à ça on a des estives sur un territoire qui est en indivision. On a plusieurs milliers d'hectares situés entre Payolle et la Hourquette d'Ancizan.*

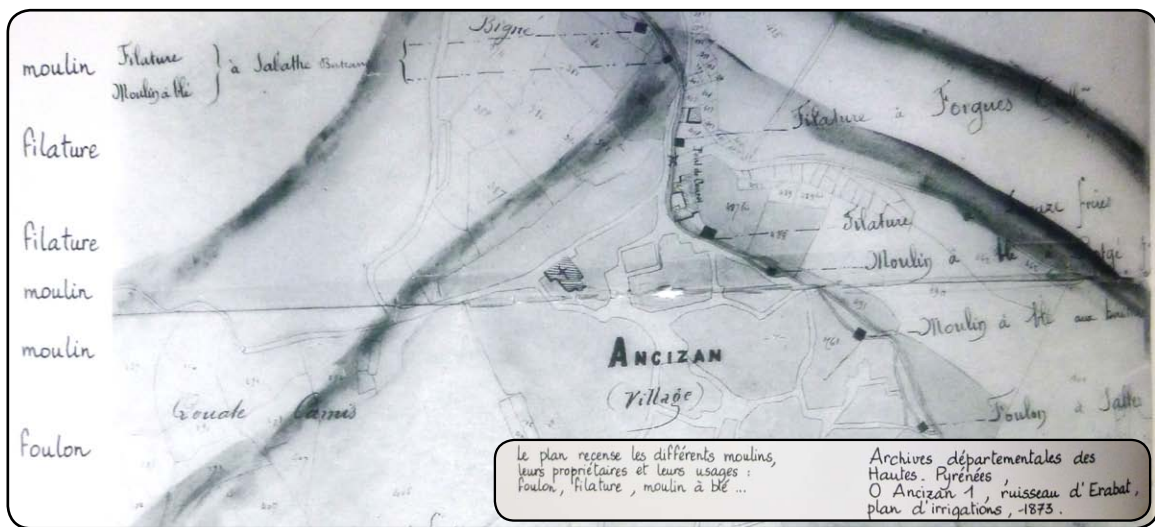
### **Les Véziaux d'Aure : mettre en commun les ressources**

Le terme « IV Véziaux » signifie quatre voisins. Il s'agit de quatre communautés d'habitants (Ancizan, Cadéac, Guchen et Grézian) qui se sont vues octroyer, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, le droit de mettre en commun des ressources forestières et pastorales. Aujourd'hui, cette mise en commun des ressources perdure sous la forme d'une propriété indivise qui recouvre une surface de 3 652 ha, dont 521 ha de forêt, pour l'essentiel du sapin, 2 700 ha d'estives et 431 ha de pics et rochers. Les biens en indivision se situent sur le territoire administratif de la commune d'Ancizan. Ils sont gérés par la Commission syndicale des IV Véziaux d'Aure créée en 1839. Ce partage de bien offre un équilibre salutaire pour des territoires communaux sur lesquels on ne trouve pas l'ensemble des ressources indispensables à la vie montagnarde.

Ainsi, même aujourd'hui, leur gestion ne peut se concevoir qu'à l'échelle intercommunale.

Les torrents qui s'écoulent du massif de l'Arbizon sont un élément important de l'implantation et du développement des bourgs jusqu'au début du XXème siècle. L'eau est une ressource indispensable à l'activité agricole (irrigation des cultures et des prairies et abreuvement des troupeaux) qui assurait la survie des populations, mais aussi à d'autres activités, notamment proto-industrielles, importantes dans le développement historiques des villages.

Des tisserands et drapiers se sont installés autour du ruisseau Erabat à Ancizan et du Lavedan à Guchen. Les moulins à tisser et draperies s'égrenaient le long des cours d'eau, d'où ils tiraient la force motrice pour activer les machines de production. On trouve également des moulins à blé et des scieries installées sur tous ces torrents.



Le circuit de l'eau à Ancizan était ponctué de moulins et draperies. Plan de 1873.

Source : ouvrage « L'art de bâtir en vallée d'Aure », CAUE 65

*On a un patrimoine architectural intéressant : de nombreuses maisons de caractère, et je crois qu'il y a neuf tours sur le bourg. Ancizan c'était un gros bourg, où il y avait une activité drapière et de tisserands. Donc il y avait des grandes maisons, et des grandes fermes.*

Les familles qui possédaient les productions se sont enrichies, et une bourgeoisie locale s'est formée dès le XVème siècle. Si la plupart des bâtiments de production ont aujourd'hui disparu, ces notables ont laissé en héritage un patrimoine, notamment architectural, particulièrement riche, témoin de cette période prospère.



La maison Oustalet est située sur la grande place d'Ancizan. Cette demeure, datant du XVIème siècle, est représentative de l'architecture bourgeoise locale durant la Renaissance. Elle est classée au titre des Monuments Historiques depuis 1978.

Comme dans tous les villages de la vallée d'Aure, les fontaines sont liées à des espaces de rencontre et de lien social dans les villages d'Ancizan et Guchen. Les places centrales sont organisées, comme dans le bourg de Bazus-Aure, autour du triptyque église - fontaine abreuvoir à plusieurs bacs - calvaire ou monument aux morts.

Le village de Guchen possède un patrimoine particulièrement riche dans ce domaine. Entre 1856 et 1859, un réseau de fontaines dans le bourg de Guchen a été mis en place. Cinq bornes-fontaines en fonte ont été installées, et une fontaine monumentale en marbre construite près de l'église.



Fontaine monumentale en marbre Une des cinq bornes-fontaines en fonte Fontaine-abreuvoir à bacs successifs  
Patrimoine de fontaines varié hérité de l'activité pastorale et de la «période d'or» des draperies à Guchen.

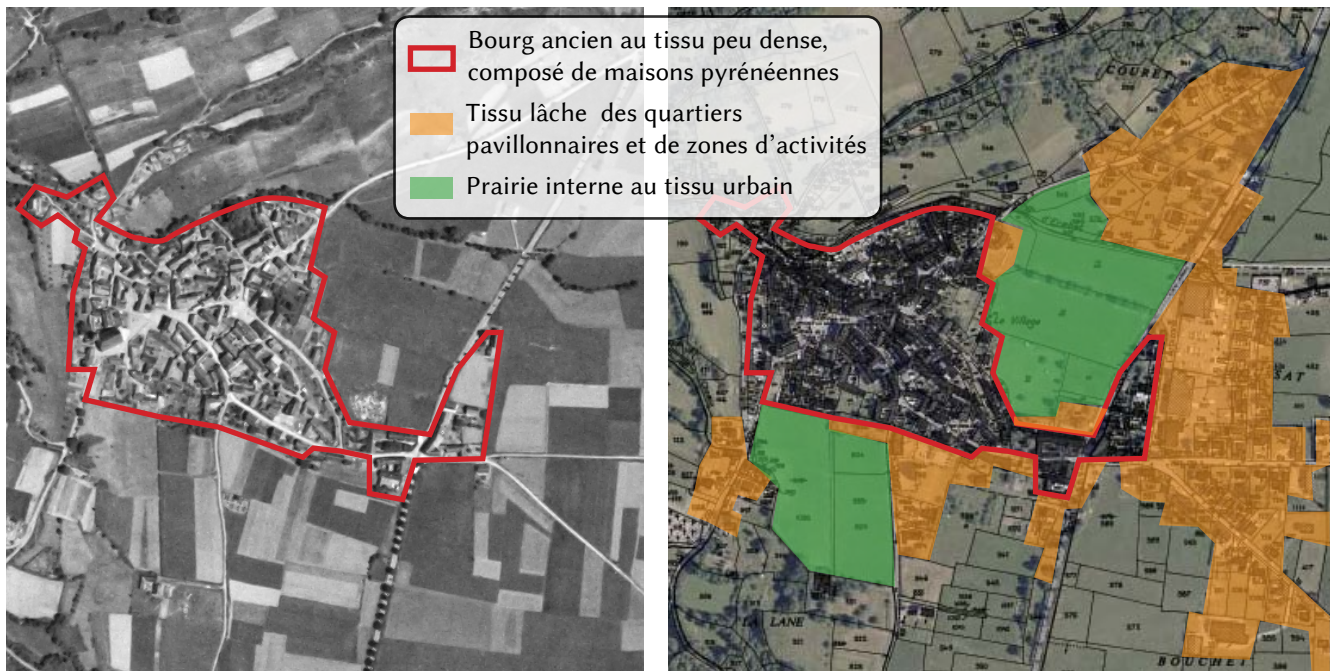
A noter la présence d'une centrale hydroélectrique à Guchen. Le premier projet remonte à 1899 et comprenait un barrage sur le Lavedan et une usine. L'exploitant offrait à la commune l'éclairage public en échange de la concession, mais ce premier projet a été avorté. La centrale actuelle a été construite en 1943. L'eau est captée entre Lurgues et Aulon sur les ruisseaux du Lavedan, du Castet et de Lapeyrie. Une conduite souterraine l'achemine jusqu'à la conduite forcée qui surplombe la centrale (chute de 491m).

Cette prise d'eau a eu pour conséquence de diminuer de façon importante les débits du Lavedan, alors que ce dernier était largement mis à contribution en période estivale pour l'irrigation des prairies (regain). Des compensations ont été prévues dans le cadre de la concession.

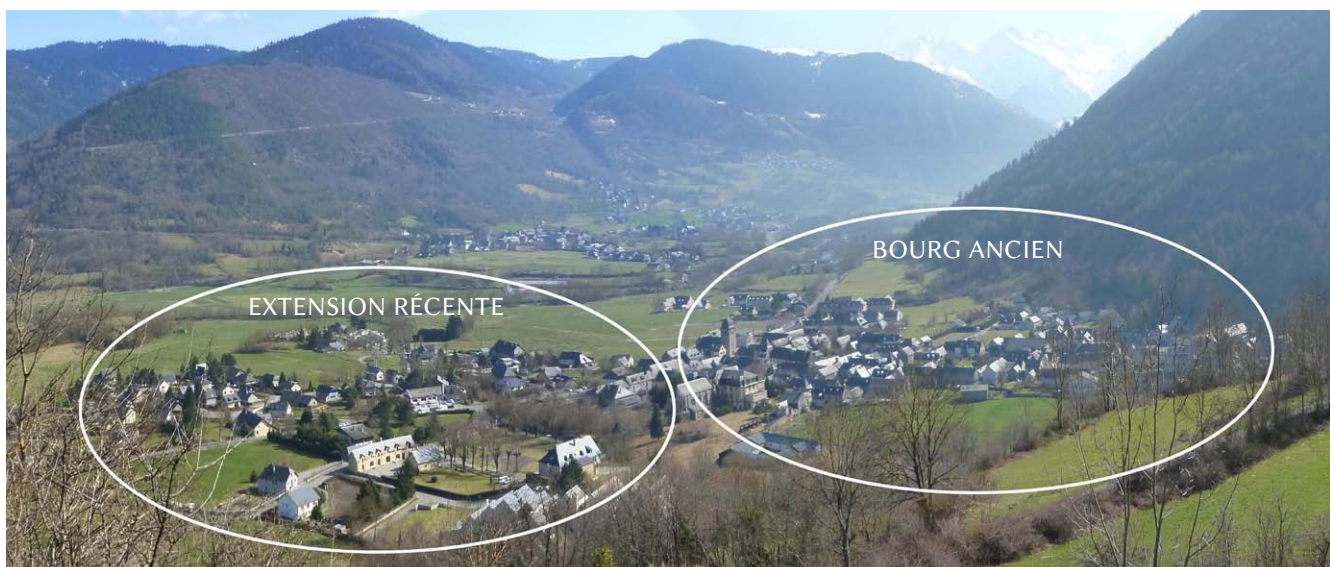


La conduite forcée est un élément marquant du paysage de la séquence

Au cours du XXème siècle, l'extension des espaces construits, induite en particulier par le développement du tourisme et des stations de ski proches, a été particulièrement rapide. Des nouveaux quartiers, de type habitat pavillonnaire, se sont développés en marge des bourgs anciens, modifiant la trame traditionnelle.



Ancizan entre 1951 et 2012 : le développement de quartiers pavillonnaires dans le fond de la vallée a créé une trame urbaine plus étalée, qui conserve en son coeur des parcelles de prairie.



Les bourgs anciens sont implantés sur les cônes de déjection, au pied de vallons secondaires. L'extension urbaine récente (2ème moitié XXème siècle) s'est fait en direction du fond de vallée

*(A propos du quartier pavillonnaire à l'entrée nord d'Ancizan) C'est une extension du village qui a été un peu consommatrice de terrain. [...] Et on souhaiterait le rendre un peu plus dense, et que les constructions à venir se rapprochent un peu du centre.*

La proximité de la ville de Saint-Lary-Soulan et la présence de la route principale de la vallée (D929) ont fortement influencé le développement des bourgs de Guchen et Ancizan. En effet, cette route qui traverse les deux villages permet de relier la plaine aux stations de sports d'hiver de Piau-Engaly et du Pla d'Adet. Elle traverse également la ville touristique de Saint-Lary-Soulan, la plus importante de la vallée, et permet de rejoindre l'Espagne par le tunnel d'Aragouet-Bielsa. Cet axe à fort passage (résidents de la vallée, véhicules de tourisme, mais aussi poids lourds en provenance et à destination de l'Espagne) rend ces villages facilement accessibles et mieux desservis que d'autres communes plus excentrées de la vallée (comme Bazus-Aure par exemple).

Une déviation routière est en cours de construction pour limiter le trafic dans le bourg voisin de Cadéac, situé au nord. L'axe principal retrouve la départementale à l'entrée de la commune d'Ancizan. Les villages de Guchen et Ancizan vont donc conserver un trafic routier intense.

*Un problème c'est la circulation, et en particulier tous les poids lourds qui viennent d'Espagne et ne participent pas à l'économie locale. Ça apporte de la pollution et du bruit... C'est un point noir cette circulation qui passe sans discontinuer. [...] Mais d'un autre côté la route apporte quand même le passage aux commerces.*

L'attractivité touristique, en plus d'accélérer le phénomène d'étalement urbain, se reflète dans la hausse des prix du foncier. Les demandes de logements étant importantes du fait de la proximité de la station de Saint-Lary-Soulan, les prix augmentent. Des problèmes de logement apparaissent pour les familles aux revenus modestes issues de la vallée, qui se retrouvent dans une situation de concurrence avec des projets immobiliers de plus grande envergure.

*Les terrains en amont, au niveau des stations de ski, sont de plus en plus rares. Donc les gens descendent au fur et à mesure, d'une part pour trouver des terrains, et d'autre part parce que c'est moins cher. [...] Ce qui restreint les demandes pour les gens issus de la vallée c'est le prix du terrain. Sur Guchen c'est 70€ le m<sup>2</sup>. Plus vous montez vers Saint-Lary-Soulan plus c'est cher.*

*Quand on a des grands terrains qui sont constructibles, on redoute qu'il y ait un immeuble qui s'y construise et que ça dégrade le cadre du village. C'est un peu notre hantise, on aimerait ne pas en avoir. On a mené une action pour des résidences principale, c'est à dire qu'on a acheté un terrain qu'on a viabilisé et qu'on a revendu pratiquement à prix coûtant pour des résidences principales. Mais aujourd'hui les terrains sont plus chers, donc on arrive pas à renouveler cette opération.*

Dans le même temps, le tourisme et la demande de résidences secondaires qui en découle est au coeur du dynamisme valléen, du point de vue économique (de nombreux résidents sont aussi loueurs de logements saisonniers), mais aussi en terme d'entretien d'un certain patrimoine bâti ancien, souvent délaissé par les locaux (petites maisons de ville) et recherché par les touristes.

*On a une chance c'est que la vallée est devenue touristique. C'est une chance dans le sens où on a plus de maisons en ruine, ou très peu. Elles ont été rachetées. Et même si ça devient des résidences secondaires, les gens les ont remises en état. Quand vous voyez une de ces maisons, même si elle est fermée certains mois de l'année, elle tient debout, elle est entretenue.*

Les forêts communales, qui couvrent une grande partie des versants, sont gérées par l'Office National des Forêts, sur la base d'un plan d'aménagement qui prévoit les coupes, l'entretien et les aménagements à réaliser pour une période de dix ans environ. Chaque commune, en tant que propriétaire et maître d'ouvrage, a le pouvoir de décision sur les actions menées, et la gestion diffère donc d'une commune à l'autre selon les visions, projets et attentes des élus. Ainsi, si la commune d'Ancizan se conforme à suivre ce Plan de gestion, à Guchen les coupes sont plus limitées.

Les revenus issus de la production de bois ont considérablement diminué depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle. L'exploitation forestière, qui était durant des siècles une ressource importante pour les communes et les propriétaires privés, est devenue peu rentable. La question forestière est délaissée à l'ONF ou aux stratégies individuelles. Elle ne semble pas faire partie des projets qui pourraient être portés par les collectivités. L'enforestation déborde aujourd'hui des sapinières communales. De nouveaux boisements apparaissent, composés de feuillus colonisateurs (bouleau, noisetier, frêne, chêne, etc.) et concernant des parcelles privées ou des anciens pâturages collectifs.

*L'exploitation forestière n'est plus un revenu principal pour les communes, alors que ça pouvait l'être à une époque. Donc elles ne sont plus vraiment intéressées par le revenu des bois. Et si les élus ne s'intéressent pas non plus à l'aspect environnemental, alors il n'y a plus de gestion... Mais le problème, c'est que si on n'intervient pas, ça peut commencer à coûter de l'argent. Actuellement, les coupes rapportent peu, mais elles permettent d'avoir un budget pour entretenir la forêt.*

*Les forêts qu'on nous confie, notre première mission c'est de les maintenir, qu'il y ait un couvert forestier continu. Ensuite c'est de valoriser le bois, qui est une richesse pour les propriétaires. Enfin, une richesse entre guillemets ... à une époque c'était un revenu, mais maintenant c'est un complément de revenus pour les finances communales. De plus en plus on mène des actions environnementales, avec la préservation notamment d'arbres morts, vieillissants ou sénescents pour préserver des espèces animales ou végétales. [...] Aujourd'hui la production forestière s'articule autour de zones de préservation.*

La forêt semble pourtant porteuse d'un fort attachement de la part des acteurs rencontrés. Elle est abordée comme un élément paysager important, participant au cadre de vie et à la qualité environnementale dans la vallée. Une volonté de préservation - parfois de conservation - des espaces forestiers transparait dans les discours.

*Les gens tiennent à leur forêt. Quand un arbre tombe, je suis tout de suite au courant.*

*Un atout du territoire, c'est tout ce qui touche à la forêt. La ressource en bois. Aujourd'hui, le bois ne rapporte plus rien au niveau financier, c'est quelque chose qui n'a plus de valeur marchande. Mais l'environnement c'est quand même important. La forêt c'est en quelque sorte un poumon, c'est quelque chose qui nous permet de respirer...*

*Quand on fait une piste forestière, il faut bien réfléchir parce qu'elle sera encore là dans vingt ans. On ne veut pas défigurer le paysage. [...] Cette forêt, est-ce qu'on veut vraiment la désenclaver si on risque d'abîmer le paysage ? On a ce dilemme.*

Des actions sont toutefois engagées, qui révèlent un changement dans la manière d'aborder la question forestière. Les municipalités sont de plus en plus consciente de l'importance de prendre en compte les espaces forestiers et les enjeux qui sont liés à leur gestion dans les projets d'avenir des territoires communaux. D'une part, les modes de gestion de la forêt ont évolué et prennent de plus en plus en compte la question environnementale et paysagère. D'autre part, les élus développent une meilleure connaissance des techniques de gestion forestière. Cela permet aux différents acteurs impliqués de travailler ensemble autour d'un projet commun pour le devenir de la forêt.

*Quand vous regardez la montagne, il domine un type de forêt, c'est le sapin ponctué de hêtre. C'est artificiel, même si la forêt est naturelle et indigène au départ, elle a été traitée. Il y a des modes de gestion qui prennent ça en compte, pour qu'il y ait le moins de variations possibles. C'est à dire qu'on va travailler en pied par pied, on va enlever un arbre mûr par-ci par-là. L'intérêt pour les usagers et les habitants, c'est qu'il n'y aura jamais de grand changement. C'est aussi typiquement un traitement de montagne, parce qu'on ne peut pas laisser le sol à nu. Et grâce à ce traitement «doux» d'un point de vue visuel, on pérennise l'aspect paysager.*

*La dynamique forestière est prise en compte dans les modes de gestion. Les actions participent à l'ouverture de nouveaux milieux, avec des arbres qui repoussent, des oiseaux qui viennent s'installer. On peut créer des zones d'abrutissement où les animaux viennent se nourrir ...*

*Les sentiers sont tellement empruntés qu'ils sont auto-entretenus. Lors d'une coupe de bois, ou quand on va par exemple marteler, marquer les arbres qui seront exploités dans une parcelle qui est traversée par un sentier, on va porter une attention particulière à tous les arbres qui jouxtent le sentier. Et si ils sont dangereux, même si ils ne sont pas mûrs pour l'exploitation, on va les enlever.*

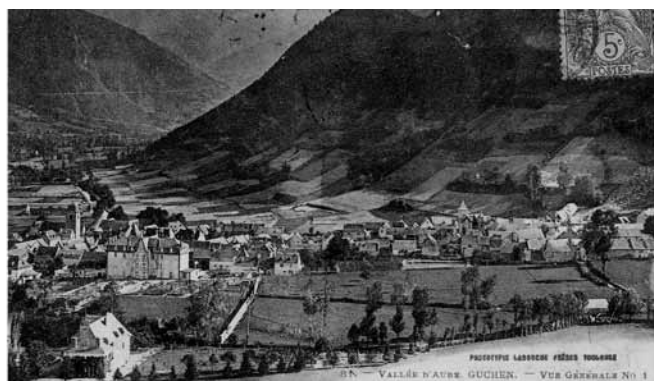
*Même si le prix du bois a baissé, c'est à dire même que ce n'est plus un revenu aussi important ni aussi intéressant qu'il l'a été par le passé, on s'attache quand même à améliorer cette forêt. On crée des pistes, en essayant de les réfléchir pour qu'elles puissent servir plusieurs dizaines d'années. On a essayé aussi d'aménager cette forêt dans certains endroits pour qu'il y ait de la régénération, qu'il puisse y avoir un petit peu de lumière, notamment dans les hêtraies qui étaient très denses.*

*C'est important d'avoir une gestion forestière. Il y a peu de gens qui s'intéressent à la forêt. On a organisé une sortie par exemple pour montrer comment cette forêt est gérée, avec le conseil municipal, pour mettre des mots sur les techniques de gestion. Par exemple quand on parle de régénération, c'est quoi ? Voir ce que c'est sur le terrain.*

Avec la déprise agricole qui a eu lieu au cours du XXème siècle, l'espace pastoral s'est profondément transformé. Les cultures de proximité ont été abandonnées, et les anciennes parcelles pentues des bas-versants, délaissées, se sont enrichies. Un couvert forestier dense de feuillus s'est développé en lisière haute des villages, dans la continuité des forêts communales composées en majorité de conifères.

Les parcelles situées en lisière basse des bourgs ont été transformées en pâturages de mi-saison, dans le prolongement des espaces herbagers du fond de vallée.

La pratique de l'émondage, qui consiste en une taille des branches des haies pour apporter un complément de nourriture aux troupeaux, a été abandonnée. Les linéaires arborés se sont épaissis, créant des limites visuelles en bordures de parcelles et le long des cours d'eau, et offrant un intérêt écologique non négligeable.



Photocomparaison à Guchen :

On observe une déprise sur le bas-versant, mais aussi la modification des modes de gestion de l'espace : les frênes le long du ruisseau du Lavedan se sont développés, les parcelles du fond de vallée sont devenues prairies, ...

*On a vu la forêt s'étendre sur tout ce qui était agricole. Il y a trente, quarante ans, beaucoup de récoltes se faisaient au piémont, et il y avait plus de prairies. Maintenant la forêt s'est étendue sur tout cet espace, a « envahi » les abords du village. [...] Quand vous voyez des images d'avant, des photos, on voyait que c'était exploité, et que vraiment la forêt était plus éloignée. On n'avait pas un tel sentiment d'« oppression » comme on peut l'avoir maintenant. Il y a de moins en moins de paysans, de moins en moins d'exploitants. Et ceux qui restent, plutôt que d'exploiter des petites parcelles en pente, en limite de forêt, où l'enfrichement est déjà installé, préfèrent travailler dans la plaine, dans le bas de la vallée. [...] L'agriculture n'est plus aussi dynamique qu'elle a pu l'être. Aujourd'hui il n'y a plus qu'un seul exploitant. Les paysans disparaissent.*

*Ces espaces enfrichés des bas-versants, c'est de la forêt en devenir si on la laisse progresser. Il y a quelques espèces colonisatrices, mais c'est encore clairsemé.*

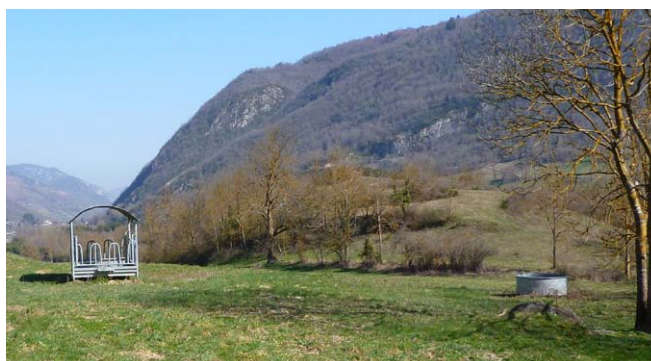
*Le haut de ces zones intermédiaires correspond à des terrains communaux. Donc dans cette partie on peut intervenir, on a le pouvoir décisionnel si on décide d'y faire quelque chose. [...] Par contre les parties plus basses correspondent à un parcellaire privé. [...] Leur gestion est assez difficile, notamment parce que les parcelles sont petites, et que les propriétaires ne savent parfois même pas qu'ils les possèdent.*



La Communauté de Communes des Véziaux d'Aure, qui compte aujourd'hui neuf communes, s'est constituée en 1995 autour de la déprise agricole et de la problématique de fermeture des paysages qui en a découlé. Regroupant initialement uniquement les IV Véziaux d'Aure, l'objectif principal de la création d'une intercommunalité était de proposer des solutions pour lutter contre l'abandon et l'enfrichement des terres agricoles, en particulier dans les bas-versants. Une action a été menée en premier lieu sur des terrains identifiés par les collectivités (communes et communauté de communes). Les propriétaires ont été contactés pour leur proposer un débroussaillage des parcelles, en échange d'un engagement à maintenir l'ouverture. Les communes qui ont rejoint par la suite la Communauté de Communes ont également adhéré à ce projet, et certains propriétaires se sont également manifestés pour y participer. Aujourd'hui, ce projet peut être considéré comme une réussite, puisque l'adhésion des acteurs et populations a été importante, et l'objectif de réouverture des paysages et des milieux aux abords des villages du fond de vallée a été mené à bien.



Parcelle enfrichée



Parcelle réouverte : l'action est pérennisée par le pâturage.

Action de réouverture de parcelles menée par la Communauté de communes : exemple sur le Pouy des Capis

*On a mené des actions sur la déprise agricole. Aux abords du village, il y avait des friches [...] qui se rapprochaient de plus en plus du village. S'est alors posée la question de l'aspect paysager.*

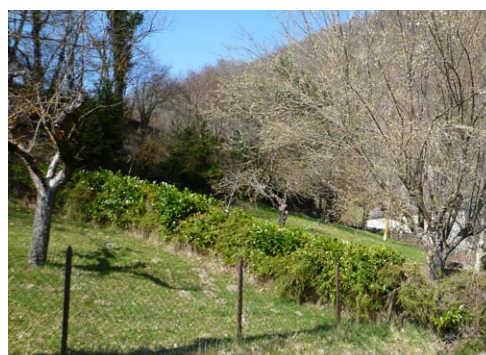
*Comme ces terrains étaient proches des bourgs, et avec l'évolution du POS, certains pensaient que les prix des terrains allaient augmenter. Les parcelles n'étaient plus entretenues. Je n'accuse personne, c'est la situation qui était comme ça. Et cet état de fait, on s'est dit qu'il fallait l'inverser. [...] On a mené la réflexion et les actions avec la communauté de communes. [...] On a choisi des secteurs dans les villages où l'enfrichement était particulièrement visible. Disons que depuis la route par exemple on voyait ces terrains. On a contacté les propriétaires pour voir quelles étaient leurs intentions, et si le projet les intéressait on proposait les premiers débroussaillages gratuits. La seule condition était qu'ils s'engagent par la suite à entretenir les terrains défrichés, eux-même ou en le cédant à un agriculteur, soit par la pression animale, soit manuellement. Au niveau de la com-com, on s'est équipés de matériel, et on propose l'utilisation de ce matériel pour un prix très raisonnable puisque notre objectif premier est la réouverture de ces parcelles.*

*[...] Quand je dis que ça a réussi, c'est que rapidement les gens ont adhéré à cette démarche. Les propriétaires dans d'autres secteurs également. Ils sont nombreux à avoir adhéré à cette démarche et à utiliser le matériel. Par rapport à cet objectif paysager que l'on s'était fixé dans des espaces qui étaient moins entretenus et qui s'enfrichaient, on a incité les gens et on leur a facilité le travail pour que ces espaces soient plus entretenus.*

La culture fruitière est également devenue marginale, et les prés-vergers ont été délaissés ou les arbres arrachés. Pourtant, on observe ponctuellement la présence d'arbres fruitiers âgés et souvent non entretenus en lisière des villages.



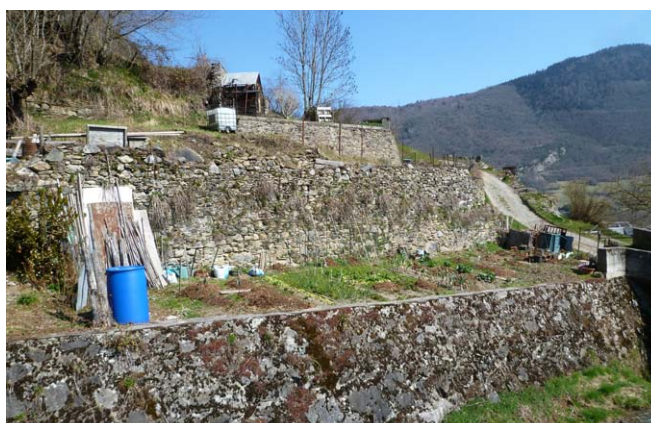
Grange abandonnée et ancien verger au pied du Pouy des Capis à Guchen.



Vieux pommier sur le bas-versant, en lisière haute du bourg d'Ancizan.

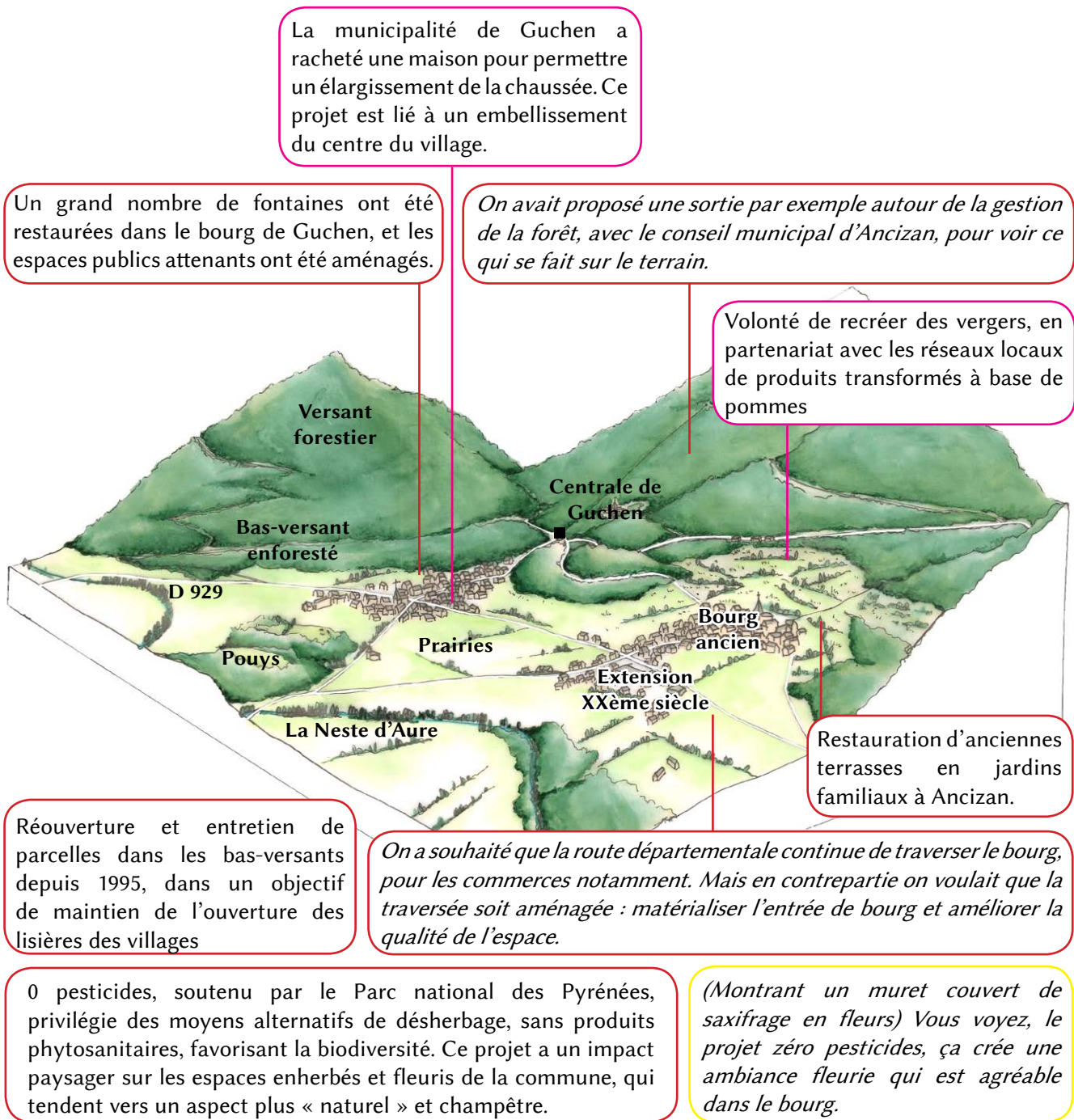
*Il y a une cidrerie à Ancizan, et pour faire du cidre il faut des pommes. Et il y a aussi une association dans la vallée, l'Association de Protection des Vergers d'Aure et du Louron. Ils ont un pressoir et ils font du jus de pomme avec des fruits récoltés localement. On s'est dit que dans certains endroits on pourrait faire des plantations de pommiers et donner une nouvelle orientation à ces terrains*

La municipalité d'Ancizan a mené un projet de réhabilitation d'anciennes terrasses de cultures près du ruisseau Erabat, en lisière nord du village. Les murets de pierres sèches ont été restaurés, et les parcelles défrichées sont mises à la disposition des locataires des logements communaux à condition qu'ils les entretiennent. Des jardins potagers et d'agrément occupent aujourd'hui cet espace, traversé par un chemin de Saint Jacques de Compostelle



Une action menée par la commune d'Ancizan : la réhabilitation des anciennes terrasses en jardins familiaux, entretenus par les locataires des logements municipaux

*Près du ruisseau Erabat, il y avait d'anciens petits jardins [...] On a obtenu un prix national pour leur restauration. On les a débroussaillés, réouverts. [...] Les murs étaient effondrés, donc au fur et à mesure de la déconstruction, l'entrepreneur refaisait ce qu'il trouvait sous la végétation : quand il trouvait un escalier il faisait un escalier... pour rester dans le respect de ce patrimoine. Et ce prix on l'a obtenu aussi parce que ces jardins sont destinés aux locataires des logements sociaux. [...] Les gens qui viennent dans ces appartements cherchent un petit bout de jardin, et donc on a gardé cet usage, pour eux. [...] Il fallait restaurer ce patrimoine, et on a décidé de rester fidèles à leur destination première, en refaisant des jardins.*



## SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC PAYSAGER DE LA SÉQUENCE

### VALEURS PAYSAGÈRES :

- Les perspectives qui s'ouvrent depuis les bourgs vers les versants et les prairies du fond de vallée offrent un cadre montagnard et rural d'une grande qualité paysagère.
- Le passé prospère des Véziaux d'Aure a légué un patrimoine architectural et vernaculaire très riche.

### ENJEUX :

- L'enfrichement des parcelles du bas-versant crée une fermeture du paysage dans la lisière haute des bourgs, et entraîne une perte de lisibilité de la limite entre fond de vallée et versants. De nombreuses parcelles enfrichées, appartenant à des propriétaires privés, sont en dehors des projets de gestion des communes.
- L'aménagement de la D929 à la traversée des bourgs offre des possibilités de restructuration et de valorisation de l'espace public

## 2. D'UN PATRIMOINE AGRICOLE EN DÉPRISE AUX HORIZONS D'ESTIVE

Les deux séquences suivantes sont composées d'un vallon secondaire à la vallée d'Aure, situé en rive gauche au-dessus du village d'Ancizan, et des estives qui le dominent.

Le vallon du ruisseau Erabat, appelé localement Val d'Ancizan, était autrefois une étape sur le chemin de l'estive, occupé par des granges foraines et des petites parcelles de pâtures. Les modifications des usages agricoles ont engendré un repli vers le bas de la vallée, et ces terrains souvent fortement pentus ont été progressivement délaissés. Aujourd'hui, l'enfrichement et l'enforestement ont gagné sur les prairies, créant un paysage fermé sous couvert forestier ponctué de clairières ouvertes sur le vallon, et parfois sur le village d'Ancizan et la vallée d'Aure.

L'estive à laquelle on accède par ce vallon s'étend en amont de la vallée voisine, la vallée de Campan, et offre de grandes étendues de paysages d'alpage ouverts, avec des vues lointaines sur les deux vallées et sur les hauts sommets du massif de l'Arbizon.



Panorama sur le Val d'Ancizan. En face : le vallon du ruisseau Erabat. A droite : ouverture vers la vallée d'Aure



Panorama sur l'estive des IV Véziaux : les pâturages d'altitude s'étendent au pied des sommets enneigés

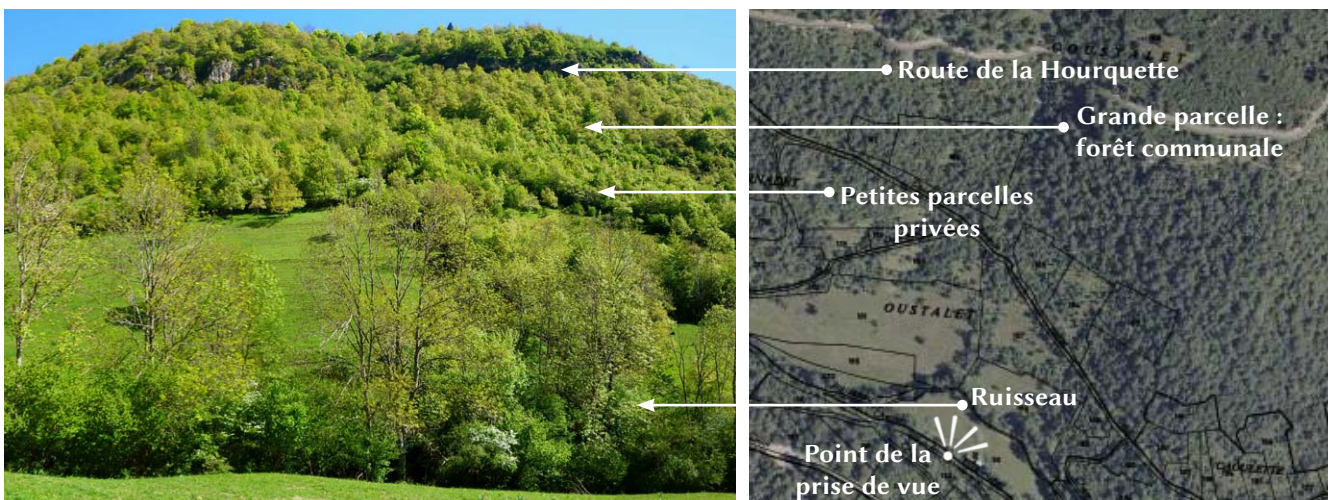
## a/ Le val d'Ancizan : sur le chemin de l'estive

Cette séquence correspond au vallon secondaire du ruisseau Erabat, qui descend du massif de l'Arbizon vers la Neste d'Aure, en traversant le village d'Ancizan. Il s'agit d'un accès privilégié aux estives depuis le bourg d'Ancizan. Des prairies occupaient le vallon, accueillant les bêtes qui stationnaient dans cet espace intermédiaire en début et en fin d'estivage. Des granges foraines ont été installées, qui servaient à stocker pour l'hiver le fourrage récolté sur ces mêmes parcelles de prairies une fois les animaux montés en altitude. C'était donc un lieu stratégique dans l'organisation saisonnière de la vie pastorale.

Mais avec la déprise agricole, le développement des routes et les transformations des systèmes d'élevage, ce secteur a perdu en importance. Les exploitations sont aujourd'hui moins nombreuses et plus étendues, et la ressource fourragère de cet étage intermédiaire n'est plus indispensable à l'alimentation des animaux. Les troupeaux sont montés quelques semaines plus tard, directement en altitude, et ne stationnent plus dans le vallon. En conséquence, les espaces prairiaux et les granges foraines perdent de leur intérêt et sont délaissés par les éleveurs.

Ces mutations des pratiques pastorales ont entraîné des transformations paysagères profondes. La première est une fermeture des anciens espaces ouverts de prairies. Comme dans les bas-versants des séquences précédentes, les parcelles les moins faciles à exploiter ont été abandonnées, et la culture fourragère s'est concentrée sur les parcelles les plus accessibles et mécanisables. Les espaces non entretenus se sont enfrichés, et une végétation arborée s'est progressivement développée durant plus de cinquante ans, aboutissant aujourd'hui à un couvert forestier bien développé composé de feuillus colonisateurs (bouleau, noisetier, frêne, chêne, etc.). L'étagement existant autrefois entre prairies dans le creux du vallon, étage forestier (correspondant aux forêts communales) et estive plus haut en altitude a perdu en lisibilité, et les lisières entre espaces prairiaux ouverts et espaces forestiers fermés sont devenues floues.

De plus, le parcellaire privé enforesté qui correspond aux anciennes prairies des éleveurs ne bénéficie souvent d'aucune gestion. Les broussailles se développent sans aucune maîtrise, les prés se ferment progressivement et des problématiques d'accessibilité et de sécurité peuvent se poser.



Un couvert forestier à nuancer : au premier plan, un linéaire arboré le long du ruisseau Erabat. Au second plan, les prés de fauche ouvrent des clairières dans le boisement. En lisière basse de la forêt, les arbres des parcelles privées sont peu ou pas gérés. La forêt communale, située au-dessus, est quant à elle gérée par l'ONF.

La seconde conséquence majeure est l'abandon des granges foraines. Ce patrimoine pastoral, témoin de l'ancien étagement des ressources fourragères, est en grande partie délaissé et évolue inexorablement vers un état de ruine. Quelques granges ont été rachetées pour être transformées en habitations, en particulier celles qui restent facilement accessibles car proches de la route de la Hourquette d'Ancizan.



Une grange résidentialisée tout près du village d'Ancizan, en contrebas de la route d'accès à la Hourquette.



Celle-ci, moins accessible et au bord du chemin historique, est abandonnée, progressivement envahie par la végétation.

*Les anciennes granges n'ont plus leur destination agricole, parce que les cheptels ont évolué. Mais ici on a eu une chance, c'est que les gens sont restés attachés à leur patrimoine. C'est à dire que même si ils ne sont plus agriculteurs, ils ont gardé leurs granges. [...] Mais il y a des secteurs, et ici aussi c'est arrivé, où ces granges ont été vendue, et ces granges peuvent être restaurées. Mais parfois les propriétaires ne sont pas issus du milieu agricole, et des conflits avec les agriculteurs apparaissent. Le terrain attenant est lui aussi aménagé, et peut radicalement changer d'aspect. Le terrain à côté de la grange, selon comment il est aménagé, peut transformer le paysage tout autant que si on laissait la grange partir en ruine.*

L'action de défrichement de parcelles enforestées menée par l'intercommunalité a permis de réouvrir des espaces pour la fauche, mais, comme dans les bas-versants, les prés les plus pentus restent inexploités et abandonnés à la friche.

*(A propos de l'action de réouverture, menée avec l'intercommunalité) Je l'ai fait d'abord pour la place, pour le pacage, et puis parce qu'à mon sens ça fait plus « propre » que des prés embroussaillés. Cette fermeture des prairies s'est passée durant les générations antérieures à la notre, à un moment où les agriculteurs ont récupéré les terres en bas, et n'avaient pas le tracteur pour monter faucher...*

La route d'accès à la Hourquette d'Ancizan, construite au début du XXème siècle pour permettre l'accès aux estives en voiture, monte en pente douce le long du vallon. Des vues spectaculaires s'ouvrent vers la vallée d'Aure et les montagnes qui l'encadrent.



Vue dégagée sur le fond de vallée depuis la route d'accès à la Hourquette d'Ancizan

L'ancien chemin de transhumance reste aujourd'hui un élément paysager très important dans les discours des acteurs locaux, qui lui attachent une forte valeur patrimoniale. La mémoire de la transhumance est catalysée à travers les discours sur ce chemin du Val. La première séquence du chemin, dont l'empierrement séculaire est encore bien visible, est un lieu particulièrement apprécié.

*On a un patrimoine ici, c'est le chemin du Val, le chemin de la montagne. C'est l'ancien chemin qui était utilisé avant que la route ne soit construite. [...] Il y a des sections pavées qui sont d'une grande beauté. Avec une forme en gouttière, et des blocs énormes qui soutiennent des propriétés. Mais ce n'est pas assez entretenu.*

*On a des histoires avec ce chemin, plein d'anecdotes. C'est inscrit dans le patrimoine culturel du village. [...] C'est un chemin qui relie toutes les granges du Val, les granges foraines. Vous en avez de part et d'autre du chemin [...] Chaque famille possédait une grange, on y a vécu, on y allait avec nos parents, on montait avec les ânes, on descendait le foin... c'était la vie du village ce chemin.*



On retrouve les pierres dressées qui marquent les bords du chemin et soutiennent parfois des talus.



Un couvert forestier s'est développé aux abords du chemin, fermant l'espace et la vue.

A mi-hauteur du vallon, sur le territoire communal d'Ancizan, un repli du relief abrite le hameau isolé de Ousten. Autrefois hameau d'éleveurs, il est aujourd'hui inhabité mais constitue un lieu de promenade privilégié pour les habitants d'Ancizan. Un projet d'aménagement privé est en cours pour réhabiliter les bâtiments en vue de l'accueil de touristes.

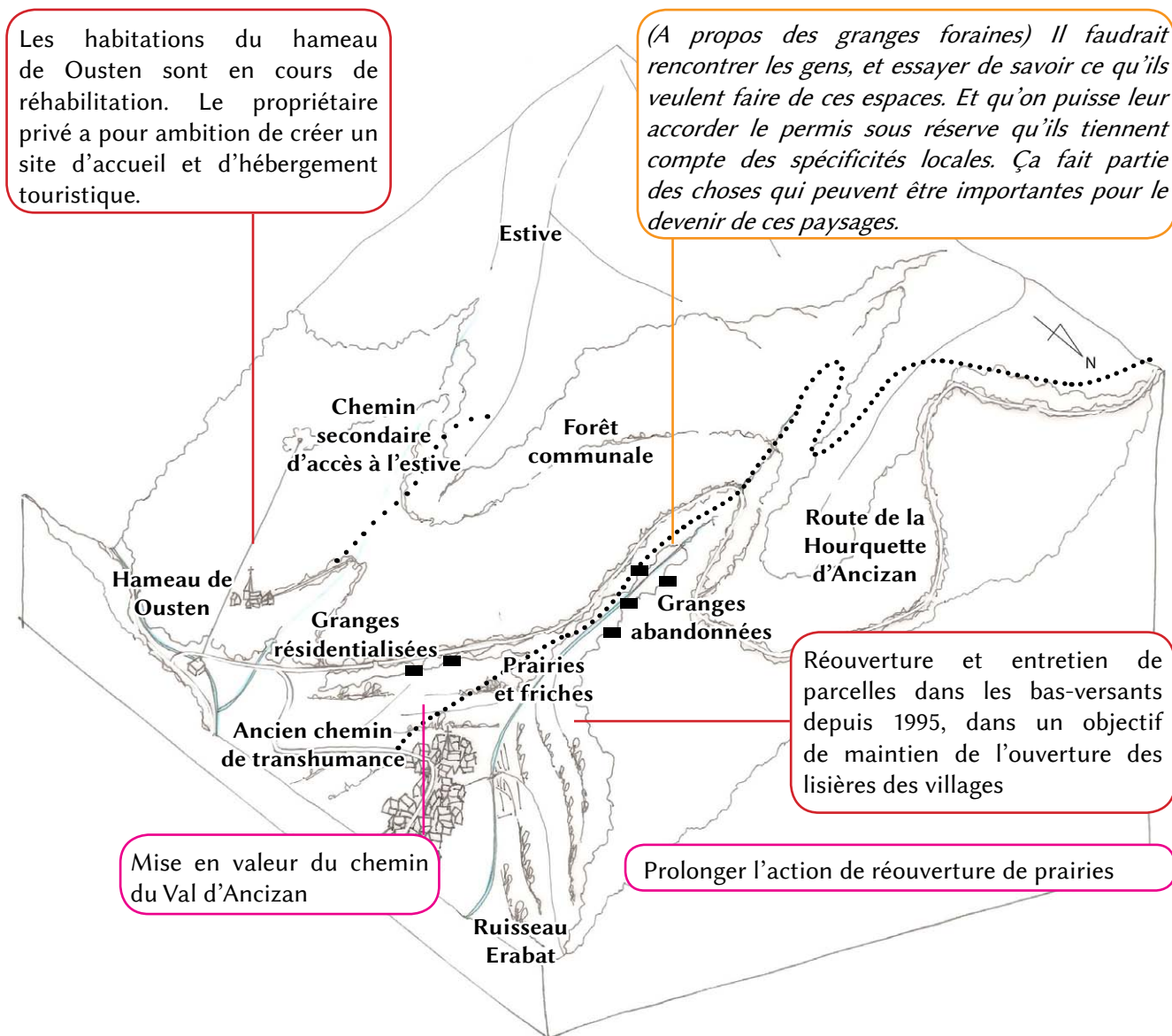


Le hameau inhabité de Ousten et sa chapelle.

*Il y un hameau à Ousten. Un particulier a racheté les constructions. [...] Sur les sept maisons, cinq ont été rachetées, pour en faire une maison d'habitation et des logements touristiques, des gîtes.*

*C'est un endroit qui est agréable, avec la petite église. C'est un petit coin de paradis. Mais si les gens l'ont déserté il y a cinquante ans c'est pas par hasard...*





### SYNTHÈSE DES ENJEUX DE LA SÉQUENCE

#### VALEURS PAYSAGÈRES :

- Le val d'Ancizan, accès historique à l'estive, est porteur d'une « mémoire pastorale » locale
- La route de la Hourquette d'Ancizan, accès privilégié à l'estive et à la vallée voisine de Campan, est un belvédère exceptionnel sur les paysages de la vallée

#### ENJEUX :

- Les granges foraines, témoins de l'étagement des ressources fourragères, sont souvent abandonnées, ponctuellement résidentialisées. Les prairies proches sont largement enfrichées et les paysages du Val d'Ancizan se ferment.
- Les parcelles privées enforestées se confondent visuellement avec les vastes forêts communales, mais elles ne bénéficient pas d'un plan de gestion global.

## b/ La Hourquette d'Ancizan : une estive accessible

Dominant le val d'Ancizan, l'estive des IV Véziaux s'étend vers le nord-ouest au-delà de la vallée d'Aure. Surplombant l'étage forestier, cet immense espace de pâture estivale offre des grands paysages ouverts de pelouses d'altitude qui s'étendent depuis la Hourquette d'Ancizan jusqu'au Lac de Payolle, en amont de la vallée de Campan.

Cet espace d'estive est possédé en indivision par les quatre communes des Véziaux d'Aure depuis le XIIIème siècle, mais les pratiques pastorales y sont bien plus anciennes. On peut observer des traces d'une occupation ancienne, qui se révèle notamment par la présence de ruines de cabanes pastorales.



Ancienne bergerie en ruines et cabane pastorale récente dans le quartier de Camoudiet

La présence de nombreuses ruines est un signe de l'occupation ancienne du secteur.

Les cabanes pastorales récentes reflètent le dynamisme de l'estive.

*Il y a toujours eu une activité pastorale et on tient à la conserver. Il y a encore 1600 vaches l'été, entre 2 et 300 chevaux, dans les 2000 brebis, avec deux emplois, deux vachers. On trouve aussi un secteur forestier, qui est géré par l'ONF, donc on a une activité forestière. Et il y a aussi une activité touristique au niveau de l'auberge-gîte des IV Véziaux.*

La route de la Hourquette permet d'accéder facilement à ces terres d'estive, et cette accessibilité a permis de maintenir le dynamisme de l'élevage. La déprise agricole ne se fait sentir que très marginalement : certaines lisières forestières, certains secteurs plus pentus ou moins prisés par les bêtes sont légèrement enfrichés, avec le développement d'une lande d'altitude, composée principalement d'arbustes ( genévriers et rhododendrons ). La gestion des pâturages permet de maintenir l'équilibre fragile entre espaces ouverts des pelouses et fermeture de certains milieux par la lande arbustive.

*Il y a des quartiers très différents, et donc des gestions très variées dans l'estive des IV Véziaux. Vers le lac de Payolle, la roche est calcaire, ce qui donne une herbe grasse, bien dense. Donc là le pâturage est plus intense. Il n'y a pas trop de bêtes, mais on ne pourrait pas en accueillir beaucoup plus. Vers la Hourquette par contre, et sur les versants de l'Arbizon, la roche est plutôt granitique. Donc les pelouses sont plus sèches et moins denses. Il y a moins d'herbe, mais aussi moins de demande d'éleveurs parce que c'est moins accessible, plus pentu... Il y a des endroits à la marge où la pression pastorale est un peu faible, mais ça reste quand même ponctuel.*



Pelouses sèches et ponctuellement colonisées de genévriers et rhododendrons sur les sols granitiques au pied de l'Arbizon



Pâturage dense et herbe « grasse » sur les terres calcaire près du lac de Payolle

Les troupeaux d'ovins, de bovins et d'équins des communes des IV Véziaux, ainsi que des troupeaux extérieurs à la vallée d'Aure, y sont menés de la mi-mai à mi-septembre. Les quartiers de montagne sont gérés par un syndicat pastoral.

*C'est un syndicat intercommunal, le syndicat des IV Véziaux qui gère l'ensemble de l'espace possédé en indivision. Il a en charge la gestion des estives d'une part, de la forêt, et puis des « à côtés » : il y a un hôtel, un restaurant, un terrain de camping, et une activité de ski de fond.*

### **La gestion d'une estive et le rôle joué par les syndicats pastoraux**

L'estive de IV Véziaux est découpée en quartiers, qui sont définis selon des limites géographiques et de qualité des pâturages. L'ensemble du territoire est géré par un syndicat pastoral, qui définit l'affectation des troupeaux dans les quartiers, suivant la quantité et la qualité herbagère de chaque unité.

La Commission Syndicale décide également de la construction d'équipements pastoraux sur les estives (bergeries et cabanes pastorales, enclos et parcs de triage), mais aussi des coupes de bois à réaliser et de la gestion d'équipements touristiques notamment sur les domaines skiables.

Offrant des panoramas exceptionnels sur les massifs de l'Arbizon au sud-ouest et du Pic du midi de Bigorre au nord-ouest, et traversé par des routes emblématiques du Tour de France, l'estive des IV Véziaux est également un lieu privilégié de promenade, randonnée et cyclisme.

Les grands espaces de pelouses et de forêts d'altitude sont très appréciés par les acteurs, qui les considèrent comme un patrimoine paysager remarquable, et auquel ils attachent un fort sentiment d'appartenance.

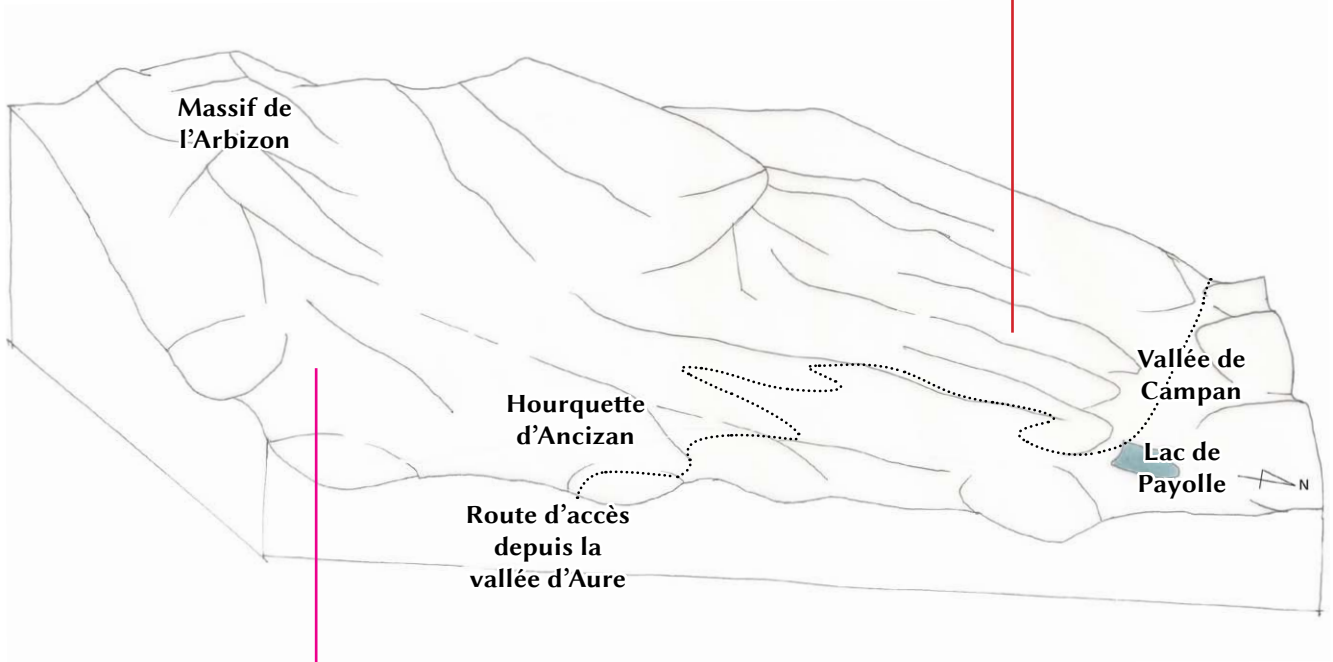
*(A propos des atouts de la commune) On a ce territoire des IV Véziaux. C'est de l'or, pour nous, de notre point de vue, dans nos coeurs. Parce que c'est un héritage qui vient de nos anciens, et auquel on est attachés comme à la prune de nos yeux. Les IV Véziaux, c'est notre montagne.*

Dans ces terres d'estive, l'activité pastorale a pu rester bien vivante, notamment grâce à l'accessibilité offerte par la route d'accès depuis Ancizan et à l'accueil de troupeaux extérieurs à la vallée d'Aure. Toutefois, la déprise agricole se fait sentir, et une végétation arbustive de lande à rhododendrons se développe en lisière des forêts. La gestion de l'espace pastoral comprend des actions de débroussaillage, qui suffisent à maintenir un certain équilibre dans l'ouverture des espaces de pâture.

*Le nombre d'animaux dans les communes des IV Véziaux n'est plus celui qu'il était à une certaine époque, donc pour avoir une pression animale et que l'espace soit entretenu, on accueille des animaux qui viennent de l'extérieur. [...] Et il faut nous aussi que l'on soit attractifs pour accueillir ces gens là, parce que aujourd'hui il y a de moins en moins d'agriculteurs. Donc un agriculteur qui est localisé dans la plaine a le choix entre venir mettre son troupeau à l'estive, ou reprendre la propriété d'un voisin, et de mettre ses bêtes juste à côté de chez lui. Donc il faut qu'on soit attractifs en terme sanitaire, il faut qu'on soit sérieux aussi sur la garde des animaux. Pour répondre à ces attentes, on emploie des gens qui gardent les animaux et qui peuvent prévenir les propriétaires en cas de problème avec le bétail. Quoi qu'il en soit, la montagne est de qualité, avec de la très bonne herbe.*

*On fait un petit peu de débroussaillage aussi, ponctuellement. Il y a une végétation qui s'est installée, des rhododendrons, et parfois certains endroits deviennent trop denses... Si on laisse trop cette végétation se développer, c'est des endroits qui pourraient ne plus être utilisés.*

*Débroussaillage des lisières forestières dans les pelouses sous-pâturées en cours de fermeture*



Maintenir la pression pastorale, dans la continuité des activités ancestrales, pour garantir la pérennité des grands espaces ouverts de pelouses d'altitude

*C'est des espaces à perte de vue... C'est grandiose.[...] Je pense que ça devrait être encore plus protégé.*

### SYNTHÈSE DES ENJEUX DE LA SÉQUENCE

#### VALEURS PAYSAGÈRES :

- Les grands espaces ouverts d'altitude offrent des panoramas exceptionnels sur les sommets alentour
- C'est un lieu de promenade, randonnée, cyclisme très fréquenté, qui véhicule une image touristique très qualitative
- ENJEUX :
- La portée patrimoniale de l'estive des IV Véziaux fait référence à la fois à des activités d'élevage ancestrales, au passé commun des quatre communes, à une histoire pastorale locale et à un sentiment d'appartenance à la « montagne »
- La gestion de l'estive est déléguée au syndicat pastoral. Les municipalités y jouent un rôle secondaire.

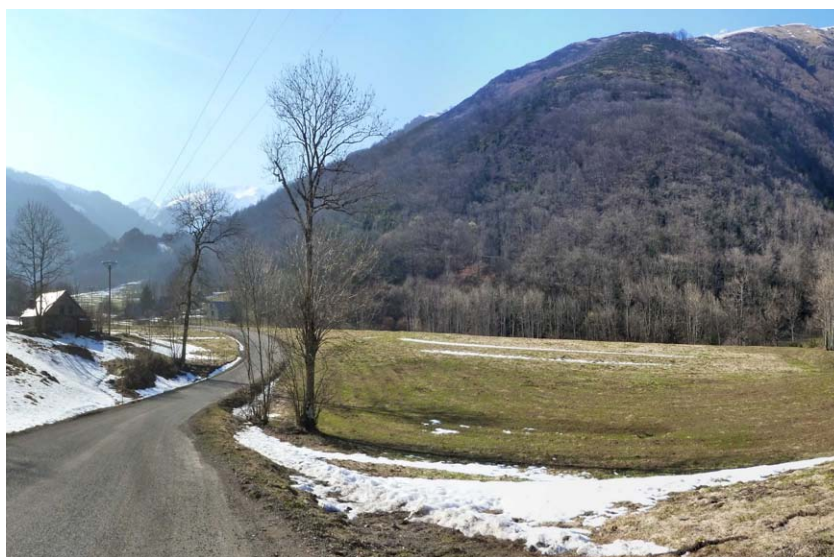
### 3. ENTRE VALLON INTIME ET PAYSAGES PASTORAUX D'ALTITUDE

Les trois dernières séquences s'articulent le long du vallon secondaire du Lavedan, qui suit un axe ouest-est sur le versant sud du massif de l'Arbizon. Les versants du vallon, par leur orientation, présentent des faciès très contrastés typiques de l'ombrée (versant ombragé exposé au nord) et de soulane (versant ensoleillé exposé au sud).

L'accès au vallon se fait depuis le bourg de Guchen, par une route étroite qui longe une gorge entre des versants abrupts. Le paysage s'ouvre ensuite sur un fond plat d'altitude plus étroit que le fond de la vallée principale, d'où on peut apercevoir le village perché d'Aulon, implanté sur un promontoire rocheux. Au-dessus de l'ombrée boisée et de la soulane enrichie s'ouvrent les panoramas des grands espaces d'estive.



La partie basse du vallon, étroite et encaissée



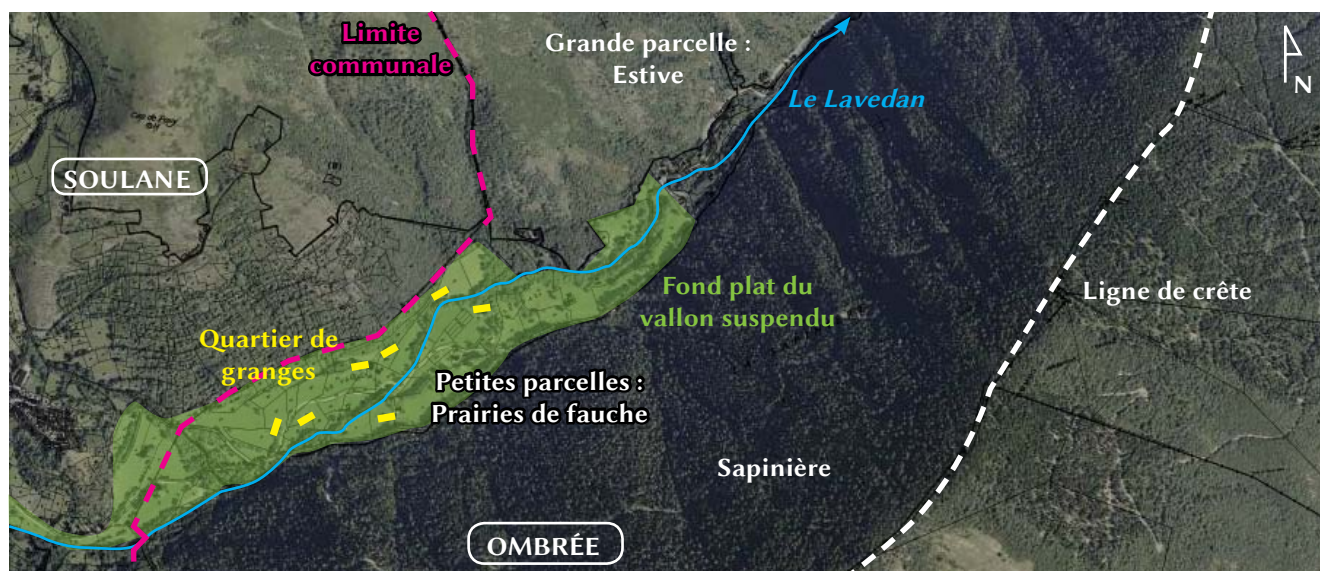
Un peu plus haut, le quartier de granges de Guchen et ses prairies de fauche. On aperçoit les estives au-dessus d'un étage boisé



Pelouses d'altitude dans l'estive d'Aulon

## a/ Le vallon du Lavedan : entre sapinière jardinée et soulane enfrichée

Le contraste entre ombrée et soulane est particulièrement marqué tout au long du vallon du Lavedan. Le versant sud est presque entièrement recouvert d'une sapinière, tandis que le versant nord, dans cette première séquence, est un secteur d'estive très pentu en partie boisé. Entre ces deux versants, l'espace est particulièrement étroit à l'est, en aval, puis il s'élargit vers l'ouest, en amont, pour former un vallon suspendu. Le replat est occupé par un quartier de granges et des prairies de fauche rattachés au bourg de Guchen.



L'orientation ouest-est du vallon crée un contraste fort entre les versants : l'ombrée est occupée par une forêt dense de sapins, tandis que de grandes parcelles d'estive s'étendent en soulane



Vue depuis le Castéra d'Aulon : les versants boisés encadrent le vallon suspendu où est niché le quartier de granges. Les bas-versants enforestés en soulane et le développement de la végétation arborée (bosquets, linéaires d'arbres denses) en lisière des prairies reflètent le déclin des activités agricoles

*Sur le versant nord, généralement, on retrouve plutôt du sapin. Sur le versant sud c'est plutôt du pin, et dans certains secteurs du feuillu en plus grande proportion. [...] C'est le versant, l'orientation, l'ensoleillement qui vont déterminer les essences présentes. La sapinière, c'est une forêt naturelle, avec des essences indigènes, mais par contre elle ne présente pas un aspect naturel. Elle est gérée en fonction de différents intérêts.*

Le quartier de granges, situé en bord de route et donc facilement accessible, est aujourd'hui résidentialisé. Les granges foraines ont été transformées en habitations et les espaces prairiaux alentour ont été transformés en jardins d'agrément. Les parcelles plus éloignées ont été abandonnées, et le bas versant situé en soulane, comme dans les séquences précédentes, est colonisé par une végétation spontanée composée de bouleaux, noisetiers, frênes, chênes, etc. Les lisières de parcelles ne sont plus entretenues, et des haies se sont développées.



Le couvert forestier est bien présent sur les pentes de la soulane. Une végétation ligneuse (ronces, bouleaux, noisetiers) se développe aussi à la marge de la parcelle enherbée.



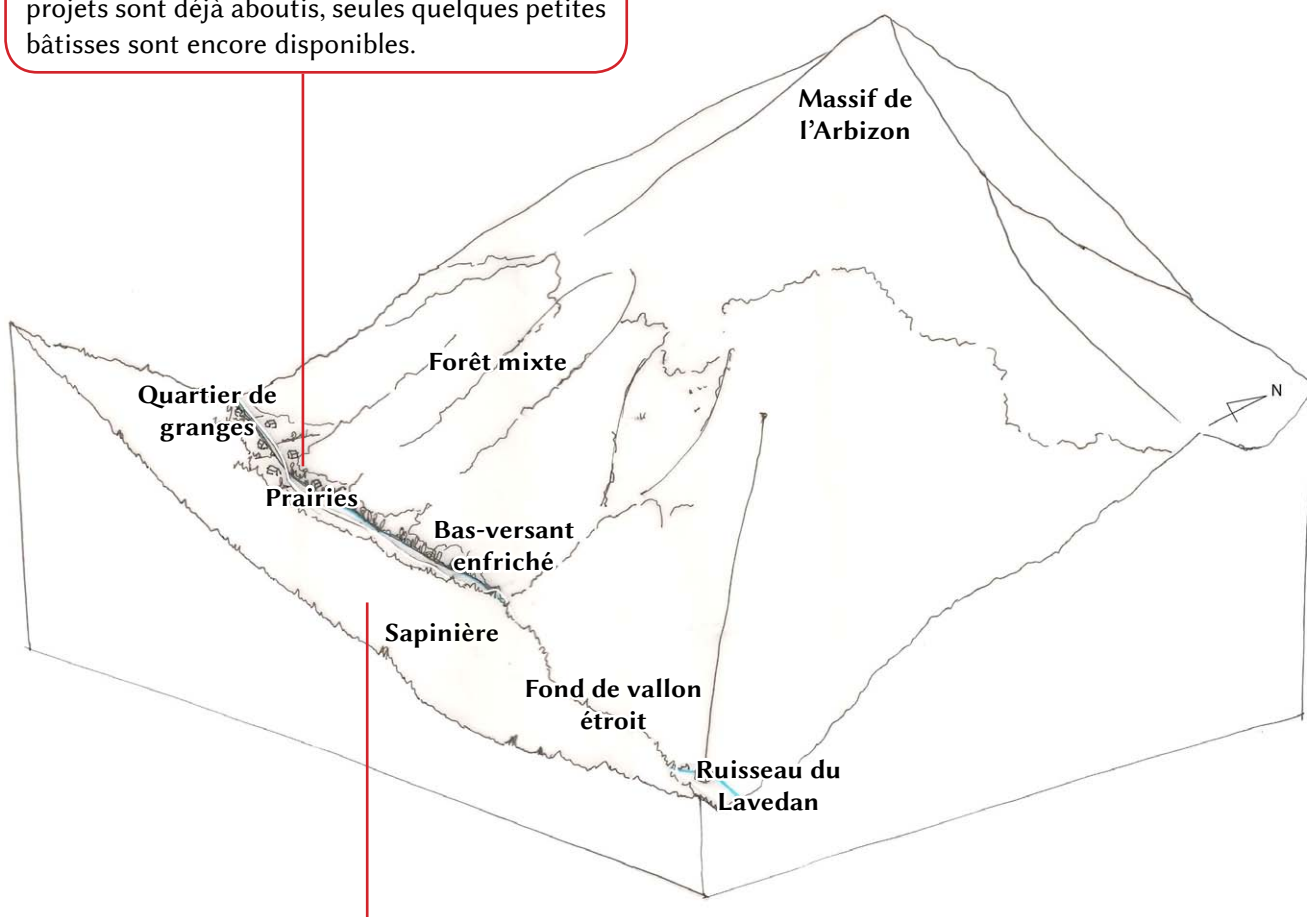
Les cheminées indiquent une résidentialisation de l'ancienne grange foraine. L'aménagement d'une terrasse et la plantation d'espèces végétales horticoles révèle un changement de vocation du terrain alentour.

Du côté de l'ombrée, la sapinière correspond à une forêt composée majoritairement de sapin pectiné. C'était une ressource majeure pour les communes jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, mais avec la chute des revenus forestiers, les collectivités locales se sont progressivement désintéressées de cette ressource, et la gestion forestière est devenue moins importante. Les sous-bois se ferment, et leur accès devient difficile.

*Autrefois, l'exploitation forestière était une source de revenus importante pour les municipalités. Mais de nos jours le prix du bois est très faible. L'exploitation des forêts, en particulier dans nos territoires de montagne, n'est plus « rentable », et ne représente plus un revenu majeur pour les communes.*



Projets privés ponctuels de résidentialisation des anciennes granges foraines. La plupart des projets sont déjà aboutis, seules quelques petites bâtisses sont encore disponibles.



Entretien de la sapinière, pour la sécuriser et la valoriser.

### SYNTHÈSE DES ENJEUX DE LA SÉQUENCE

#### VALEURS PAYSAGÈRES :

- La succession d'ambiances variées, et le contraste très marqué entre ombrée et soulane participent au caractère remarquable du paysage du vallon

#### ENJEUX :

- Le manque de gestion des forêts entraîne une fermeture des sous-bois
- La déprise agricole et l'enfrichement de la soulane ont provoqué une fermeture du versant nord
- La résidentialisation des granges pose la question de l'entretien à long terme des espaces prairiaux qui y sont associés, et de la transformation du paysage agricole alentour en paysage de campagne résidentielle

## b/ La séquence d'Aulon et Lurgues : vivre en altitude

Cette séquence regroupe les espaces habités du vallon du Lavedan, depuis le village d'Aulon jusqu'au quartier de granges de Lurgues, ainsi que les versants qui les encadrent. Le village d'Aulon est situé à l'écart de la vallée principale, sur un promontoire rocheux dominant le vallon suspendu, à 1200m d'altitude. Cette implantation à une altitude élevée et entouré de terrains très pentus a nécessité l'adaptation de la trame : les habitations sont implantées suivant les courbes de niveaux, avec des jardins en terrasses occupant les pentes.



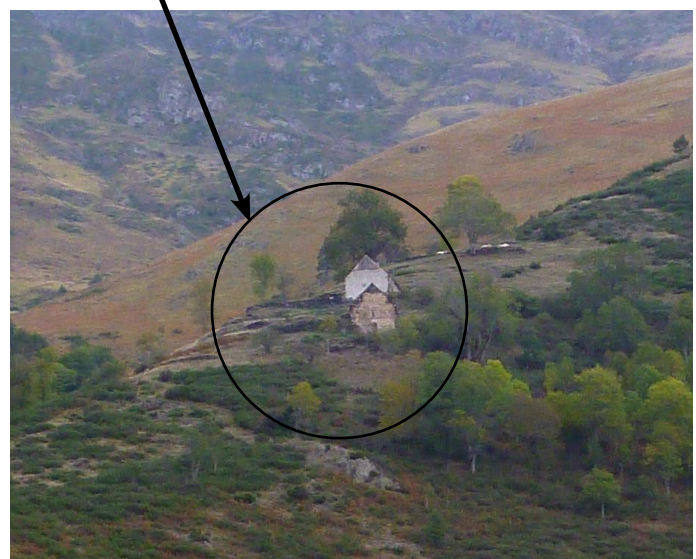
Les maisons suivent la courbe du promontoire rocheux sur lequel est implanté le village.



Les versants encadrent le village, qui occupe la totalité des terrains plats disponibles

On observe la présence de granges foraines tout près du bourg, légèrement plus haut sur le versant. La limite du territoire communal d'Aulon vient frôler le promontoire rocheux, ne laissant que peu de places en contrebas du village pour les cultures fourragères. Le fourrage nécessaire à l'alimentation des troupeaux en hiver, mais aussi à la mi-saison, doit donc être produit sur les versants. Mais l'altitude élevée, qui implique des hivers rudes et une saison estivale plus courte, limite les possibilités de production vers le haut des versants. Ainsi, les parcelles de prairies sont regroupées sur les espaces cultivables à proximité du bourg.

Une grange intermédiaire très proche du village, en soulane



*Pour l'été ça va, on a les estives. Mais pour l'hiver il faut des terrains pour avoir de l'herbe...*

Le quartier de granges de Lurgues est un ancien groupement de granges foraines entouré de parcelles de prairies de fauche et situé à 1300m d'altitude. Les bâtiments ont été construits pour résister aux hivers rudes : les murs sont bas et épais, les ouvertures rares et de petite taille. Le relief est également déterminant dans la trame du quartier : les bâtisses sont implantées perpendiculairement aux courbes de niveaux, partiellement incluses dans la pente. Des accès se situent sur deux niveaux : en bas on accède à l'étable et à l'habitation (utilisée à la mi-saison), et l'adaptation à la pente permet d'accéder au niveau supérieur directement depuis l'extérieur pour y stocker le foin.



Adaptation du bâti dans la pente.

*Le hameau de granges de Lurgues était assez dense, donc on a souhaité en faire un secteur aménagé, pour sauvegarder le patrimoine. On y a installé les réseaux pour l'eau, l'électricité, le téléphone. Et de fait la quasi-totalité du patrimoine est sauvegardé durablement. Il y a 2 familles à l'année, et 15 résidences secondaires.*



Dans le hameau de Lurgues, les granges ont été résidentialisées. Les prairies de fauche alentour ont laissé place à des friches et les jardins d'ornement ont remplacé les cours à vocation agricole.

Source : Plaquette « Ressources paysagères et ressources énergétiques dans les montagnes sud-européennes. Histoire, comparaison, expérimentations. », Travail d'étudiants de l'ensabx, 2012-2013

L'enfrichement des versants se fait là aussi sentir. Les anciennes prairies de fauche, qui occupaient tout l'espace utilisable, ont été délaissées car trop éloignées des sièges d'exploitation, peu accessibles et difficilement mécanisables. La végétation colonisatrice s'est développée sur les deux versants, brouillant la lecture de l'étagement des ressources, et rendant moins lisibles les lisières entre prairies, forêts et estives.



Photocomparaison à Lurgues avec une dizaine d'année d'intervalle : on constate un enfrichement rapide des prairies à l'arrière-plan.

*Ce qu'on n'a pas réussi à gérer aujourd'hui, ce sont nos zones intermédiaires. [...] On a environs 300 ha autour du hameau de Lurgues, qui correspondent essentiellement à de la propriété privée, et qui sont en déprise agricole. Dans ces espaces, la fermeture des milieux est visible et a un impact sur le paysage. C'est un chantier qu'on envisage à court ou moyen terme, on ne sait pas encore.*

Sur l'ensemble de la séquence, l'enforestement est à un stade avancé. Les paysages produits présentent des aspects nuancés, liés au contraste d'exposition des versants entre ombrée et soulane. Cet enfrichement a particulièrement touché les lisières basses des forêts, dans les bas versants. La fermeture des espaces est ressenti négativement dans les secteurs proches des quartiers habités d'Aulon et de Lurgues.



En ombrée, des feuillus se sont développés en lisière basse de la sapinière, sur d'anciennes prairies abandonnées



En soulane, la végétation arborée est bien développée, et occupe une grande partie du versant autrefois utilisé pour la fauche

*Dans la zone intermédiaire, ce qu'il se passe, c'est que l'embroussaillement devient rapidement de la forêt diffuse. Il n'y a plus d'usage sur ces parcelles. Il faut savoir qu'il y a quatre éleveurs sur la commune, mais qui font venir leur fourrage d'hiver d'ailleurs, notamment parce que les terrains sont en pente et donc compliqués à exploiter. Les éleveurs d'ici ont changé leur mode d'exploitation, il faut trouver d'autres moyens d'action. Tout en prenant en compte que ce sont des propriétés privées.*

*Le problème se situe dans ce que l'on appelle les zones intermédiaires, c'est à dire entre le village et les estives. Sauf du côté de la forêt, la sapinière ne pose pas de problème. Mais dans le reste du secteur il y a un embroussaillage important. Les zones qui touchent le village, sur tout ce flanc, étaient cultivées. [...] Et progressivement avec l'exode rural ces cultures ont disparues. Alors l'embroussaillage se développe. Et petit à petit on a des zones qui autrefois étaient pacagées, et qui aujourd'hui sont complètement fermées.*

La municipalité, qui veut s'impliquer dans les évolutions paysagères de son territoire communal, a déjà entrepris de chercher des solutions pour lutter contre l'enfrichement des versants. En lien avec l'action menée par l'intercommunalité, des parcelles ont été réouvertes. Mais la commune souhaite aller plus loin et voudrait s'engager dans de nouveaux projets.

*Concernant cette zone intermédiaire, une solution que l'on a envisagée serait de créer une AFP. Il faut en premier lieu savoir pourquoi on veut le faire, se fixer un objectif. Puis après il faut qu'on retrouve une pression pastorale. Ça nécessite un long travail de communication auprès des propriétaires.*

Du côté de la sapinière, la gestion est menée en partenariat avec différents acteurs : municipalité d'Aulon, ONF, institutions et associations de protection de la nature. La commune est impliquée dans de nombreux projets pour l'entretien et la valorisation de cette forêt.

*Nous avons mis en place avec l'ONF, avant de chaque coupe de bois, un bilan environnemental pour chacune des parcelles. Ce bilan environnemental comprend une première étape de prospection pour voir ce qu'il y a sur la parcelle, puis on réfléchit pour voir quelles mesures on doit prendre pour éviter de dégrader le milieu, et éventuellement mettre en place des mesures compensatoires. [...] On vient de signer également une charte avec Nature Midi-Pyrénées. Il s'agit de répertorier tous les arbres morts et à cavité qu'il y a dans la forêt. Ils servent de refuge, donc l'ONF va les identifier par GPS, et Nature Midi-Pyrénées va aller voir qui habite dedans. [...] On s'est fixé des objectifs en terme de maintien de bois morts et d'arbres à cavité, on travaille avec l'ONF là-dessus, on a une cartographie et on sait exactement vers où on va. On fait le bilan du plan de chasse aussi, et on fixe des quotas à la société de chasse. [...] Au départ, on a souhaité mener ces actions pour faire comprendre aux gens à quoi ça servait de laisser en place des bois morts. Et aujourd'hui les gens ont compris que si on laisse les rémanents, ce n'est pas par négligence, mais parce que ça présente un intérêt pour les insectes, les mousses, etc...*

*Quand on a des arbres sénescents, on ne les laisse pas dépérir, parce qu'on les a conduits pendant des années pour qu'ils produisent du bois. Mais comme il y a de plus en plus d'enjeux environnementaux, on en laisse de plus en plus : les arbres morts, les arbres creux, pour les chouettes, les rapaces, les pics, les arbres morts au sol pour la reproduction des insectes, etc... Ce choix là dépend des communes, qui sont plus ou moins demandeuses. Par exemple à Aulon la production de bois est secondaire. Ils pensent avant tout aux enjeux environnementaux.*

*On a fait une plantation de pins, favorable au Grand Tétras. On a fait planter 750 pins dans la forêt, dans un secteur qui peut être favorable, avec la volonté de restaurer le biotope.*

*La filière-bois, et la valorisation des coupes est une piste pour utiliser la ressource forestière. Et il faut réfléchir aussi à utiliser cette ressource localement. On va y travailler durant le prochain mandat.*

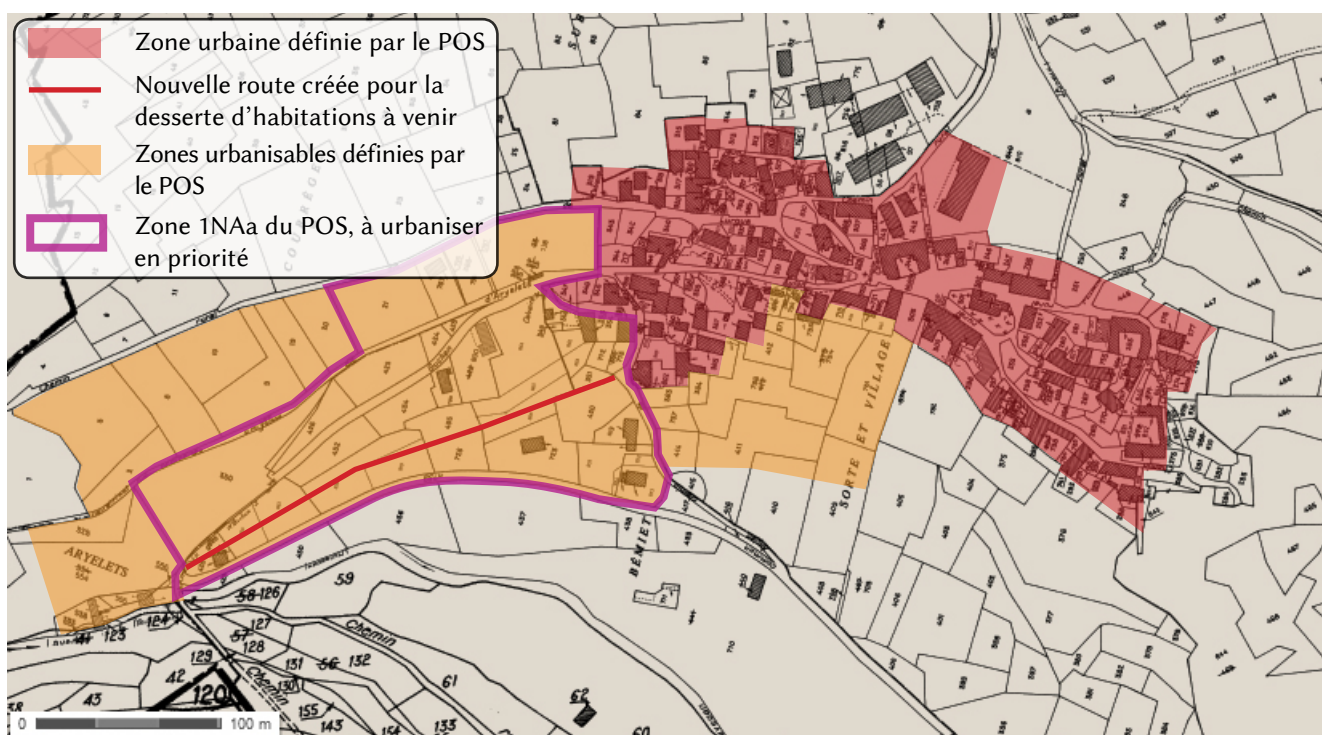
La municipalité d'Aulon a su valoriser son bourg et le rendre attractif. Ainsi, la population ne cesse d'augmenter depuis les années 1980 (60 habitants en 1982, 81 en 2011. Source : INSEE). Plusieurs initiatives communales ont participé à cette augmentation démographique : premièrement une action de location puis revente à un prix très attractif de logements communaux à des foyers installant leur activité professionnelle sur la commune, et deuxièmement la construction de bâtiments agricoles loués à des agriculteurs pour faciliter leur installation localement. Ces actions, menées depuis une dizaine d'années, ont permis d'attirer - et surtout de fixer - de nouveaux foyers dans le bourg.

*Ici on n'y passe pas. On y vient. Notre objectif n°1 c'est d'avoir une économie et une démographie active vivantes, et d'avoir une population qui vit en permanence ici. Donc toutes les sources d'apport économique sont importantes, tous les éléments pour capter les activités économiques, tout en préservant le site. C'est la démarche qu'il y a derrière tout notre travail. [...] Ici on a une hôtellerie de montagne, une auberge, des éleveurs... Tout ça fait que la commune est vivante.*

*À Aulon on a mené un projet de construction de bâtiments d'élevage. C'est la mairie qui était maître d'oeuvre de cette construction. Il y a 1200 m<sup>2</sup> de bâtiments, où on peut stocker du foin à l'étage, et loger les bêtes en dessous, et toutes les bêtes du villages sont là. Le but c'était de mettre à disposition des éleveurs des outils qui leur permettent de regrouper leurs troupeaux, pour essayer de fixer des jeunes dans le village.*

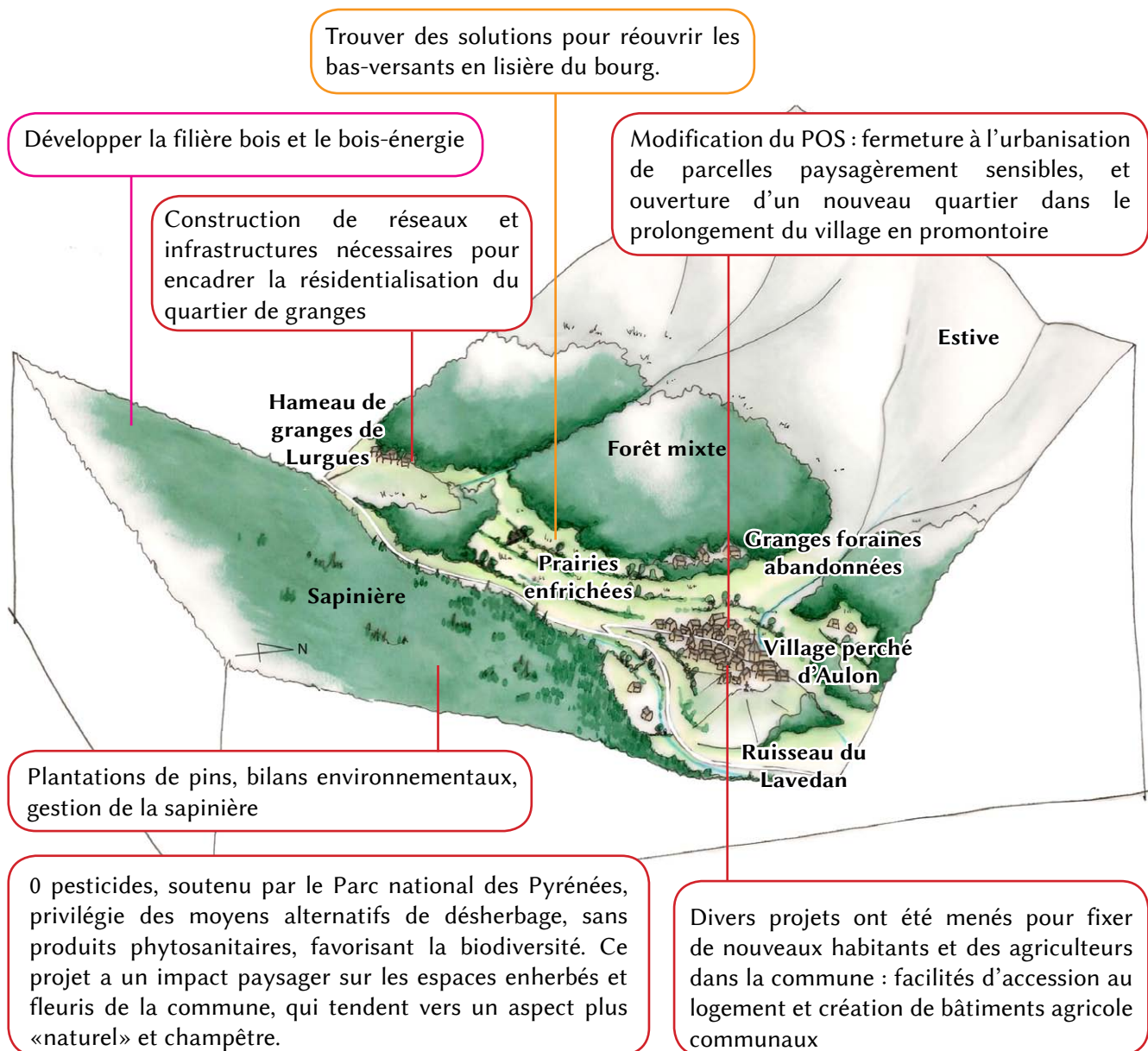
*On a développé une politique d'accueil des gens de l'extérieur. Le locatif permanent sur la commune, c'est à 95% la mairie qui l'assure. [...] On essaye pour sédentariser les gens d'avoir un argument imparable, c'est le prix. Donc on loue des appartements pour des sommes très attractives. Et tous nos logements en locatif sont occupés, par des couples avec enfants. On a mis en place un mécanisme d'accession à la propriété pour des personnes qui ont un projet de vie chez nous. Par exemple la famille du fromager, ça fait maintenant presque 20 ans qu'ils sont là. On leur avait loué au départ une maison que la commune avait rénovée, puis après quelques années on leur a revendue à prix coûtant, et on a déduit les loyers déjà versés. On est pas là pour faire du bénéfice, on est là pour créer de la vie. [...] Et avec l'argent qu'on a récupéré de la maison du fromager, on a fait une autre opération, on a refait une autre maison, on y a installé une famille avec trois enfants en locatif. Avant de vendre, on attend sept ans, qu'ils aient leur projet de vie ici.*

Mais cette attractivité atteint aujourd'hui un seuil, et il devient difficile d'accueillir plus de populations. En effet, la situation en promontoire du bourg limite les possibilités de constructions. Il ne reste que peu de parcelles constructibles dans le village. Les réseaux et infrastructures nécessaires à l'urbanisation ont été mis en place pour desservir une zone constructibles à proximité de la route d'accès, en s'étendant vers l'ouest.



Le développement à venir du village d'Aulon, qui est contraint par le relief, est prévu en direction de l'ouest, dans le prolongement de la trame ancienne et du promontoire rocheux, sur d'anciennes terres agricoles aujourd'hui en déprise.

*Le POS vient d'être modifié. On a souhaité ouvrir des secteurs à l'urbanisation, parce qu'on a plus du tout de foncier disponible. On a une ou deux maisons disponibles, mais ce n'est pas assez. Si on veut faire venir des jeunes, il faut trouver des solutions. D'un autre côté, on a souhaité au contraire retirer des zones constructibles des parcelles qui nous ont semblé paysagèrement sensible, par rapport à l'implantation du bourg en situation de promontoire. Donc on a modifié les limites pour protéger cette zone.*



## SYNTHÈSE DES ENJEUX DE LA SÉQUENCE

### VALEURS PAYSAGÈRES :

- La situation en promontoire du bourg d'Aulon est tout à fait exceptionnelle et remarquable
- Le quartier de granges de Lurgues est un témoin de l'étagement des ressources pastorales dans ce secteur de montagne
- La municipalité s'implique dans la gestion de ses forêts, et la sapinière est bien entretenue.

### ENJEUX :

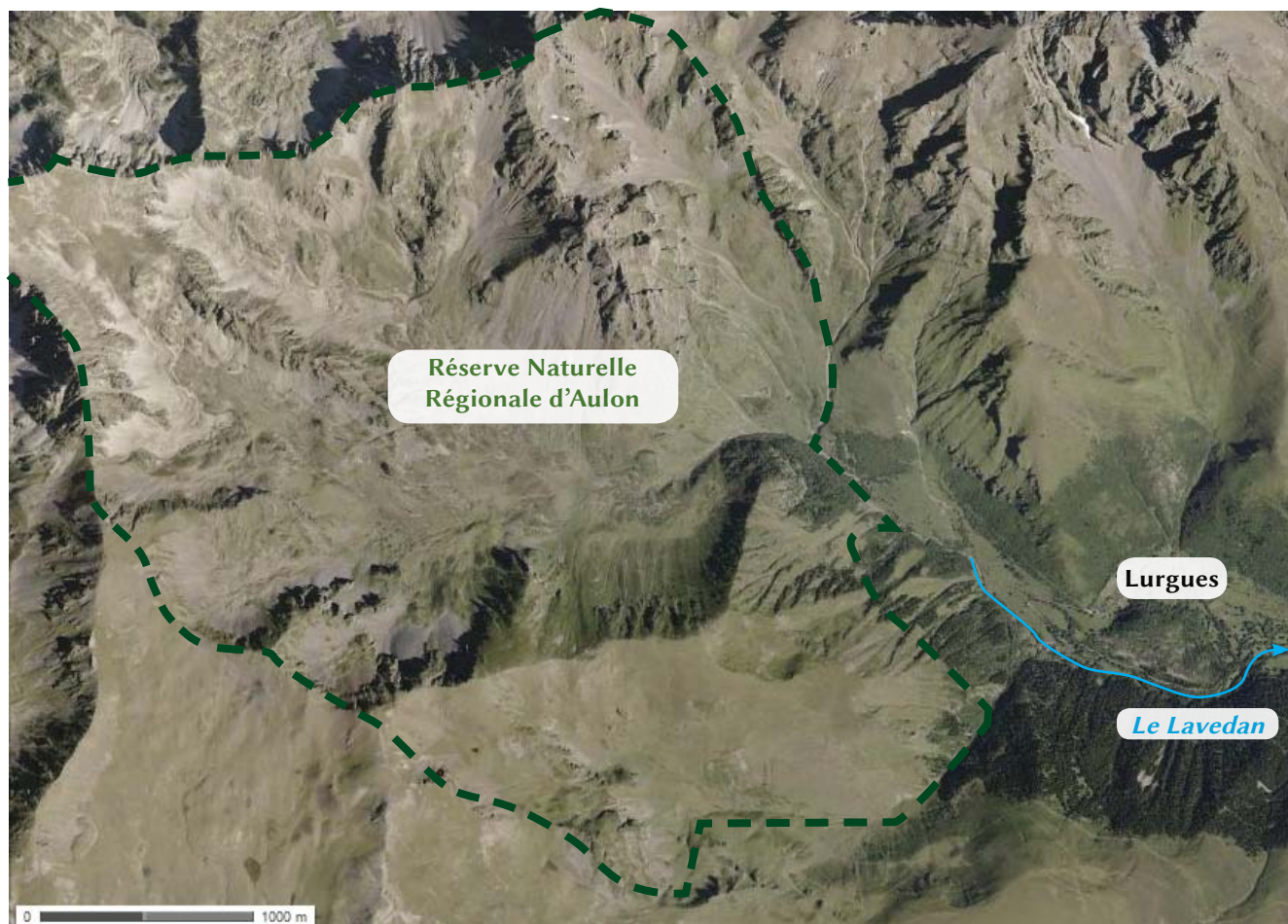
- La déprise agricole a engendré plusieurs phénomènes : l'abandon des granges intermédiaires sur les versants, et la résidentialisation du hameau de Lurgues sont corrélés à un enrichissement des parcelles privées, où la municipalité n'a que peu de leviers d'action, dans les versants.
- Le développement du bourg est rendu difficile par les différents facteurs de risque et les pentes. La quasi totalité des espaces constructibles sont déjà utilisés.
- Des actions exemplaires ont été menées par la municipalité pour l'accès à la propriété et l'installation d'actifs sur la commune



### c/ L'estive d'Aulon : cas particulier de la Réserve Naturelle Régionale

Cette dernière séquence se situe dans la partie terminale du vallon du Lavedan, au-delà du hameau de Lurgues. Les grands espaces ouverts de pelouses d'altitude composent l'estive communale d'Aulon. Ces pâturages, situés loin de la vallée principale, ne sont desservis par aucune route et sont assez peu accessibles. La déprise agricole y est de fait beaucoup plus marquée que dans l'estive voisine des IV Véziaux. Elle se traduit par un embroussaillage important, notamment dans les lisières forestières sous-pâturées. La végétation de la lande d'altitude, composée de rhododendrons et genévriers, s'y développe et provoque une fermeture des milieux, ce qui pose des problèmes de préservation de l'habitat de certaines espèces emblématiques du Parc National, en particulier le Grand Tétrás.

Une grande partie de l'estive est comprise dans le périmètre d'une Réserve Naturelle Régionale, créée en 2011.



Localisation de la Réserve Naturelle régionale d'Aulon

*Les estives s'étendent sur environ 2000 ha, et sont inclus dans ces estives à peu près 1200 ha de réserve. Dans cet espace, on fait en sorte de faire cohabiter les deux types d'activités : protection de l'environnement et élevage. Dans la réserve, en particulier au niveau de la flore, on a des espèces sensibles au piétinement, etc. Donc on essaye de limiter les impacts en dirigeant les troupeaux.*

L'estive, communale, est gérée par la municipalité d'Aulon. Des bergers et vachers communaux sont recrutés pour surveiller et guider les troupeaux.

*La commune est gestionnaire de l'estive. On recrute 3 salariés sur une période de 5-6 mois pour s'occuper des troupeaux. [...] Ce sont des troupeaux qui viennent de la région Midi-Pyrénées, et même un peu de la région Aquitaine puisqu'on a des troupeaux qui viennent du Gers, de Haute Garonne, des Hautes-Pyrénées, et des Pyrénées Atlantiques. Il y a en tout 35 éleveurs transhumants. En ovins on est autour de 4400 et en bovins autour de 350-400. On a fait réaliser un diagnostic pastoral, donc on a une carte avec tous nos équipements : les parcs de tri, les clôtures de contention, les cabanes pastorales.*

*On aimerait que la gestion des espaces d'altitude évolue vers une gestion intercommunale, cohérente à plus grande échelle. Quel est l'enjeu de l'estive aujourd'hui ? C'est que l'herbe soit mangée. [...] Autrefois le pâturage était une richesse majeure, donc les communes le réservaient à leurs agriculteurs. Aujourd'hui les problématiques ne sont plus les mêmes.*

La municipalité d'Aulon est à l'initiative de la création d'une Réserve Volontaire, qui a été transformée en Réserve Naturelle Régionale en 2011. Les deux structures mènent conjointement des actions de préservation des espèces animales et végétales au coeur du domaine d'estives communales.

*C'était vers 1985. À l'origine de la Réserve, il y a eu une opération sur les isards. Cet animal avait pratiquement disparu, et un des seuls noyaux qu'il restait était situé à Aulon. Depuis le Pic du Midi, en passant par Barèges, jusqu'en Espagne, le Rioumajou, dans tous ces secteurs l'isard était en train de disparaître. Il y a peut-être eu des maladies, mais il y avait surtout trop de prélèvements par les chasseurs. Le Parc national et le Ministère de l'Environnement ont proposé de réintroduire des isards. [...] On a commencé par fermer la chasse pendant 5 ans, et on a réintroduit une soixantaine d'isards. Et la chasse est restée fermée pendant quinze ans, les chasseurs ont bien accepté finalement. [...] Les gens du village ont été invités aux lâchers, et ils se font à l'idée que c'était intéressant de préserver la faune sauvage... Par la suite, l'idée de préserver la faune sauvage, et par extension la flore, était ici bien ancrée, plus qu'ailleurs. En 2000, le conseil municipal a demandé une étude à l'État pour faire un inventaire des richesses environnementales du territoire. On a délimité une zone, celle de la réserve actuelle, et pendant deux ans des spécialistes ont parcouru la montagne et fait l'inventaire de ce qu'il y avait. On a recensé des espèces qui ont justifié la création d'une réserve. La population a bien voulu suivre, et on a créé une réserve volontaire.*

*On fait des études, on fait des suivis d'espèces animales et végétales, on fait de l'éducation à l'environnement beaucoup, auprès du grand public, des enfants, des lycéens...*

### **La réserve Naturelle Régionale d'Aulon**

La Réserve Volontaire d'Aulon a été créée en 2001. Son statut a évolué en 2011 vers celui d'une Réserve Naturelle Régionale, gérée par l'association La Frênette, basée à Aulon. Le territoire est constitué de 1237 ha d'estives, hêtraie, sapinière et éboulis. Elle s'étend de la confluence des ruisseaux du Lavedan et du Rabat, à 1350 m d'altitude jusqu'au Pic d'Aulon, à 2738 m.

On y retrouve un nombre important d'espèces endémiques des Pyrénées, ainsi que des espèces rares et menacées. Au-delà de la mission de protection des milieux et des espèces, cette structure tient également un rôle d'éducation à l'environnement, notamment à travers la mise en place de nombreuses animations.

Un projet emblématique est en cours dans la Réserve, mobilisant de nombreux acteurs autour d'un objectif commun. Des actions de débroussaillage visent à réouvrir des milieux favorables à la perdrix grise dans la lande à rhododendrons qui a envahi et fermé les espaces ouverts en lisière haute de forêts.

*On a souhaité qu'il y ait des actions transversales entre tous types d'usagers du territoire, en particulier entre la réserve naturelle et les chasseurs. [...] On a finalisé la convention, et les travaux ont démarré cette année pour un programme avifaune. L'objectif est d'améliorer le biotope des perdrix grises des montagnes, en défrichant des secteurs qui étaient entièrement fermés. Cette réouverture des milieux pour les perdrix est également à une réouverture des milieux pour le pastoralisme. De nombreux acteurs se sont regroupés autour de cette action : la Fédération Départementale de Chasse, la société de chasse locale, la Chambre d'Agriculture et la réserve naturelle.*

*On va démarrer en septembre un projet agrifaune : agriculture et faune. Ce projet consiste à entretenir certains espaces en haute montagne pour favoriser certaines espèces. L'habitat de la perdrix c'est les estives, et le coq de bruyère vit en limite de forêt, et se déplace en lisière. Le problème actuellement, c'est l'embroussaillage de toute une partie de cette lisière [...] donc les oiseaux n'ont plus un habitat convenable. Cette opération, c'est un partenariat entre la commune, qui est propriétaire des terrains, la Chambre d'Agriculture, la fédération de chasseurs, qui ont tout intérêt à avoir des oiseaux, et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. [...] La première année on va débroussailler, on crée des chemins et des placettes, comme une mosaïque, en laissant des bouquets de végétation pour que le gibier puisse s'abriter. Le but est de remettre une partie du territoire à disposition de ces animaux. [...] En même temps, ça sert aussi aux éleveurs : les bêtes bénéficient des chemins pour venir pacager. Il faut qu'ils viennent pacager d'ailleurs, pour entretenir. Grâce à cette action, la commune va retrouver du pacage à mettre à disposition de ses éleveurs, les chasseurs vont retrouver des habitats améliorés pour leurs gibiers, et pour nous, pour la réserve, on va pouvoir maintenir sur place ces animaux.*

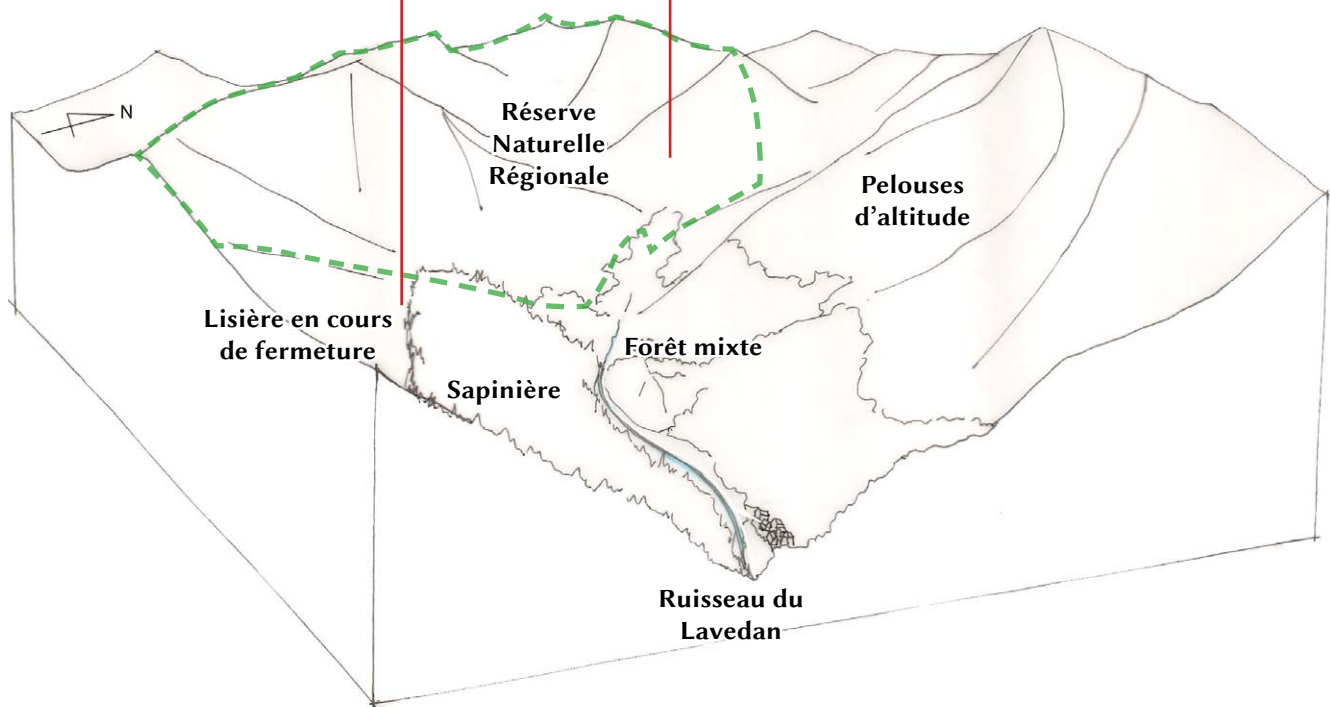
*Dans les zones hautes, comme à Ancizan ou à Aulon, les zones de lisière sont occupées par des petits bois qui sont généralement pas très grands, mal formés... C'est des arbres qu'on ne va pas exploiter parce qu'ils servent de zone tampon, donc on le laisse comme ça. Le bétail peut s'y mettre à l'abri sans descendre trop dans la forêt. [...] On trouve aussi là haut des zones à rhododendrons, à végétation plus basse, et là il y a des actions qui sont menées sur la perdrix grise. Certains secteurs sont envahis par le rhododendron. À Aulon, ils créent des petites places, des petits layons, des chemins, pour que la perdrix vienne s'y installer.*

La commune mène également des projets de restauration du patrimoine pastoral dans ses estives, avec notamment la reconstruction de cabanes pastorales et d'enclos en pierres.

*On vient de refaire un enclos, ce qu'on appelle un courtaou, à usage pastoral. Plutôt que d'installer des barrières classiques, on a refait un courtaou en pierres, à un endroit où il y avait des vestiges. C'est une action menée en faveur du patrimoine. Dans cet ensemble de vestiges, il y avait un layté, c'est un dispositif où l'eau qui s'écoule permet de garder au frais des bidons de lait. On essaie de travailler sur le maintien de ce patrimoine, de manière à le valoriser. [...] C'est une démarche qui est à la fois paysagère et patrimoniale.*

Réouverture de milieux en faveur du développement de la perdrix grise

Connaissance des milieux naturels, des espèces végétales et animales, protection de l'environnement, éducation et animation



### SYNTHÈSE DES ENJEUX DE LA SÉQUENCE

#### VALEURS PAYSAGÈRES :

- Les grands espaces pastoraux d'altitude offrent des paysages exceptionnels
- La présence de la Réserve Naturelle Régionale donne une visibilité à ce site remarquable, en même temps qu'elle garantit la préservation de ses richesses naturelles

#### ENJEUX :

- L'estive est peu accessible, ce qui engendre des problèmes de sous-pâturage. Le développement d'une végétation colonisatrice entraîne la fermeture des lisières forestières



## 4. ENTRE PROJETS ET ATTENTES, LES ENJEUX DU PLAN DE PAYSAGE

*Notre objectif c'est de s'appuyer sur nos richesses. On a pas envie d'aller vers un tourisme de masse. On veut aller vers un tourisme raisonné, et responsable, à faible impact. [...] Si on travaille à la valorisation des ressources, dans un contexte qui est comme le notre naturellement touristique, on peut réussir à valoriser le territoire. Le tourisme nature c'est un gros potentiel pour l'avenir.*

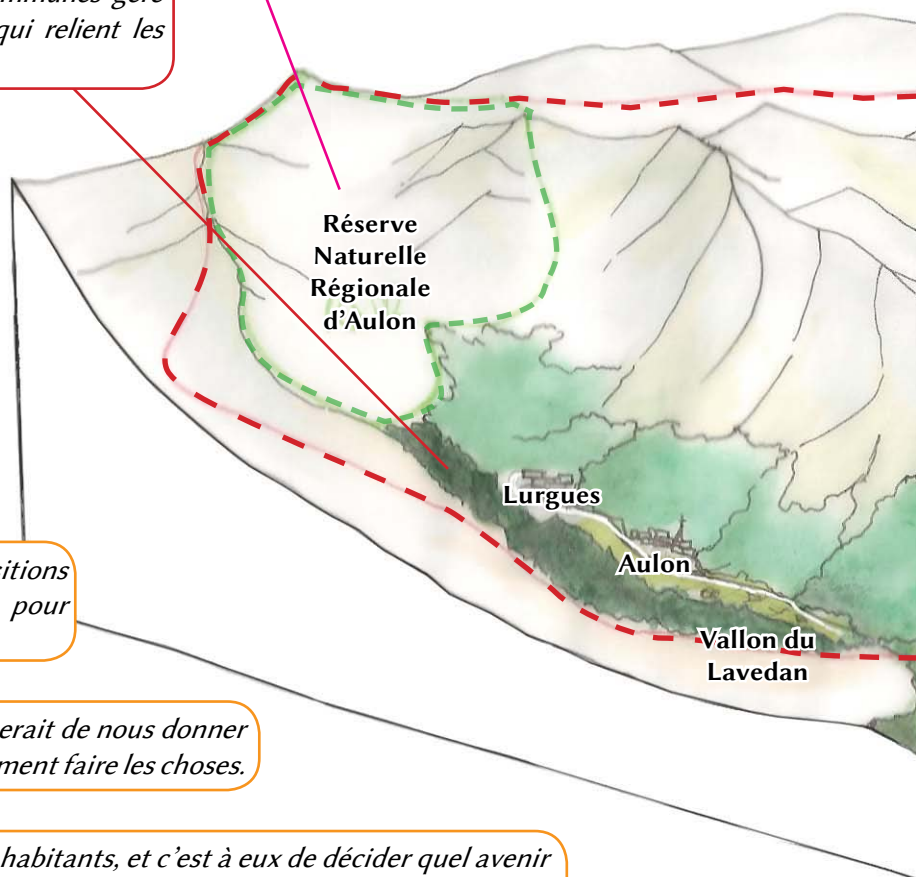
*On se situe dans de la moyenne montagne, donc l'intérêt ici c'est les sentiers. La Communauté de Communes gère et entretient des sentiers communautaires, qui relient les communes entre elles.*

*Ce qui nous intéresse, c'est d'avoir des propositions concrètes, avec un dessin, avec des photos, pour savoir quoi faire et comment le faire.*

*Une attente vis à vis du Plan de Paysage, ce serait de nous donner des moyens d'actions, et des conseils sur comment faire les choses.*

*J'estime que les villages sont la propriété des habitants, et c'est à eux de décider quel avenir ils veulent pour leur commune. La démarche participative est intéressante, parce que comme je vous le disais, le paysage leur appartient.*

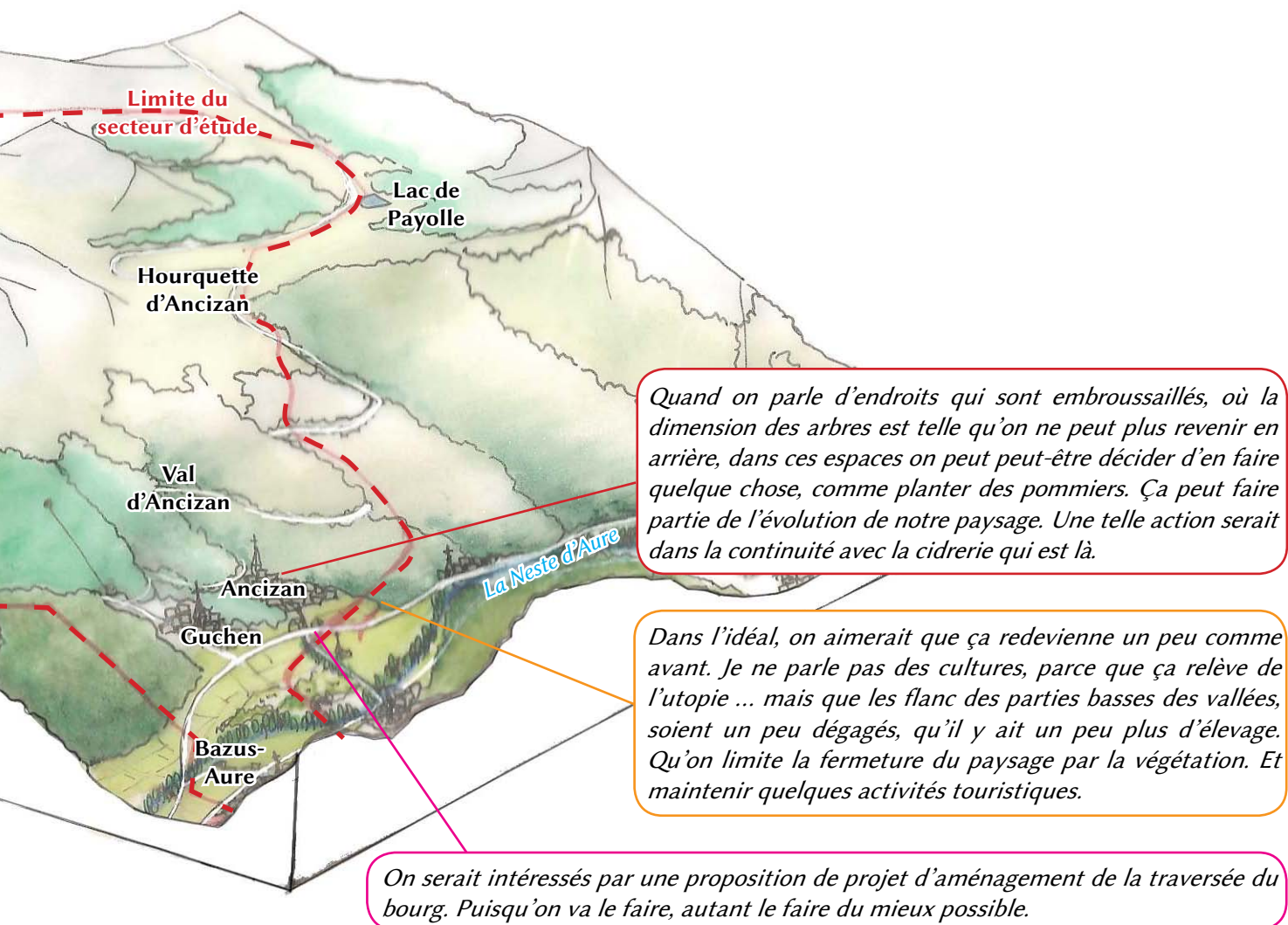
*On est en quelque sorte « habitués » à nos paysages. On ne les regarde plus. Un regard extérieur nous permet de mettre en évidence des points qui mériteraient toute notre attention. La mise en place d'une démarche participative nous donnerait aussi des pistes d'orientation. On n'attend pas forcément une solution « clés en main », mais de réunir les gens, d'avoir un retour d'expériences et une méthode pour résoudre les choses.*



Au-delà de la co-construction de la connaissance, les entretiens menés auprès des élus locaux ont été l'occasion de les amener à formuler des attentes vis à vis de la démarche paysagère et de la mise en place d'un Plan de Paysage.

Certaines de ces attentes sont liées à un lieu, une dynamique d'évolution ou un enjeu particulier qui ont pu retenir l'attention des élus. Localisées dans le territoire, elles peuvent correspondre à diverses thématiques de développement territorial, telles que l'économie, le tourisme, l'amélioration du cadre de vie, etc... D'autres attentes qui ont été formulées s'avèrent être d'ordre plus général et correspondent à ce que les élus souhaitent que la démarche de Plan de Paysage leur apporte : méthode de l'approche paysagère et de la démarche participative, préconisations d'actions, outils et moyens pour la mise en oeuvre du projet, retours d'expériences.

L'ensemble de ces attentes formulées par les acteurs, mises en perspective avec les enjeux paysagers dégagés précédemment, composent le socle d'un projet de paysage partagé à l'échelle du territoire.



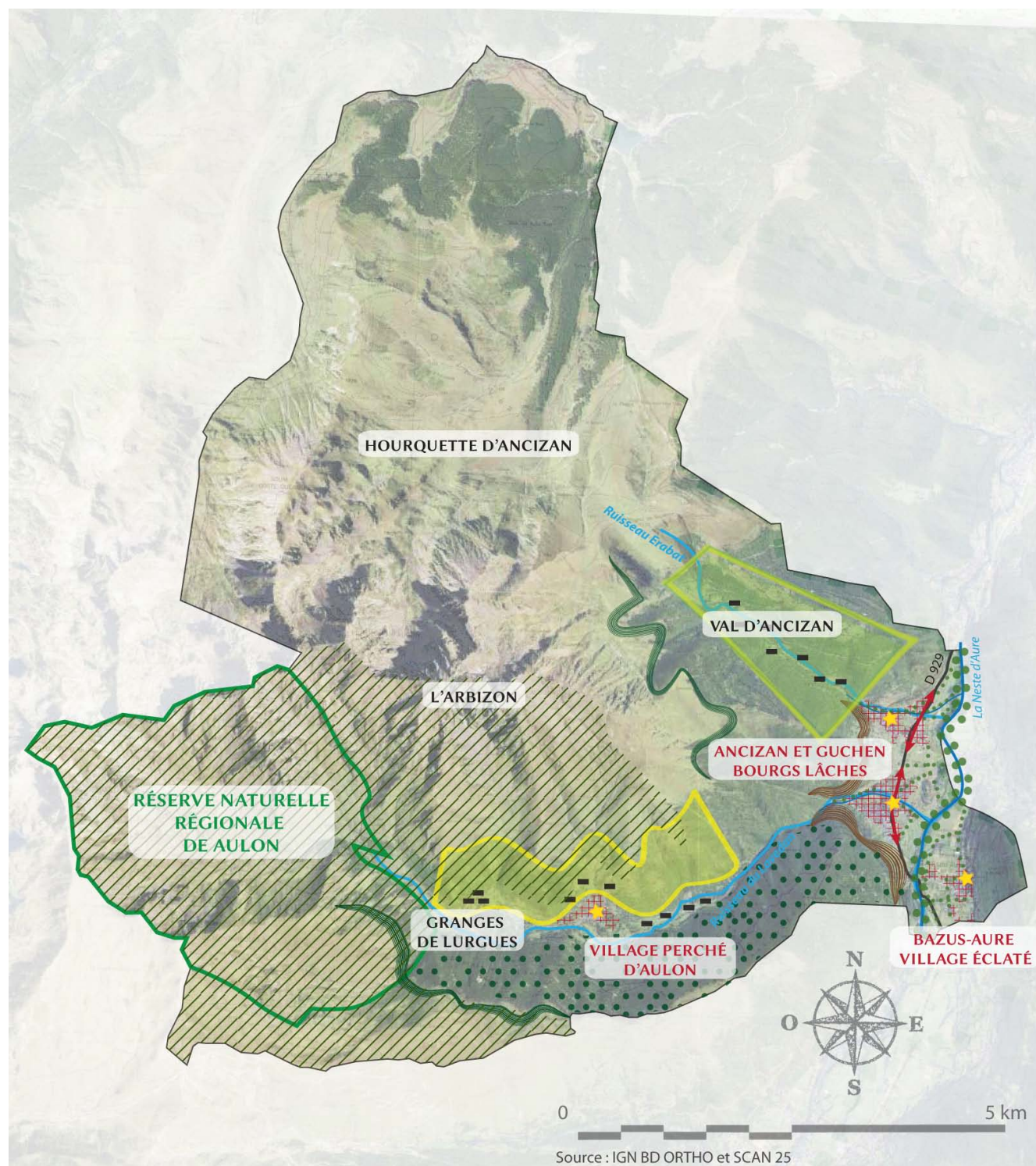




# III. STRATÉGIE ET PROGRAMME D' ACTIONS

# 1. PROPOSITION D'ORIENTATIONS

Des orientations paysagères, répondant aux enjeux spatialisés sur le secteur, sont formulées à l'échelle du territoire. Elles répondent à un ensemble d'objectifs pour le devenir des paysages du secteur étudié.



Le projet de paysage s'oriente autour de quatre axes, qui répondent aux enjeux soulevés en matière de gestion des paysages forestiers et pastoraux, de développement des bourgs et de qualité du cadre de vie dans la vallée.

## ACCOMPAGNER LE DEVENIR DES PAYSAGES HABITÉS POUR PRÉSERVER LE CADRE DE VIE DANS LA MOYENNE VALLÉE D'AURE

Assurer la cohésion des projets autour des centres de vie et des espaces pratiqués



Proposer de nouvelles formes de gestion et de nouveaux usages dans les espaces enforestés des bas-versants en lisière des villages d'Ancizan et Guchen



Encadrer le phénomène de résidentialisation des granges intermédiaires et de fermeture des espaces fourragers adjacents dans le Val d'Ancizan



Lutter contre l'enrichissement de la soulane et la fermeture du paysage de la vallée dans la séquence habitée d'Aulon et Lurgues.

## VALORISER ET DÉCOUVRIR LES GRANDS PAYSAGES « NATURELS » EN CONCENTRANT LES ACTIONS SUR LES ESPACES LES PLUS FRAGILES

Veiller à une bonne synergie des pratiques dans une gestion globale des paysages sensibles



Améliorer la qualité des paysages forestiers de la sapinière, et garantir l'accès pour les usages récréatifs (randonnée, chasse, ...)



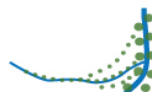
Gérer les lisières entre pelouses d'altitude et paysages forestiers des versants pour maintenir la lisibilité des grands paysages, et tenir compte des enjeux liés à l'avifaune



Garantir le maintien des paysages pastoraux d'altitudes, porteurs d'une forte valeur patrimoniale et accueillant une biodiversité riche et caractéristique

## S'APPUYER SUR LES TRAMES PAYSAGÈRES EXISTANTES OU À CRÉER POUR GÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES BOURGS DANS LE FOND DE VALLÉE

Penser les dialogues et les interfaces entre espaces habités et espaces « naturels »



Maintenir et valoriser les continuités paysagères : linéaires arborés du bocage et cours d'eau à travers le tissu urbain et dans les espaces prairiaux



Penser le développement de l'habitat en accord avec les trames villageoises traditionnelles

## PROMOUVOIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DANS L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DES VILLAGES

Prendre en compte le patrimoine pastoral et améliorer le cadre de vie



Retrouver la forme caractéristique des espaces publics hérités de la vie pastorale et leur redonner une place centrale dans la vie villageoise



Aménager les entrées et les traversées de bourgs le long de la D929 dans les villages d'Ancizan et de Guchen pour revaloriser l'espace public

## 2. ACTIONS LOCALISÉES

Sur la base du travail préliminaire effectué, des propositions en matière d'orientations et d'actions paysagères sont élaborées. Ces propositions n'ont pas été validées par les acteurs locaux, ni par le Parc national des Pyrénées. Compte tenu du temps restreint de la mission et de son caractère expérimental, elles ne peuvent en outre pas prétendre à l'exhaustivité. Elles sont ici exposées à titre d'illustrations des possibles en matière d'action dans le domaine du paysage.

Certaines de ces propositions sont formulées dans les pages qui suivent sous la forme de fiches-actions. Elles illustrent alors certaines des possibilités qui pourraient être envisagées. Elles sont choisies parmi l'éventail des actions possibles parce qu'elles répondent à des enjeux stratégiques à l'échelle du territoire, ou au contraire spécifiques à un lieu, et formulent des propositions innovantes pour y répondre. Elles peuvent ainsi être thématiques, étendues à l'échelle d'un ensemble paysager, ou localisées sur un lieu représentatif d'une dynamique ou d'une situation particulière.

Chaque fiche met en parallèle le site, le contexte d'intervention, les objectifs à atteindre, les moyens employés et les partenaires à mobiliser pour mettre en oeuvre ces actions.

### **1. Accompagner le devenir des paysages habités pour préserver le cadre de vie**

- Réouvrir des parcelles de prairie en lisière d'Ancizan et Guchen (fiche n°1)
- Restaurer et valoriser le patrimoine paysager délaissé des vergers (fiche n°2)
- Remettre en culture les parcelles au fil du sentier du Val d'Ancizan, et recréer des perspectives vers la vallée
- Encadrer la résidentialisation des granges foraines, dans le respect des formes architecturales existantes et en maintenant l'ouverture des terrains alentour
- Réouvrir les pelouses en soulane dans le vallon du Lavedan (fiche n°3)

### **2. Valoriser et découvrir les grands paysages « naturels » en concentrant les actions sur les espaces les plus fragiles**

- Rassembler les municipalités autour d'une Charte de gestion forestière
- Développer les filières locales de la ressource en bois, notamment du bois-énergie
- Stabiliser les lisières entre sapinière et pelouses d'altitude
- Favoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement pour préserver le cadre paysager et environnemental exceptionnels des estives

### **3. S'appuyer sur les trames paysagères existantes pour penser le développement des bourgs dans le fond de vallée**

- Maintenir la trame bocagère récente qui rythme les paysages du fond de vallée (fiche n°4)
- Proposer des formes d'habitat qui respectent les codes architecturaux des bourgs pyrénéens
- S'appuyer sur les trames paysagères dans les projets de développement des bourgs (fiche n°5)
- Réutiliser et réinterpréter le vocabulaire paysager du bocage dans les haies des jardins

### **4. Promouvoir la qualité paysagère dans l'aménagement des espaces publics des villages**

- Aménager la traversée des bourgs d'Ancizan et Guchen
- Restaurer les places centrales des bourgs autour du triptyque église-abreuvoir-calvaire
- Valoriser et faire connaître le patrimoine des fontaines



# GÉRER LES LISIÈRES BASSES DES BOISEMENTS DES VERSANTS AUX ABORDS DES BOURGS

## Contexte

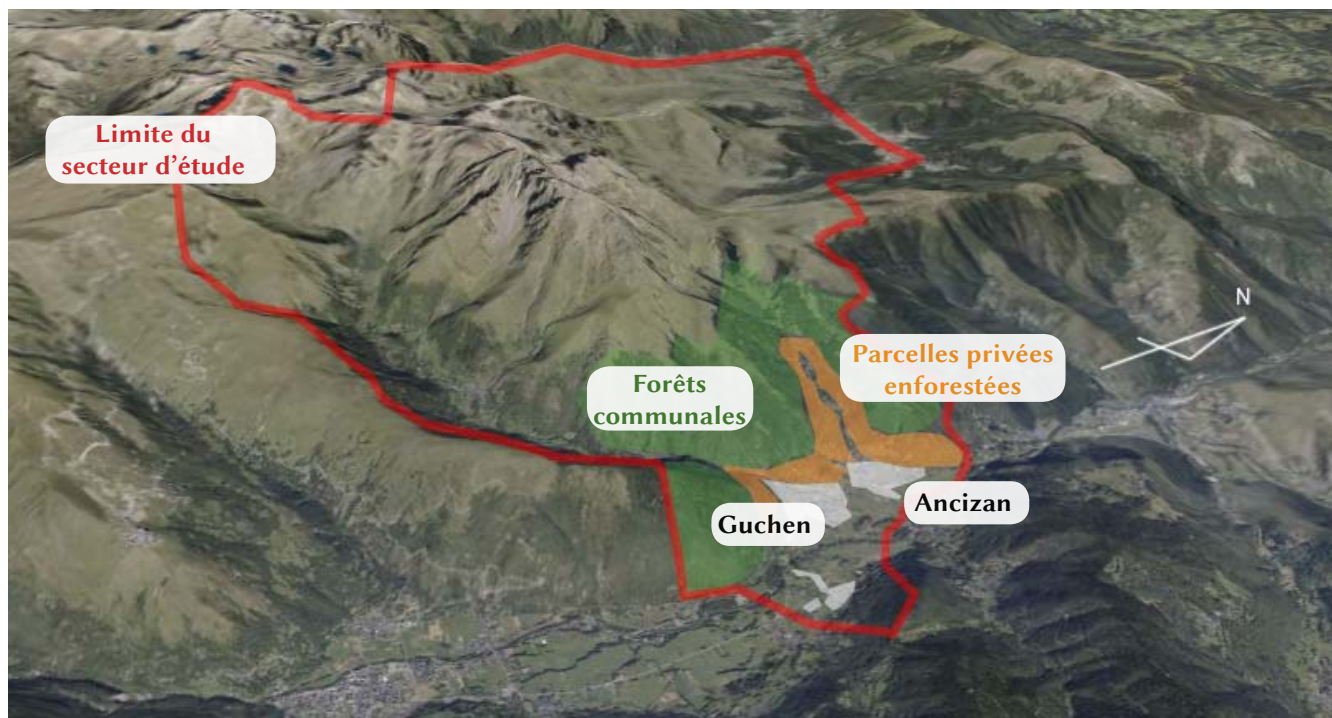
La déprise agricole qui a eu lieu au cours de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle se caractérise par un abandon des parcelles difficilement mécanisables des bas-versants. L'enfrichement qui a suivi a entraîné une fermeture des paysages dans la lisière haute des villages d'Ancizan et Guchen.

Le couvert arboré s'est développé et aujourd'hui il se confond avec les forêts communales situées plus haut sur les versants.

Des actions de réouverture de parcelles sont menées depuis une dizaine d'années par la Communauté de Communes, et elles ont prouvé leur efficacité sur les terrains qui ont pu être mécanisés par la suite. Mais elles atteignent aujourd'hui leur limite, et les parcelles difficiles à mécaniser restent sans projet de valorisation. Le couvert végétal n'est pas géré, et ces espaces proches des bourgs, participant de fait à la qualité du cadre de vie directe des habitants, sont délaissés, sans usages, et occasionnent un sentiment d'abandon. Les acteurs locaux, dans ce contexte où le parcellaire privé, se sentent impuissants.

## Localisation

Bas-versants enforestés, en lisière haute des villages d'Ancizan et Guchen



## Objectifs

Réouvrir les lisières hautes des villages et améliorer le cadre de vie des habitants.

Retrouver des usages dans ces espaces à l'abandon.

Proposer des outils pour que les communes aient un réel pouvoir d'action sur le parcellaire privé.

# Fiche-action n°1

Proposer un projet global de gestion à l'échelle du versant peut permettre de répondre à des objectifs aussi bien pastoraux (reconquête d'espaces prairiaux enrichés), que forestiers (gestion des espaces boisés). Le projet peut s'orienter vers la dynamisation des activités pastorales existantes, l'implantation d'activités agricoles innovantes, la diversification de la filière bois locale, le développement du bois-énergie, ...



Etat actuel : les lisières basses des versants sont enrichies, le paysage se ferme



Etat projeté : réouverture de parcelles fourragères à proximité du village et réouverture des paysages

## Outils

Création d'une Association Foncière Pastorale  
Charte de Paysage  
Charte forestière

## Partenaires

Communes d'Ancizan et Guchen  
Communauté de Communes  
Chambre d'Agriculture  
Parc national des Pyrénées  
Agriculteurs  
Sociétés de chasse

# RESTAURER ET VALORISER LE PATRIMOINE PAYSAGER DÉLAISSÉ DES VERGERS

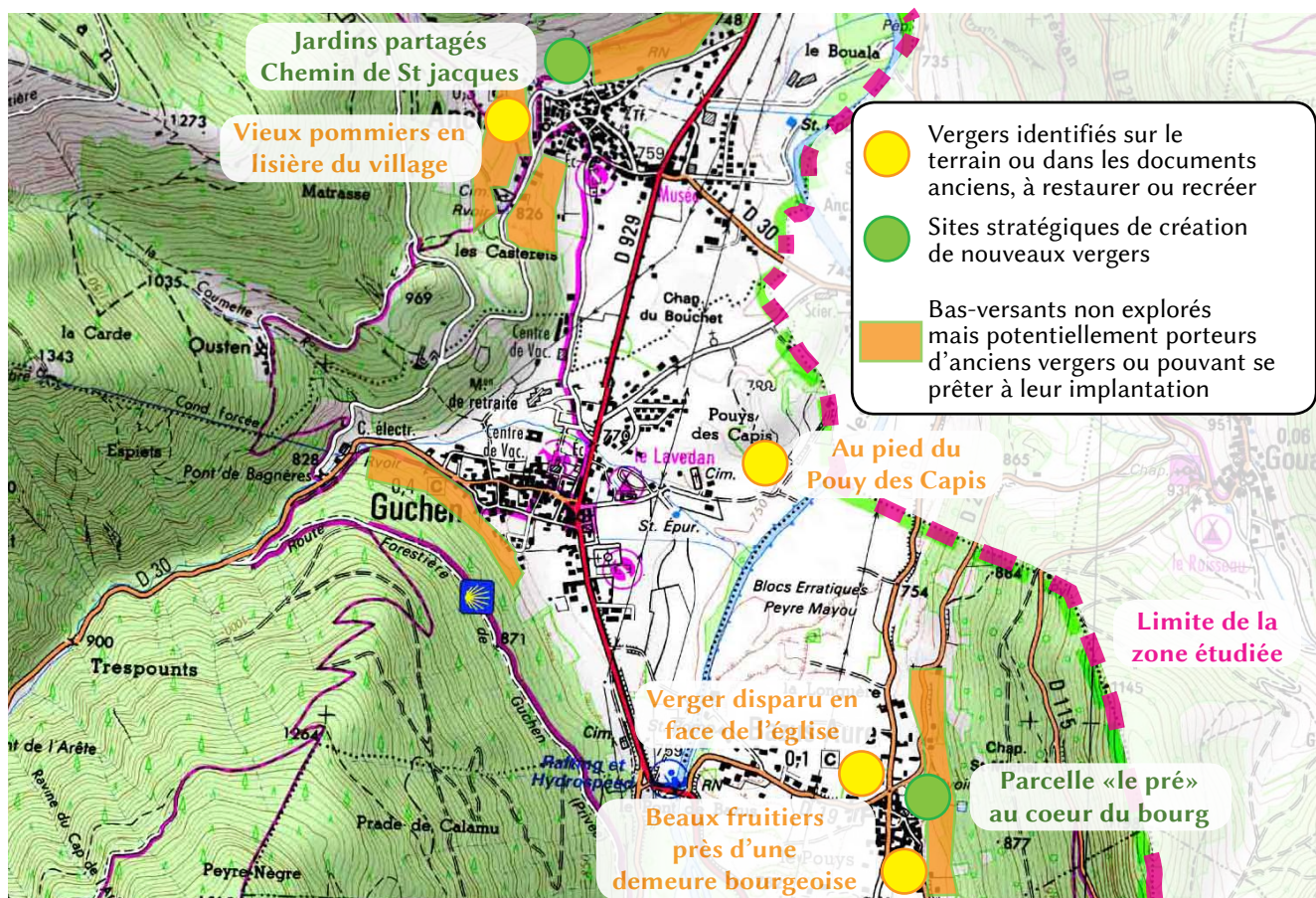
## Contexte

Les jardins et cultures de proximité qui occupaient les terres proches de villages ont été abandonnés lors des mutations agricoles du XX<sup>ème</sup> siècle. Les bas-versants, qu'occupaient ces cultures, sont en partie utilisés pour la production fourragère, mais une grande partie a été colonisée par la friche et est aujourd'hui couverte de végétation arborée à un stade avancé.

Les vergers constituent une trace, une mémoire de cette époque. Ces vergers font l'objet de nombreuses actions de restauration à l'échelle valléenne, et un réseau riche d'associations, de producteurs et de partenaires institutionnels est d'ores et déjà mobilisé localement autour de la valorisation de ce patrimoine en désuétude.

## Localisation

Bas-versants enforestés proches des bourgs d'Ancizan, Guchen et Bazus-Aure. Parcelles de vergers existants ou disparus, sites stratégiques pour la qualité du cadre de vie ou pour les usages existants.



## Objectifs

- Restaurer et valoriser un patrimoine agricole local aujourd'hui délaissé
- Proposer une activité agricole innovante, en lien avec les circuits de transformation locaux
- Instaurer de nouveaux usages dans les bas-versants et à proximité des villages
- Permettre aux habitants de se réapproprier les espaces proches de bourgs



## Fiche-action n°2

Qu'ils soient de production, conservatoires ou d'agrément, les vergers méritent d'être reconnus pour leurs multiples qualités et d'être réhabilités dans le paysage contemporain. Le projet ici s'inspire des jardins communaux créés à Ancizan, avec la mise en place de vergers partagés, à la fois mémoire d'une culture sociale et agricole passée, lieux de lien social et de détente, et espaces de biodiversité. Les variétés locales rustiques et particulièrement bien adaptées aux conditions difficiles des secteurs de montagne sont privilégiées. Les vergers accueillent une biodiversité riche et composent des micro-habitats favorables à de nombreuses espèces d'insectes et d'oiseaux.



Etat actuel : Les fruitiers non entretenus et les parcelles enrichies laissent transparaître un abandon aux marges des bourgs



Etat projeté : La restauration et la création de vergers participent au contraire à un paysage champêtre vivant, reflet d'une agriculture dynamique et diversifiée

### Outils

Création d'une Association Foncière Pastorale  
Charte de Paysage

### Partenaires

Cidrierie d'Ancizan  
Association de Sauvegarde et de Conservation des Vergers d'Aure  
SIVU Terroir de la Haute Vallée d'Aure  
Pays des Nests  
Conservatoire Botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées  
Parc national des Pyrénées

# RÉOUVRIR LES PELOUSES EN SOULANE DANS LE VALLON DU LAVEDAN

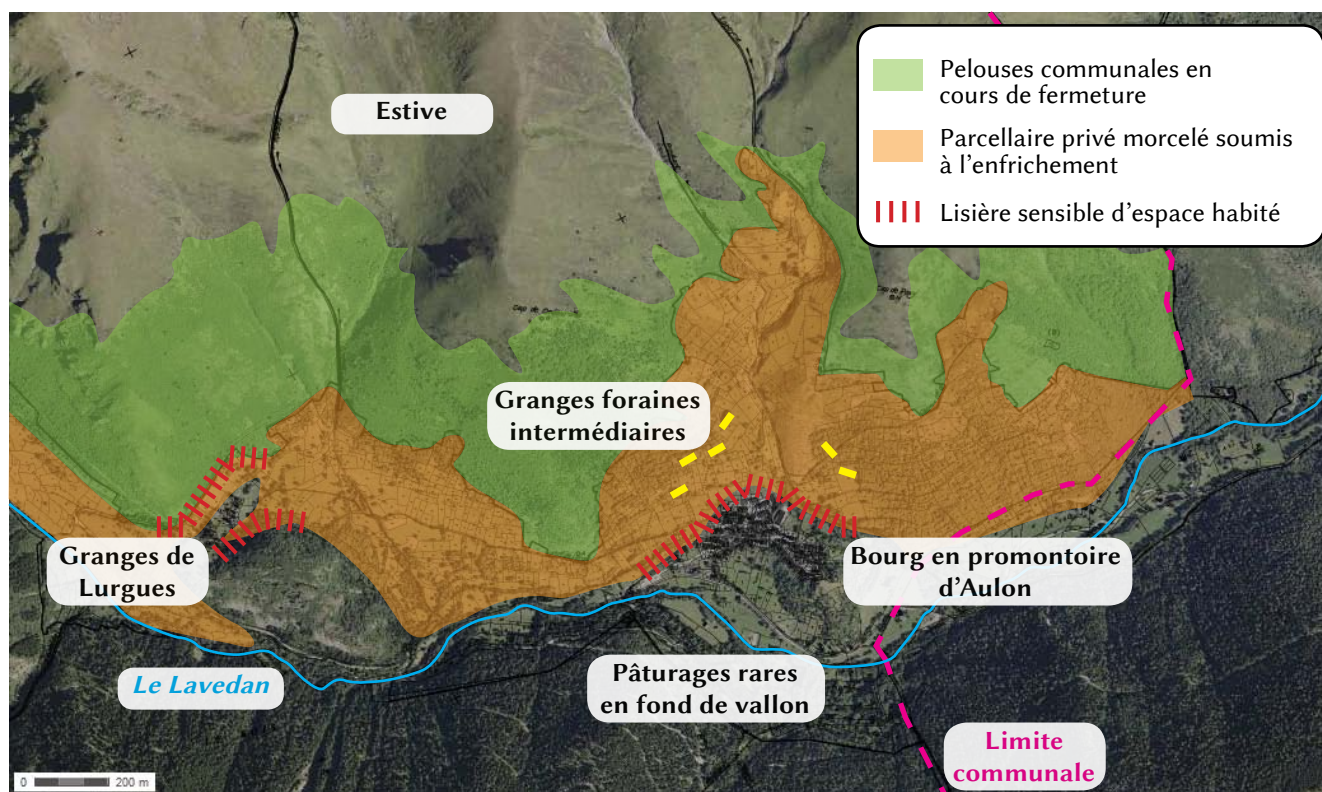
## Contexte

La déprise agricole qui a eu lieu au cours de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle se caractérise par un abandon des parcelles difficilement mécanisables et peu accessibles. Dans le vallon du Lavedan, cette dynamique de fermeture des paysages est particulièrement visible en soulane. Les pâtures intermédiaires, qui étaient traditionnellement utilisées en début de saison, juste avant la montée à l'estive des troupeaux, sont délaissées. La friche se développe, les paysages se referment, et la forêt « descend » jusqu'en lisière des espaces habités à Aulon et Lurgues.

Des actions de réouverture de parcelles sont menées depuis une dizaine d'années par la Communauté de Communes, mais elles atteignent aujourd'hui leur limite. Comme sur les versants de la vallée principale, le parcellaire privé très découpé limite les projets et actions publics.

## Localisation

Soulane du vallon du Lavedan, en particulier à proximité du village d'Aulon et du quartier de granges de Lurgues.



## Objectifs

- Lutter contre la fermeture des prés en lisière du village d'Aulon
- Recréer des espaces de pâture en soulane.
- Réouvrir les lisières hautes des villages et améliorer le cadre de vie des habitants.
- Retrouver un rythme pastoral ancestral dans le vallon.
- Offrir aux éleveurs - et aux troupeaux - une capacité d'estive plus étalée dans le temps.

## Fiche-action n°3

Le défrichement de parcelles, en priorité en lisière haute des espaces habités, permet de retrouver une lisibilité du fonctionnement en étages typique de l'élevage en montagne. Cette ouverture peut être pérennisée par la réactivation de la pratique du pâturage intermédiaire : les troupeaux se rendant à l'estive stationnent quelques semaines sur les versants avant de rejoindre les pelouses d'altitude. Cette pratique présente un double avantage : d'une part c'est une réponse au sous-pâturage qui ne requiert pas d'introduire de nouveaux troupeaux, et d'autre part elle permet pour les éleveurs de sortir leurs troupeaux un peu plus tôt dans l'année.



Etat actuel : l'enfrichement de la soulane brouille la lecture du paysage pastoral étagé. Les lisières du bourg se ferment.



Etat projeté : Des parcelles enherbées sont réouvertes, offrant de nouveaux espaces au pâturage en début d'été. L'étagement de l'activité pastorale est plus clair, le paysage plus lisible.

### Outils

Création d'une Association Foncière Pastorale  
Contrats de Terroir

### Partenaires

Commune d'Aulon  
Communauté de Communes  
Chambre d'Agriculture  
Parc national des Pyrénées  
Agriculteurs - éleveurs  
Société de chasse

# MAINTENIR LA TRAME BOCAGÈRE RÉCENTE QUI RYTHME LES PAYSAGES DU FOND DE VALLÉE

## Contexte

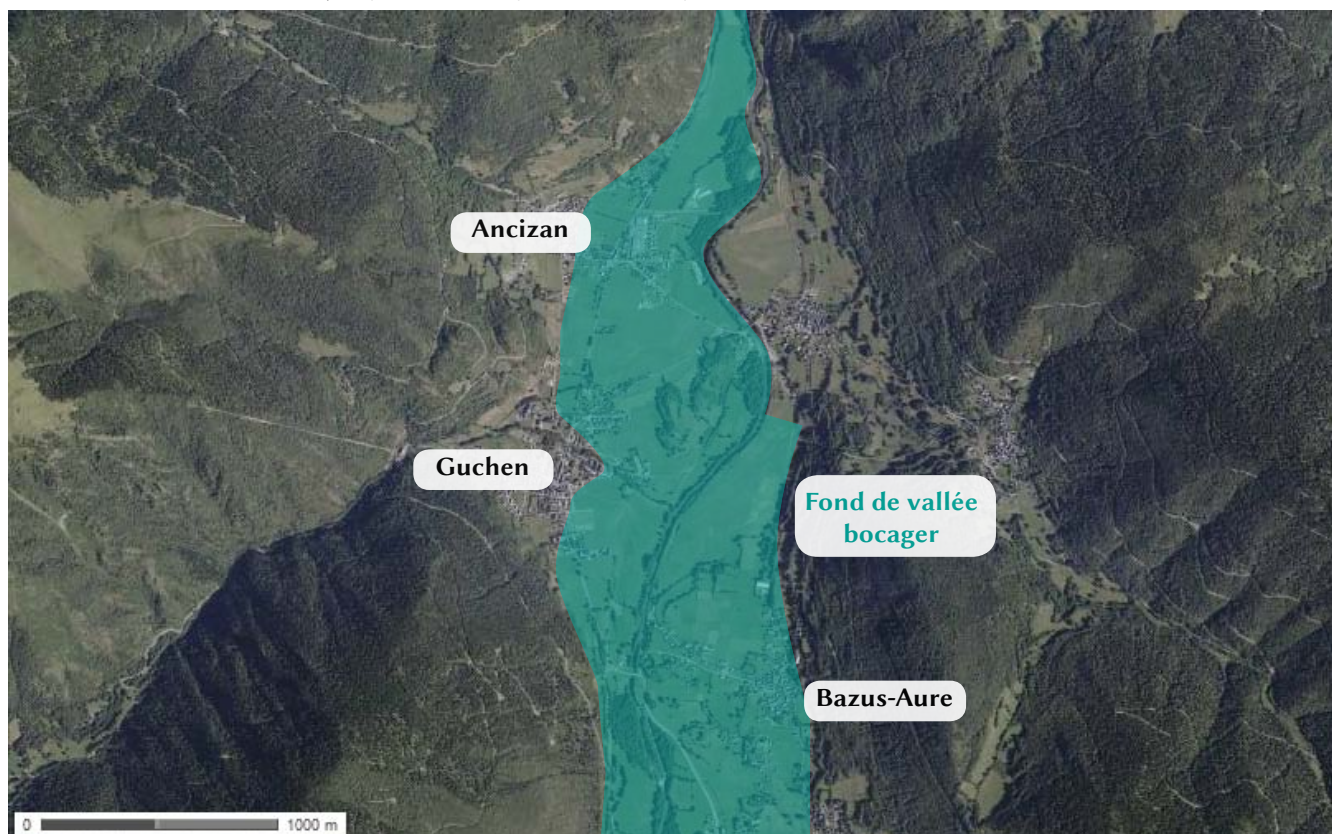
Dans le contexte local de déprise agricole ancienne, les paysages agricoles ont subi des transformations multiples. Dans les grands espaces prairiaux du fond de vallée, la pression pastorale s'est fait moins intense et une végétation arborée s'est développée en lisière de parcelles et le long des chemins et fossés. Un paysage de bocage s'est progressivement installé, composé de haies et de bosquets, et ponctuellement de pierres de granite dressées accompagnées d'une végétation spontanée.

Cette trame arborée, même si elle est peu dense, compose un couvert végétal ponctuel offrant refuge à de nombreuses espèces végétales et animales. Cette diversité au sein des espaces enherbés crée des micro-habitats et des lieux de passage complémentaires aux espaces ouverts.

Le développement du bocage, en plus d'offrir des faciès paysagers variés, améliore la biodiversité dans le fond de vallée agricole.

## Localisation

L'ensemble des paysages de bocage du coeur agricole du fond de vallée



## Objectifs

Maintenir la trame bocagère récente qui rythme le paysage ouvert des prairies du fond de vallée

Améliorer et entretenir les linéaires arborés.

Préserver la biodiversité qui réside dans les haies et le bocage de pierres du fond de vallée, et la complémentarité qui existe entre espaces ouverts et couvert arboré.

## Fiche-action n°4

Le maillage bocager dans ce secteur est récent. Ce n'est pas un bocage historique, qui serait entretenu par des pratiques traditionnelles. Ici au contraire, il est apparu suite à un certain « délaissement » des marges, et l'entretien des haies est minimal, voire inexistant. Les linéaires arborés se sont développés de manière aléatoire, et certains manquent de densité.

Dans ce cadre, il faut construire avec les agriculteurs des pratiques partagées de gestion du bocage, pour qu'ils puissent se l'approprier, l'entretenir et le valoriser.

Ainsi, des ateliers peuvent être organisés sur le terrain autour de la lecture du paysage bocager, de la sensibilisation sur son rôle environnemental, de la plantation de haies, d'ateliers de taille, d'interventions sur les débouchés des coupes...

L'originalité de cette action est liée à la participation et l'implication des agriculteurs, et éventuellement des propriétaires concernés, autour d'une démarche participative.



La densification du réseau de haies bocagères crée des cadrages sur les prairies dans le fond de vallée.



Exemple d'action en faveur des haies bocagères : dans les côtes d'Armor, le syndicat mixte environnement de l'Oust et du Lié (Symeol) met en place des formations pour entretenir les haies plantées dans le cadre de la reconstitution du bocage. L'objectif est de leur garantir un bon état de conservation et de croissance, tout en limitant leur développement par rapport aux parcelles agricoles, chemins et routes qui les bordent. Sur cette photographie, il s'agit d'une journée de formation sur la taille de haies qui ont été plantées lors d'une autre journée-atelier, dix ans auparavant, avec en partie les même agriculteurs.

### Outils

Mesures Agro-Environnementales  
Conventions d'entretien des haies  
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

### Partenaires

Agriculteurs  
Chambre d'agriculture  
Société de chasse  
Parc national des Pyrénées

# S'APPUYER SUR LES TRAMES PAYSAGÈRES DANS LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DES BOURGS

## Contexte

La trame villageoise ancienne d'Ancizan est peu dense, composée de maisons organisées souvent autour d'une cour fermée desservant les différentes fonctions des bâtiments agricoles et d'habitation. Un tissu pavillonnaire lâche s'est développé au cours du XX<sup>ème</sup> siècle en direction du fond plat de la vallée, sur les terrains facilement constructibles proches du centre ancien du bourg.

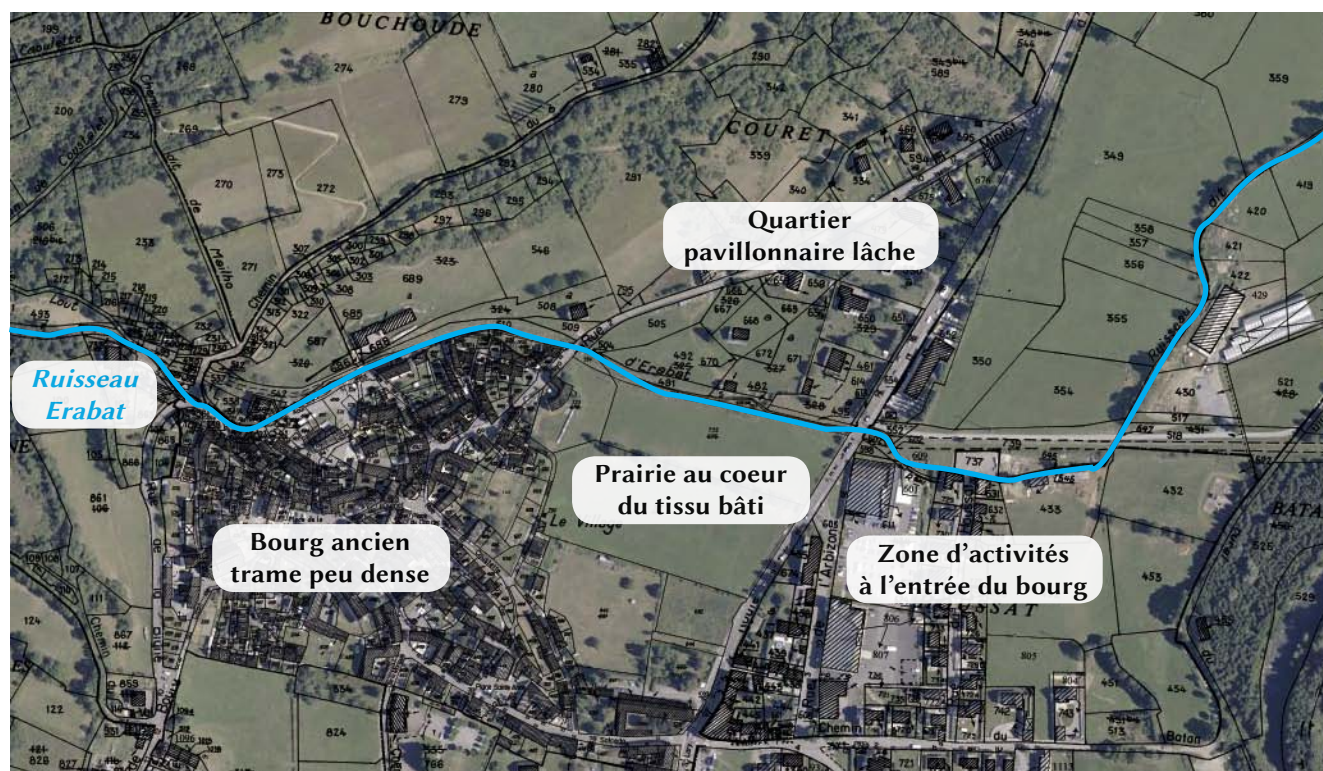
Des parcelles ouvertes de prairies ont été conservées jusqu'au coeur du village, apportant des espaces de respiration dans l'espace habité qui participent au caractère rural du cadre de vie.

Des trames paysagères traversent le tissu urbain, notamment le ruisseau Erabat qui descend du Val d'Ancizan, et la trame arborée qui accompagne son parcours.

Les politiques actuelles, à l'échelle européenne et nationale, favorisent la densification des tissus urbains existants, mais dans le cadre de ce village rural montagnard, les propositions de développement doivent s'adapter au contexte local et proposer des manières d'habiter le lieu dans le respect de la trame et des formes du bâti et du paysage local.

## Localisation

L'exemple développé ici se situe à Ancizan, au niveau d'un quartier voué à l'urbanisation



## Objectifs

Penser le développement des constructions dans le respect des trames urbaine et paysagère existantes.

Valoriser le patrimoine, à la fois architectural, paysager et naturel, de ces trames locales.

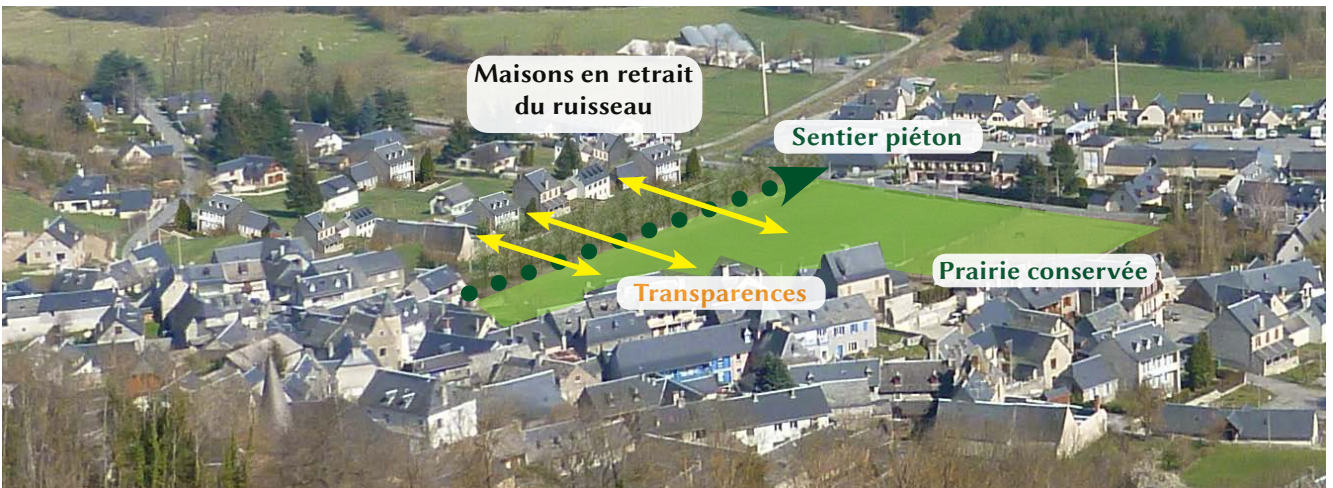
Placer la qualité de vie au coeur du projet urbain.

## Fiche-action n°5

L'objectif est de conserver l'espace ouvert de prairie, et d'organiser les constructions à venir en ménageant des vues vers cet espace de respiration paysagère. Les abords du ruisseau doivent rester dégagés pour des impératifs d'inondabilité. Ils peuvent devenir le support d'un sentier pédestre à travers le quartier. Les linéaires d'arbres existants sont à préserver et à densifier ponctuellement.



Etat actuel : les logiques de construction diffèrent entre bourg ancien et quartiers récents périphériques.  
la trame bâtie apparaît désorganisé à la marge du village.



Etat projeté : le nouveau quartier s'appuie sur les trames paysagères et bâties existantes, qui sont valorisées dans l'organisation de l'espace par la création d'espaces publics et par des vues entre les bâtiments.

### Outils

PLU intercommunal  
Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Nestes

### Partenaires

Municipalité  
Communauté de Communes  
Pays des Nestes  
CAUE  
Parc national des Pyrénées





**IV. QUELS  
ENSEIGNEMENTS ?  
PROPOSITIONS POUR LA  
MISE EN OEUVRE D'UN  
PLAN DE PAYSAGE**

# 1. LE DÉROULEMENT D'UNE DÉMARCHE DE PLAN DE PAYSAGE

Ce dernier chapitre propose un cadre à la mise en oeuvre d'une démarche de Plan de Paysage dans le Parc national des Pyrénées, en s'appuyant sur l'exemple du territoire étudié lors de la mission.

## a/ Lancement de la démarche de Plan de Paysage

La première étape, une fois que la démarche est enclenchée, consiste en la création d'un Comité de Pilotage (COFIL). Ce Comité regroupe généralement :

- les élus du territoire concerné (maires, président de la Communauté de Communes), ainsi que les techniciens qui peuvent être impliqués dans la question paysagère.
- Les services de l'Etat sont également associés à la démarche : Conseils Général et Régional, Direction Départementale des Territoires (DDT) et Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).
- Des institutions publiques ayant une action et un rôle de conseil ou de décision dans les projets d'aménagement sont aussi concernées : Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE), Chambre d'agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie.

Dans le cadre de la démarche participative, il est aussi envisageable d'associer d'autres acteurs au COFIL : agriculteurs, représentants des Commissions syndicales et pastorales, associations d'habitants, ...

Dans le cas d'un territoire étendu, lorsque le nombre d'acteurs partenaires est trop important, il peut se révéler nécessaire de créer un Comité Technique (COTECH) et/ou des groupes de travail qui affinent et orientent le travail en amont des réunions du COFIL.

## b/ Définition du cahier des charges

Le COFIL, dès sa formation, doit définir les attentes et les objectifs du travail. Ces attentes sont recensées dans un cahier des charges, qui identifie également les compétences nécessaires à la réalisation de l'étude. C'est sur la base de ce cahier des charges que sera lancée l'étude et c'est aussi ce document qui posera le cadre à respecter tout au long de la démarche. Plus ce cahier des charges est complet et précis, plus le déroulement de l'étude pourra être maîtrisé.

L'entité en charge de la maîtrise d'ouvrage peut se faire aider à la rédaction de ce cahier des charges par des services de l'Etat ou des collectivités territoriales ayant à leur disposition des personnes compétentes.

Les éléments constitutifs de ce cahier des charges sont les suivants :

- Une description du contexte, comprenant la localisation du secteur d'étude et les motivations qui ont conduit au lancement de la démarche
- les objectifs et les attentes
- la durée et le découpage en phases des différentes étapes de l'étude
- un calendrier prévisionnel des séances de COFIL, COTECH et/ou groupes de travail, et la composition de ces différents comités
- les documents demandés pour chacune de ces étapes
- les personnes ressources à contacter et les documents préliminaires existants
- les compétences attendues et les documents à fournir pour le choix de la maîtrise d'oeuvre. Ce dernier point regroupe généralement la composition de l'équipe et ses références, une note méthodologique, et un chiffrage de l'étude détaillé.
- Enfin, les critères de choix pour la sélection de l'équipe de maîtrise d'oeuvre.

### **c/ Choix du maître d'oeuvre**

Le choix du bureau d'étude qui effectuera la maîtrise d'oeuvre se déroule généralement en deux ou trois étapes. Tout d'abord, un appel d'offre est lancé. Il précise :

- l'identité de la maîtrise d'ouvrage,
- l'objet du marché, la localisation et le contenu de la mission
- la procédure du marché
- les conditions de participation et les compétences indispensables
- les justificatifs à fournir par les candidats
- Les renseignements concernant le format de réponse attendu, la date limite, l'adresse et les coordonnées de la personne en charge de l'appel d'offres

Dans un second temps, la COPIL se réunit pour sélectionner les candidats correspondant le mieux aux critères d'évaluation sur la base des documents précédemment cités.

La dernière étape, est une mise en concurrence des candidats retenus lors de la pré-sélection. Ils sont alors mis en concurrence sur la base de leur réponse au cahier des charges détaillé de la mission.

## 2. LES MOYENS À METTRE EN OEUVRE POUR RÉALISER UN PLAN DE PAYSAGE

A l'issue de cette mission, un certain nombre d'éléments apparaissent importants à prendre en compte pour prolonger la démarche engagée et mettre en oeuvre un Plan de Paysage dans la moyenne vallée d'Aure. Le travail a été mené sur un temps très court (six mois), dans le contexte très particulier des élections municipales, et des choix ont du être faits. L'objet de ce chapitre est de revenir sur les limites de cette expérimentation, et sur les modalités d'une démarche plus complète d'élaboration d'un document partagé.

Le diagnostic paysager formulé dans ce rapport a été orienté d'une part par la période ( hivernale ) à laquelle le terrain a été arpenté, et d'autre part par les rencontres qui ont eu lieu.

La saisonnalité des pratiques, liée à la complémentarité des « étages » de production et des ressources disponibles au fil de l'année, est fondatrice de l'organisation du territoire, des usages et des dynamiques d'évolution qu'il porte. L'approche paysagère mise en oeuvre doit être transversale pour prendre en compte toute la complexité des paysages valléens, et la période d'étude doit pouvoir recouvrir - au minimum - un cycle complet de productions et de pratiques pastorales.

Le contexte électoral a largement contraint le déroulement de l'approche participative. Les élus ont été rencontrés en priorité, puis cette liste a été complétée par des personnes pouvant apporter des éléments de compréhension sur des thématiques précises. Dans le cadre d'une démarche participative plus complète, le panel doit être élargi, et les méthodes et outils employés peuvent être variés.

Conformément à la Convention Européenne du Paysage, les populations doivent être impliquées dans les projets d'aménagement du territoire. Or, dans le cas présent, les populations habitantes, les agriculteurs, les acteurs privés du paysage et certains acteurs institutionnels ont été éclipsés. Le panel, restreint, n'est pas représentatif de la variété de populations concernées par la démarche, ni des discours qui peuvent être tenus à propos des paysages étudiés.

Les outils à la disposition du paysagiste sont nombreux, et ils peuvent être mobilisés à différentes étapes de l'élaboration d'un Plan de paysage.

La co-construction de la connaissance est fondée sur des allers-retours entre regard « extérieur » du paysagiste et regard « pratiquant » des populations. Elle a pour objectif d'acquérir une meilleure connaissance des perceptions sociales des paysages, des usages, des projets menés, et des attentes formulées. Les regards s'enrichissent mutuellement, la compréhension du territoire est optimale, et les échanges permettent de formuler des enjeux adaptés au contexte et aux attentes locales. Cette première étape de la démarche participative doit être mise en place autour de différents outils. L'enquête sociale via des entretiens semi-directifs mise en oeuvre ici en est un. Elle peut être complétée par la confrontation des personnes enquêtées à des prises de vues anciennes et récentes, la réalisation de cartes, de croquis paysagers ou de photographies commentées, des sorties sur le terrain, etc ... La méthode prend une forme qui lui est propre en fonction du lieu et du contexte social dans lesquels elle est menée. Elle doit faire preuve d'adaptabilité.

L'élaboration des objectifs paysagers est une étape très importante dans le processus participatif, qui doit permettre aux populations de formaliser les attentes vis à vis du devenir des paysages, et de dessiner un projet d'avenir commun sur l'ensemble du territoire. Cette étape s'articule le plus souvent autour de groupes de travail, pouvant rassembler les élus, les habitants, les agriculteurs, ... autour de dessins, de cartes, de schémas. Les objectifs seront formulés sur la base des enjeux extraits de la connaissance partagée, élaborée précédemment, d'où l'intérêt d'associer les population à toutes les étapes de la démarche.

Enfin, le choix des modalités d'actions se fait généralement autour de groupes de travail. Les propositions qui émergent de la population peuvent être complétées par des propositions du bureau d'étude,

qui va également avoir la charge de donner forme à l'ensemble, à travers notamment le document final du Plan de paysage et les fiches-actions. Le paysagiste joue alors le rôle de médiateur et de conseiller, qui met à la disposition de la maîtrise d'ouvrage une « boîte à outils » et mobilise des réseaux de partenaires pour mener à bien le projet.

Il est important de noter ici que dans le cadre d'une démarche mise en oeuvre sur le territoire du Parc national des Pyrénées, dont les missions premières sont la connaissance, la protection, la mise en valeur du patrimoine naturel et l'éducation à l'environnement, il est intéressant d'associer à la démarche des spécialistes de l'écologie du paysage. Ce dernier élément doit être un critère important dans le choix de l'équipe chargée de la maîtrise d'oeuvre.

### 3. TROUVER DES FINANCEMENTS : EXEMPLE DE RÉPONSE À L'APPEL À PROJET DU MINISTÈRE

La mise en place d'un Plan de Paysage nécessite de trouver des financements. Des aides peuvent être récoltées auprès de différents services de l'état, comme par exemple lors de l'Appel à Projets du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie qui a été passé en 2013. Cet exemple de réponse est formulé pour le territoire concerné par l'étude préfigurative dont il est question dans ce rapport.



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

APPEL A PROJETS 2013 « PLANS DE PAYSAGE »

ANNEXE 3 – Fiche d'analyse

|   |  |                      |                 |
|---|--|----------------------|-----------------|
| <b>Région :</b>   | Midi-Pyrénées  | <b>Département :</b> | Hautes-Pyrénées |
| <b>Collectivité ou syndicat mixte (de ScoT ou de Pays) porteur du Plan de Paysage :</b>   | Communauté de Communes des Véziaux d'Aure  |                      |                 |
| <b>Maître d'ouvrage (si différent) :</b>  | Parc national des Pyrénées   |                      |                 |
| <b>Caractéristiques du territoire</b>   |  |                      |                 |
| <b>Population :</b>   | 885 hab (données INSEE 2011)   |                      |                 |
| <b>Superficie :</b>   | 76,31 km <sup>2</sup>  |                      |                 |
| <b>Nombre de communes concernées (le cas échéant) :</b>   | 4 communes : Ancizan, Aulon, Bazus-Aure et Guchen  |                      |                 |
| <b>Éléments de contexte / paysage</b>   |  |                      |                 |
| <b>Existence d'un Atlas de paysage (si oui, préciser l'année et si le territoire couvre une ou plusieurs unités paysagères)</b>   | Atlas des paysages en cours de réalisation dans le département des Hautes-Pyrénées   |                      |                 |
| <b>Existence d'une démarche paysagère soutenue au niveau départemental ou régional (CR, CG ou PNR)</b>  | Procédure d'élaboration de l'Atlas départemental des Paysages, et actions prévues dans le cadre de la Charte du Parc national des Pyrénées |                      |                 |
| <b>Si le Plan de paysage est en cours d'élaboration, précisez le stade d'avancement, et joindre les documents existants</b>   |  |                      |                 |
| <b>Pertinence du périmètre proposé au regard des caractéristiques paysagères du territoire</b>  |  |                      |                 |
| Le territoire correspond à quatre communes - Ancizan, Aulon, Bazus-Aure et Guchen - appartenant à la Communauté de Communes des Véziaux d'Aure.   |  |                      |                 |
| Il s'étend depuis le haut du versant est à Bazus-Aure jusqu'au fond de la vallée de la Neste d'Aure, puis vers l'ouest jusqu'aux sommets du massif de l'Arbizon, englobe le vallon du ruisseau du Lavedan, et recouvre vers le nord la partie terminale de la vallée de Campan, jusqu'au lac de Payolle.  |  |                      |                 |
| L'intérêt d'un tel découpage est de permettre une approche transversale, dans des secteurs aux paysages variés (prairies et bocages du fond de vallée, villages et espaces habités, versants forestier, espaces pastoraux d'altitude) et aux usages historiquement complémentaires (étagement des activités pastorales notamment). Il recoupe des situations paysagères diverses (rive gauche vs rive droite, vallée principale vs vallon secondaire, estive en déprise vs estive dynamique). |  |                      |                 |
| Enfin, cette zone avait été mentionnée par les agents de secteur du Parc national des Pyrénées comme présentant « des paysages remarquables, où les activités humaines ont produit et continuent de produire des éléments de paysage qui s'imbriquent harmonieusement » lors de l'élaboration de la Charte du Territoire du Parc. Elle a été retenue comme paysage remarquable sur la carte des vocations annexée à la charte   |  |                      |                 |

**Enjeux identifiés liés aux politiques d'aménagement** (élaboration prévue d'un SCoT, d'un PLUi développement de grandes infrastructures, pression foncière, ...)

Les mutations profondes du monde agricole en particulier dans les zones de montagne, conjointement au développement des villages et secteurs habités et aux modifications des usages des habitants, engendrent des évolutions paysagères rapides, déjà bien engagées dans ce secteur rural. Ces changements, s'ils ne sont pas intrinsèquement liés à des politiques menées localement, sont globalement vécus comme négatifs. L'élaboration d'un document de référence sur la connaissance des évolutions du territoire, la mise en place d'une vision d'avenir et d'un projet de territoire partagés, et la mise à disposition d'outils et de moyens d'actions seraient favorables à inverser la tendance d'un paysage « subi » vers un paysage « choisi ».

De plus, le Parc national des Pyrénées souhaite améliorer la connaissance de l'ensemble des paysages de sa zone, sans se limiter aux paysages emblématiques de la haute montagne pyrénéenne. Cette volonté de connaissance s'est traduite par la réalisation d'une cartographie à grande échelle des unités élémentaires de paysages, la constitution d'une banque de données photographiques (aériennes et obliques, actuelles et anciennes) et l'analyse fine de l'évolution des paysages sur certaines zones. La mise en oeuvre de plans de paysages a pour objectif de proposer des actions concrètes de préservation de la qualité des paysages en mobilisant la connaissance acquise, en la partageant avec les acteurs locaux.

Un SCoT est également en cours d'élaboration à l'échelle du Pays des Nestes.

**Description de la méthode envisagée pour élaborer le Plan de Paysage** (étude préalable, analyse des enjeux, association des parties prenantes, concertation, suivi et mise en oeuvre)

La démarche, qui se veut participative, tend à associer les populations locales (habitants, agriculteurs, élus et partenaires institutionnels) à chaque étape du processus d'élaboration du Plan de Paysage, depuis la construction d'un diagnostic paysager partagé jusqu'à la formulation d'objectifs, dans la réalisation du document finalisant le projet de paysage et formalisant les actions à mener pour sa réalisation, et enfin dans sa réalisation concrète et son animation.

Les méthodes (enquêtes, groupes de travail, sortie de terrain, etc ...) et outils (entretiens, réalisation de cartes, photocomparaisons, etc ...) de cette démarche participative pourront être variés et devront s'adapter au contexte social local.

Le choix de la maîtrise d'oeuvre s'orientera vers une équipe pluridisciplinaire, associant *a minima* paysagistes et écologues du paysage.

L'étude, puis le projet, seront portés par le Parc national des Pyrénées, et menés en collaboration étroite avec la Communauté de Communes des Véziaux d'Aure, maître d'ouvrage.

A noter : une étude a été réalisée entre février et juin 2014, dans le cadre d'un partenariat entre le Parc national des Pyrénées et le CEPAGE ( Centre de recherche sur l'histoire et la culture du paysage, UMR 5185 ADESS-CNRS / Université de Bordeaux) pour expérimenter la démarche paysagère et participative dans le territoire de la moyenne vallée d'Aure.

**Avis motivé de la DDT ou de la DREAL**

Service référent :

Personne référente :

# CONCLUSION

Cette mission, menée en partenariat entre le CEPAGE et le Parc national des Pyrénées, a été initiée par une volonté du Parc National de mieux connaître ses paysages et de mieux prendre en compte la question paysagère dans ses actions. L'objectif est d'expérimenter une démarche de Plan de paysage pour mieux connaître l'approche paysagère et les éléments qu'elle peut apporter aux missions premières de cet établissement public, concernant notamment la connaissance, la protection, la gestion et la mise en valeur de l'environnement, dans une démarche durable et tenant compte de la dimension sociale du territoire.

La méthode d'enquête sociale utilisée dans le cadre de cette mission a permis de faire apparaître les enjeux et modalités de la mise en place d'une démarche participative. Les discours récoltés sont une source de construction de la connaissance du territoire, qui permet d'enrichir le regard extérieur du paysagiste en même temps que l'approche paysagère permet aux populations locales d'avoir un regard neuf sur les paysages de leur quotidien. De ces allers-retours naît une vision commune et enrichie des paysages, qui devient le support d'une réflexion partagée sur leur devenir. Les populations locales doivent être mobilisées également dans le choix des objectifs, la formulation des réponses et le choix des modalités d'actions, pour élaborer ensemble un projet de territoire partagé par tous. La démarche participative, en mobilisant des méthodes et outils variés, doit être le support de l'élaboration du Plan de paysage à chacune de ses étapes.

L'approche rétro-prospective, qui inscrit les paysages dans la temporalité, vise à ancrer le projet de paysage dans une situation évolutive, en anticipant sur le devenir du territoire au vu des évolutions passées et des dynamiques à l'oeuvre. Cette analyse permet de dresser un premier état des lieux des paysages et de leurs évolutions. Dans le territoire étudié, les espaces habités des villages se situent à la charnière entre le fond plat de la vallée, composé de prairies et d'un bocage récent, et les versants enforestés où la déprise agricole a entraîné l'enfrichement des anciennes cultures de proximité. Les vallons secondaires et les terres d'estives qui les dominent présentent des situations paysagères diverses, mais où certains enjeux apparaissent de manière récurrente : abandon du patrimoine pastoral et résidentialisation des granges foraines, déprise et enfrichement des terrains pentus occasionnant une fermeture des paysages des versants, sous-pâturage des pelouses d'altitudes et envahissement des lisières forestières par la lande à rhododendrons. Ces évolutions sont le fruit d'un ensemble complexe de facteurs, et les municipalités sont désarmées face à leur progression.



Z

O

I

S

U

L

C

Z

O

C

Les propositions d'actions qui sont formulées suite au diagnostic paysager prennent en compte aussi bien l'approche sur le terrain que les discours récoltés lors de l'enquête sociale, et tentent de répondre aux enjeux paysagers soulevés en même temps qu'aux attentes formulées par les personnes rencontrées. Elles se préoccupent à la fois du cadre de vie, d'aménagement de l'espace, de biodiversité, de préservation de l'environnement et de développement local. Elles ont valeur d'exemple de ce qui peut être mis en place grâce à la démarche paysagère, et regroupent un ensemble - non exhaustif - des possibilités d'actions, en s'inscrivant dans une démarche prospective sur les paysages à favoriser pour demain.

Toutefois, le cadre très particulier de l'étude, menée sur un temps court et dans un contexte électoral, ainsi que son caractère expérimental n'ont pas permis d'approfondir tous les aspects de la démarche de plan de Paysage. Ainsi, la démarche participative demande à être affinée et développée pour réellement prendre en considération l'ensemble des populations - élus mais aussi acteurs locaux et habitants - concernées par un projet de paysage partagé à l'échelle du territoire. Le diagnostic paysager lui aussi reste incomplet. L'exploration de terrain et l'analyse des évolutions, nécessaires à une connaissance précise et une compréhension optimale des paysages, n'ont pas pu être menées de manière équivalente sur tous les secteurs. Les propositions d'actions formulées n'ont pas été validées par les élus, ni discutées dans le détail avec les acteurs concernés, et restent des exemples choisis illustrant la variété des possibilités d'actions offertes par l'approche paysagères et la démarche de Plan de Paysage.

L'approche paysagère permet d'aborder un ensemble large de thématiques qui concernent le développement territorial : le tourisme, le développement économique, la qualité du cadre de vie, la prise en compte de l'environnement ne sont plus abordés de manière cloisonnée mais comme un ensemble d'éléments liés dans un territoire, participant tous ensemble au cadre local. La co-construction de la compréhension des paysages offre aux populations et aux acteurs locaux un support pour discuter ensemble du devenir de leur territoire. Sur la base de cette connaissance commune du paysage, ils leur est alors plus facile de formuler leurs attentes pour l'avenir et de dessiner un projet partagé.

# BIBLIOGRAPHIE

## 1. A PROPOS DES PLANS DE PAYSAGE ET DE LA DÉMARCHE PAYSAGÈRE

Ministère de l'Environnement, Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, « Plans de Paysage, repères 1993 ». mars 1993.

FOLLEA Bertrand, « Guide des plans de paysage, des chartes et des contrats ». Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, 2001.

FOLINAIS Cécile, « Plans de Paysage, Eléments de bilan ». Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, décembre 2006.

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. « Plans de paysage, du projet de territoire au programme d'actions. Guide méthodologique synthétique à l'usage des élus et techniciens ». Janvier 2013. Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie « Appel à Projets 2013 Plans de paysage ». [ en ligne ].

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Appel-a-Projets-2013-Plans-de.html> (consulté le 02 février 2014)

BRIFFAUD Serge et al. « Observatoire partagé des paysages de la Gironde. La méthode de la méthode. Démarche d'élaboration de la méthode et justification des choix ». Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de bordeaux, 2009.

CARRÉ Juliette, DAVASSE Bernard, MÉTAILIÉ Jean-Paul, « Vers un observatoire partagé des paysages du Parc national des Pyrénées. Méthodes et matériaux pour analyser et illustrer l'évolution des paysages sur le territoire du Parc ». Actes des Journées scientifiques du Parc national des Pyrénées, 2012.

BRIFFAUD Serge, DAVASSE Bernard et al. « Paysage et politique du paysage dans le massif transfrontalier de Gavarnie / Mont-Perdu. Analyse interdisciplinaire pour servir de fondement à la gestion durable d'un bien inscrit au Patrimoine Mondial ». Rapport de recherche, CEPAGE, 2007.

## 2. CONNAISSANCE DES PYRÉNÉES ET DE LA VALLÉE D'AURE

Parc national des pyrénées, « Charte du Parc national des Pyrénées ». 2012.

LAGASQUIE Jean-Jacques, TIHAY Jean-Pierre, LAPENU Pierre, « Parc national des Pyrénées, une cartographie des paysages ». Parc national des Pyrénées, 2012.

LE FLOCH S., DEUFFIC P., GINELLI L., « La question sociale de la fermeture du paysage : synthèse d'une enquête dans le Parc national des Pyrénées ». Synthèse de recherche, 2006.

SOURDRIL Anne, LADET Sylvie « Le paysage d'une « société à maison » bas-commingeoise vu au travers des archives cadastrales et photographiques : quand ethnologie et géomatique s'en mêlent ». Ateliers 32, L'ethnologue aux prises avec les archives, 2008, [En ligne].

<http://ateliers.revues.org/document3332.html>. (consulté le 04 juin 2014).

MERCIER Claude, « Pratiquer la friche : couvert végétal spontané, relations interindividuelles et système à maison », ethnographiques.org, Numéro 16 - juin 2008 [en ligne].

<http://www.ethnographiques.org/2008/Mercier.html> (consulté le 04 juin 2014).

MERCIER Claude, « La terre des aînés : représentations du sol dans le système à maison pyrénéen », Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement [en ligne], Volume 10 numéro 2, septembre 2010.

<http://vertigo.revues.org/10104> ; DOI : 10.4000/vertigo.10104 (consulté le 04 juin 2014)

MAYOUX Philippe, ELMAN Florence, « Le guide du Parc national des Pyrénées ». Parc national des Pyrénées et Rando Editions, 2001.

« Valoriser l'identité des Pyrénées dans les projets d'aménagement ». CD-ROM, CAUE 09, 2002

FAUCHER Daniel. « La vallée d'Aure. Les traits généraux de l'activité humaine ». Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Tome 5, fascicule 4, 1934. pp. 434-446. [en ligne]  
[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rgpso\\_0035-3221\\_1934\\_num\\_5\\_4\\_4164](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rgpso_0035-3221_1934_num_5_4_4164)  
 (consulté le 17 février 2014)

PETITEAU Frantz-E., « Autrefois en Vallée d'Aure », Alan Sutton, Saint-Cyr-Sur-Loire, novembre 2005.

Association La Frênette, « La Politique d'auto-développement de la Commune d'Aulon (65240). Du lent dépérissement au réveil salutaire ou l'utopie réaliste et créative ». 2014.

### 3. POUR ALLER PLUS LOIN ... THÉMATIQUES ABORDÉES DANS LES FICHES-ACTIONS

« Sauvegarde et valorisation des vergers d'Aure ». SIVU Terroir Haute vallée d'Aure. [ en ligne ].  
[www.solagro.org/site/im\\_user/0294\\_\\$\\_336aure\\_final.pdf](http://www.solagro.org/site/im_user/0294_$_336aure_final.pdf) (consulté le 04 juin 2014).

« Qu'est ce qu'une Association Foncière Pastorale ? ». Forêt Privée Française. [ en ligne ].  
[www.ofme.org/crpf/documents/fiches/740001.pdf](http://www.ofme.org/crpf/documents/fiches/740001.pdf) (consulté le 04 juin 2014).

« Qu'est ce qu'une Association Foncière Forestière ? ». Forêt Privée Française. [ en ligne ].  
[www.ofme.org/crpf/documents/fiches/740002.pdf](http://www.ofme.org/crpf/documents/fiches/740002.pdf) (consulté le 04 juin 2014).

« Le Grand Tétras dans les pyrénées Catalanes. Guide pour la prise en compte de l'espèce dans les projets d'aménagement ». Parc naturel Régional des Pyrénées Catalanes.





# ANNEXES



- Annexe a : Personnes ressources**
- Annexe b : Planning des rencontres**
- Annexe c : Guide d'entretiens**



# PERSONNES-RESSOURCES

|                       |
|-----------------------|
| Personnel du PNP      |
| Elu                   |
| Agriculteur / éleveur |

| Thématique  | NOM Prénom               | Statut / organisme  |
|---|--------------------------|---|
| Protection de la Nature   |                          |   |
| De la part de Germain BESSON<br>De la part de Rémi LAFITTE  | Dominique OULIEU         | Parc National Pyrénées – Chef de secteur Aure   |
|   | Alan RIFFAUD             | Parc National Pyrénées – adjoint au secteur Aure  |
|   | Germain BESSON           | Parc National Pyrénées – Correspondant Paysage (Remplaçant Laurence MANHES)   |
|   | Rémi LAFITTE             | Réserve Naturelle Régionale d'Aulon   |
|   | Maurice DUBARRY          | Pdt association la Frénette – RNR Aulon   |
|   | Laurence MANHES          | Ancienne correspondante paysage du PNP en vallée d'Aure   |
| Problématiques forestières  |                          |   |
| De la part d'Alan RIFFAUD<br>De la part d'Alan RIFFAUD  | Sylvie PEUDUPIN          | ONF – Unité territoriale Haute Vallée des Nestes  |
|   | Serge ALRIC              | ONF – Secteur vallée d'Aure (ancien, a changé de secteur)   |
| De la part de Michel FORT   | Jean-Marie QUILÈS        | ONF – Secteur de la vallée d'Aure (nouveau, remplace Serge ALRIC )  |
|   | Bernard SERRE            | ONF – Charte forestière du Pays des Nestes<br>ONF   |
| Pastoralisme / agriculture  | Sylvain ROLLET           | PNP – responsable questions forestières – en lien avec l'ONF pour la charte forestière  |
| De la part de Michel FORT   | Anne SALLET              | CRPGE (Centre Régional sur le Pastoralisme et la Gestion de l'espace)   |
|   | Vincent GRANGÉ           | Maison du pastoralisme à Azet (hors zone)<br>Pdt Commission syndicale des quatre Véziaux d'Aure                               |
|   | Thierry VIDAL            | Commission syndicale des quatre Véziaux d'Aure / Adjoint au maire d'Ancizan   |
|   | Jean-Guillaume THIÉBAULT | PNP, responsable pastoralisme   |
|   | Didier MOREILHON         | PNP – Agent de terrain Aure. Naturaliste, pastoralisme, maire de Campanan   |
| Architecture / urbanisme  | Alexandre PAILHÉ-BELAIR  | Eleveur de chèvres  |
| De la part d'Hélène MALÈRE<br>De la part de Pierre LAPENU<br>De la part d'Emile RIBATET<br>De la part de Julie PITCHELU<br>De la part de Julie PITCHELU<br>De la part de Julie PITCHELU | M. DEBARROS              | CAUE 65   |
|   | Régis RANGASSAMY         | CAUE 65   |
|   | Monsieur COLONEL         | Architecte des bâtiments de France, projets à Ancizan   |
|   | Fabien RIDEAU            | DDT – référent SCoT, bureaux de Tarbes  |
|   | Agnès RUEL               | DDT – visites de terrain dans les communes, antenne de LANNEMEZAN   |
| Tourisme  | Laëtitia BRUSAUD         | Pays des Nestes, responsable SCoT   |
| De la part de Jean-Bertrand DUBARRY   | Jean-Henri MIR           | Maire de Saint-Lary et président du SIVU Pla d'Adet / Espiaube  |
| Culture / divers  |                          |   |
| De la part d'Emile RIBATET  | Gilbert ARNÉ             | Association Aure-Sobraves – Centre culturel d'Ancizan<br>Association de protection des vergers en vallées d'Aure et du Louron |
|   |                          |   |
| Politiques menées / échelles d'action   |                          |   |
| De la part d'Hélène MALÈRE<br>De la part de Michel FORT   | M. ANGLADE               | Pays des Nestes – Responsable SCoT des vallées d'Aure et du Louron  |
|   | Julie PITCHELU           | Co-com des Véziaux d'Aure – Président de la communauté  |
|   | Jean-Bertrand DUBARRY    | Co-com des Véziaux d'Aure – Agent technique   |
|   | Emile RIBATET            | Maire d'Aulon   |
|   | Jean-Claude TREY         | Maire d'Ancizan (avant municipale 2014)   |
|   | Michel FORT              | Maire d'Ancizan (élu municipale 2014)   |
|   | M. DUBERNARD             | Maire de Guchen (sortant, ne se représente pas)   |
|   | Hélène MALÈRE            | 1er adjoint au maire, se présente aux municipales. Elu municipale 2014  |
|   | Eugénie EMBRUN           | Maire de Bazus-Aure   |
|   | Bertrand SOULIÉ          | Ancienne maire de Bazus-Aure<br>Ancien adjoint à Guchen   |
| Personnes ressources  |                          |   |
|   | Bernard BRUNET           | Mission élaboration de la démarche Ministère  |
|   | Juliette CARRÉ           | Mise en place du paysage-atelier de Saint-Lary  |
|   | Claude MERCIER           | Ethnologue  |

# PLANNING DES RENCONTRES

| Date       | Personne rencontrée                 | Statut   |
|------------|-------------------------------------|--|
| 11/03/2014 | Michel FORT                         | Maire sortant - Guchen   |
| 11/03/2014 | M. DUBERNARD                        | Maire - Guchen   |
| 18/03/2014 | (informel)                          | Agents de secteur du PNP - Vallée d'Aure                       |
| 18/03/2014 | Hélène MALÈRE                       | Maire - Bazus-Aure   |
| 25/03/2014 | Emile RIBATET                       | Maire sortant - Ancizan  |
| 25/03/2014 | Jean-Bertrand DUBARRY               | Maire - Aulon  |
| 26/03/2014 | Julie PITCHELU                      | Technicienne - Communauté de Communes des Véziaux d'Aure       |
| 14/05/2014 | Jean-Marie QUILÈS et Thomas VIALLET | Agents de secteur de l'ONF - Vallée d'Aure                     |
| 15/05/2014 | Jean-Claude TREY et Thierry VIDAL   | Maire et adjoint - Ancizan                                     |
| 15/05/2014 | Maurice DUBARRY                     | Ancien maire et président de l'association La Frênette - Aulon |
| 15/05/2014 | Germain BESSON (informel)           | Agent de secteur PNP et référent paysage - Vallée d'Aure       |
| 16/05/2014 | Jean-Guillaume THIEBAULT (informel) | Chargé de mission pastoralisme PNP                             |

# GUIDE D'ENTRETIENS

Première prise de contact par téléphone :

Bonjour. Je suis missionnée par le Parc national des Pyrénées pour préfigurer un Plan de paysage dans la vallée d'Aure. Cette étude est menée sur quatre communes : Ancizan, Guchen, Bazus-Aure et Aulon.

Une particularité de la démarche de Plan de Paysage est l'aspect participatif. Dans ce cadre, une série d'entretiens est menée auprès des acteurs locaux. Je souhaite donc vous rencontrer, pour un entretien d'environ 1 à 2h, afin de discuter des potentialités et faiblesses du site d'étude, de voir quels sont les projets en cours et les visions d'avenir des acteurs locaux, et quelles attentes vous pourriez avoir vis à vis de la mise en place d'un Plan de Paysage.

Questions à aborder lors de l'entretien :

## 1. Connaissance du territoire :

Pour commencer, pouvez-vous me parler du territoire de votre commune

Pouvez-vous me dire quelles sont les particularités du paysage local ? Qu'est-ce qui est spécifique ici ?

Quelles sont les potentialités, les atouts du paysage de la commune ?

Quelles sont les faiblesses, les points négatifs du paysage communal ?

Quels éléments historiques, et quelles politiques menées ont eu, selon vous, des effets sur les paysages ?

Quels sont ces effets ? Sont-ils positifs ou négatifs ?

## 2. Projets et actions menés

Quels projets sont menés actuellement par la municipalité ? Par l'intercommunalité ?

Avez-vous connaissance d'autres projets, menés à des échelles administratives différentes ? Par des acteurs non institutionnels sur le territoire ?

## 3. Vision d'avenir

Plus personnellement, comment envisagez-vous l'avenir du paysage ? Comment pensez-vous qu'il tend à évoluer ?

Et selon vous, ces évolutions sont-elles positives ou négatives ?

Comment souhaiteriez-vous qu'il évolue ?

Quels sont selon vous les moyens, les outils à mettre en place pour que ces évolutions soient possibles ?

## 4. Attentes vis à vis de la démarche

Connaissez-vous la démarche de Plan de Paysage ? (si non, expliquer)

Que pensez-vous qu'une telle démarche peut vous apporter, en tant qu'acteur et décisionnaire dans le territoire ?

Qu'attendez-vous de cette démarche ?

## 5. Contacts

Pour finir : Connaissez-vous des personnes qui se sentent concernées par la question paysagère ou qui sont actrices du paysage et que je pourrais rencontrer ?

Note : Ce guide a été formulé pour les entretiens avec les élus. Il est ensuite adapté au cas par cas suivant les personnes interviewées.











**CEPAGE** ( Centre de recherches sur l'histoire  
et la culture du paysage ) - ADES - UMR 5185 CNRS  
école nationale supérieure d'architecture et de  
paysage de Bordeaux  
740, cours de la Libération - BP 70109 -  
33405 TALENCE Cedex



**Parc national des Pyrénées,**  
Villa Fould  
2, rue du IV septembre  
65 000 TARBES